ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	N° du rapport : 2- 5
	Date : vendredi 13 octobre 2017
Politique / Fonction	9 - Action économique
Sous-Politique / Sous-Fonction	93 - Agriculture, pêche, agro - industrie
Programmes	

OBJET : Plan Régional de Développement Agricole

I– EXPOSE DES MOTIFS

L'agriculture est une grande cause régionale. La Bourgogne-Franche-Comté est un grand territoire agricole aux productions reconnues dans le monde entier, mais qui connait aujourd'hui une crise profonde. Dans ce contexte difficile le rôle du Conseil régional a été renforcé d'une part avec la loi NOTRe qui lui donne pleine compétence pour l'économie, d'autre part en devenant autorité de gestion du FEADER.

L'élaboration d'un cadre stratégique agricole en déclinaison du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté en décembre 2016, était nécessaire. Ce document organise notamment un cadre de « complémentarité d'objectifs » entre intervenants au sens de l'article 94 de la loi NOTRe, nécessaire à la poursuite de certaines interventions départementales.

Cependant, plus qu'un simple plan, Madame la présidente a souhaité co-construire avec les acteurs du territoire une vision partagée de ce que doit être **notre agriculture demain**. C'est pourquoi le processus d'élaboration a été particulièrement ambitieux avec l'organisation de 10 conférences de filières et ateliers thématiques, l'intégration des orientations issues des quatre audits des filières en difficulté menés par la Chambre régionale d'agriculture, et enfin de nombreuses rencontres avec les acteurs et syndicats agricoles et l'intégration de leurs contributions.

La **vision** que nous portons pour l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté est celle d'une agriculture familiale, solidaire et coopérative, rémunératrice pour chacun, en lien avec les enjeux de la société pour la qualité de l'alimentation et de l'environnement, inscrite dans une ruralité vivante. Au-delà d'une agriculture nourricière et productive qui a été l'objectif principal depuis la fin de la Second guerre mondiale, notre agriculture demain produira des aliments de qualité grâce des systèmes économiques performants, équitables et durables.

Créer et partager de la valeur ajoutée est au centre de cette stratégie car c'est le travail qui doit principalement rémunérer l'agriculteur. Cette valeur ajoutée doit être équitablement partagée entre les acteurs des filières. Définir les objectifs par filières et les voies d'adaptation des systèmes d'exploitation constituent donc les deux premiers défis à relever. La formation, la valorisation des métiers agricoles et le renouvellement des générations sont des conditions indispensables de la réussite, ainsi que les liens entre l'agriculture et la société, les territoires et l'environnement. Enfin cette marche de notre agriculture régionale ne sera possible qu'avec la coopération.

Les cinq défis transversaux qui ont été dégagés au terme de la concertation sont donc :

1- ADAPTATION : Développer des systèmes d'exploitation efficients et capables de s'adapter au contexte de mutations et de récurrence accrue des aléas.
2- VALEUR AJOUTEE : Améliorer les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et partager plus de valeur ajoutée.
3- METIER : Valoriser les métiers agricoles pour les rendre attractifs et susciter des vocations.
4- SOCIETE : Relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés.
5- COOPERATION : Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance…) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale.

Ces objectifs sont cohérents avec ceux des Etats généraux de l'alimentation menés actuellement par l'Etat, ou la question de la création et du partage de la valeur ajoutée figure au centre des débats. Le projet régional s'inscrit donc dans ce projet national, gage d'une mise en cohérence ultérieure des politiques nationales et régionales.

Comment mettre en œuvre cet ambitieux projet ? Le résultat de la concertation, « Notre agriculture demain, plan régional de développement agricole », en annexe, propose de nombreuses actions qui dépendent en partie de la région, mais également de ses partenaires : Etat, collectivités, organismes professionnels.

D'ores et déjà la région confirme que les dispositifs emblématiques décidés dans l'urgence au début de l'année 2016 restent pertinents. Par exemple les 200 audits d'exploitation réalisés ont confirmé leur pertinence et la nécessité de poursuivre la démarche. La mise en place de systèmes de garantie bancaire ou d'année blanche, outils financiers au service de ceux qui restructurent les finances des agriculteurs en difficulté, jouent également leur rôle.

Les audits de filières réalisés par la chambre régionale d'agriculture sur les filières en difficulté (viande bovine, viande porcine, grandes cultures et lait standard) ont provoqué une prise de conscience salutaire sur la nécessité de coopérer autrement au sein de ces filières. Les conclusions viennent d'être rendues et la région proposera un budget de 400 000 € dédié à la mise place d'actions qui en découlent. Ces actions collectives sont au cœur de la stratégie pour créer et conserver de la valeur ajoutée sur le territoire : elles seront inscrites dans des contrats pluriannuels, dont un sera dédié à l'agriculture biologique.

Le budget 2018 proposera d'autres actions en faveur des dynamiques collectives, par exemple un fonds souverain susceptible d'intervenir au côté des acteurs privés pour s'assurer que les centres de décision préservent la cohérence et le partage de la valeur ajoutée. Il est en effet essentiel que les acteurs du territoire puissent peser sur une juste répartition de la valeur ajoutée.

Les filières agroalimentaires qui valorisent les productions agricoles continueront d'être fortement accompagnées par les politiques de développement économique et d'innovation. L'agroécologie, les innovations portées par le pôle de compétitivité Vitagora, les politiques d'aide à l'export : toutes ces actions qui contribuent à la richesse et à la reconnaissance de notre territoire seront résolument poursuivies.

Sans attendre le budget 2018 la région a repris, sans pour autant disposer de nouvelles recettes, pour 2 775 227€ de crédits en fonctionnement pour financer des actions auparavant portées par les départements, que ceux-ci ne peuvent plus financer en conséquence la loi NOTRe. Ces actions concernent principalement la santé animale (soutien aux groupements de défense sanitaire) et les aides à l'installation. Si la sécurité sanitaire demeure une compétence de l'Etat, l'excellence sanitaire des troupeaux est un facteur de compétitivité économique en tant que garantie de qualité des productions, donc de valeur ajoutée.

Enfin le document « Notre agriculture demain, plan régional de développement agricole » offre une base juridique pour que les départements puissent conventionner avec la région et poursuivre certaines de leurs interventions.
La région poursuit résolument son objectif de servir 50% de produits bio et/ou locaux dans les cantines de ses lycées. Ces 5 millions de repas servis annuellement doivent permettre aux agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté de vendre à meilleur prix leurs productions en évitant des intermédiaires.

II– DECISION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante a décidé d'approuver le Plan Régional pour le Développement Agricole (joint en annexe).

N° de délibération 17AP.211
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Envoi Préfecture : vendredi 20 octobre 2017
Retour Préfecture : vendredi 20 octobre 2017
Accusé de réception n° 021-200053726-20171013-lmc100000032127-DE

La Présidente,

Mme DUFAY

BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

ICI 2050

PLAN RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 2017 - 2022

#NotreAgricultureDemain

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur

© photos Bourgogne-Franche-Comté - Marcel Petite - David Cesbron

Les 5 défis à relever dans le cadre du Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA) :

1- ADAPTATION : Développer des systèmes d'exploitation efficients et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas

2- MARCHES : Valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée

3- HOMMES ET FEMMES : Valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations

4 – SOCIETE : Relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés

5- COOPERATION : Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance…) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale

Edito de la Présidente

La Bourgogne-Franche-Comté est un grand territoire agricole aux productions reconnues dans le monde entier. Le bœuf de Charolles, la volaille de Bresse, les saucisses de Montbéliard et de Morteau, le comté et l'époisses, les vins de Bourgogne et du Jura, pour ne citer que certains produits particulièrement emblématiques de l'excellence de notre région, sont mis à l'honneur par les plus grands cuisiniers dans les meilleures tables. Des dizaines de labels de qualité reconnaissent d'ailleurs l'excellence de nos productions, de nos terroirs, de nos savoir-faire.

Le maintien et le développement d'une agriculture diversifiée et puissante, profondément ancrée dans nos territoires, est un formidable atout pour le développement économique et l'attractivité de notre région. C'est aussi un enjeu en termes d'emploi, puisque notre région compte près de 55 000 actifs agricoles : lors de mes déplacements sur le terrain, j'ai bien souvent l'occasion de mesurer la force de leur attachement à leur métier.

La décentralisation des fonds FEADER est une formidable opportunité, mais elle a été incomplète. Avec l'ensemble des présidents de Région, j'ai plaidé pour que les régions puissent choisir l'opérateur de leur choix pour le versement des aides et je regrette n'avoir pas été entendue.

Cependant, avec les moyens et les leviers dont la Région dispose, j'ai souhaité, dès le début de mon mandat, répondre à la crise que connaît le monde agricole en adoptant un plan d'urgence, doté de près de 5 millions d'euros sur 3 ans, pour répondre aux problèmes de trésorerie des agriculteurs, aux côtés de l'Etat, et pour permettre aux agriculteurs en difficulté d'identifier les leviers qui leur permettront de dégager structurellement un revenu suffisant. Plus de 200 audits ont été déjà menés depuis novembre 2016. En parallèle, nous avons engagé plusieurs audits de filière. L'enjeu est d'engager le changement vers la création de davantage de valeur ajoutée, de soutenir les signes de qualité et le bio, d'appuyer la capacité des filières à exporter, d'encourager l'innovation, mais aussi de permettre aux agriculteurs de vivre de leur travail grâce à une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein de la chaîne de la valeur qui va du producteur au distributeur.

J'ai également souhaité que la Région prenne en charge tous les financements que les départements ne pouvaient plus assurer du fait de la loi NOTRE, notamment sur le sanitaire et l'installation, ce qui représente près de 2,8 M€ par an, sans recette nouvelle transférée de la part des départements.

Le plan régional pour notre agriculture, Notre agriculture demain, que vous allez lire a été rédigé après une large concertation. Je remercie en particulier les organisations professionnelles agricoles qui ont très largement participé à ces discussions, qui nous permettent désormais de définir une stratégie commune pour l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté. En ce sens, je crois pouvoir dire que ce document n'est pas seulement le reflet de la stratégie du conseil régional, mais qu'il exprime la vision partagée de l'avenir de l'agriculture dans notre région.

La perspective qui s'en dégage, et que nous défendrons, est celle d'une agriculture familiale, solidaire et coopérative, rémunératrice pour chacun, une agriculture en lien avec les enjeux qui traversent notre société sur la qualité de l'alimentation, sur la protection de l'environnement, une agriculture inscrite dans une ruralité vivante. C'est un élément essentiel de la stratégie que la Région met en œuvre pour défendre nos territoires ruraux, avec le financement des maisons de santé, du très haut débit dans les campagnes, avec la priorité que nous accordons aux territoires ruraux dans notre politique d'aménagement du territoire.

Nous ne sommes qu'au début d'un vaste changement. La Région y contribuera, pour sa part et avec ses compétences et ses moyens, avec ses priorités :

- créer et partager la valeur ajoutée,

- former aux métiers de l'agriculture pour assurer le renouvellement des générations

- développer les circuits courts et le bio en s'appuyant notamment sur les 15 millions de repas servis chaque année dans les cantines scolaires de nos lycées. Je souhaite qu'au terme du mandat, 50 % des produits, dans les assiettes des lycées, soient produits localement et que 20 % des produits soient bio. Nous menons cette démarche en parfaite entente avec les rectorats, qui partagent avec nous la conviction que les produits locaux et les produits bio, des produits authentiques, des produits qui ont du goût, sont bons pour nos enfants.

Manger local, c'est facile, ça ne coûte pas plus cher et cela permet de soutenir nos agriculteurs.

L'adaptation des systèmes d'exploitation et la coopération entre les acteurs sont des conditions indispensables à la vision que nous portons. Nous continuerons d'être aux côtés des agriculteurs pour leur permettre d'affronter les défis qu'ils rencontrent.

J'ai dès le début de ce mandat affirmé que l'agriculture est une grande cause régionale et je souhaite ardemment que nous construisions notre agriculture de demain ensemble et dès aujourd'hui.

Marie-Guite DUFAY

Introduction

La richesse et la diversité de notre agriculture sont de solides atouts pour notre région. La réputation de l'élevage et des productions très diversifiées de Bourgogne-Franche-Comté n'est plus à faire : viandes bovines, vins, fromages, volailles, grandes cultures… confèrent à notre terroir une renommée internationale.

Depuis le début du mandat et en réponse à la crise agricole, la région a déjà mis en place un plan d'action articulé notamment autour des audits de filières et des audits d'exploitation. De nombreux autres dispositifs de soutien permettent d'accompagner les agriculteurs : soutien à la compétitivité des exploitations et des filières, aide à l'installation, appui aux appellations protégées, aux signes de qualité, développement de l'alimentation de proximité, accompagnement à l'exportation des produits de notre terroir...

Le conseil régional a choisi de conduire une politique volontariste en matière agricole. En réponse aux enjeux importants sur le territoire et face au contexte nouveau issu de la loi Notre, la Région a donc décidé de l'élaboration d'un document-cadre stratégique pour sa politique agricole :

le Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA), adossé au SRDEII.

Les dispositions de la Loi portant « Nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe) confortent en effet la compétence économique des Régions en la rendant exclusive. Certaines dérogations - encadrées quant à leurs applications – existent pour les aides agricoles, agroalimentaires et forestières (cf. art 94). Elles appellent à une coordination entre financeurs en lien avec la fonction de chef de file de la Région, et celles confiées aux Départements et aux communes/intercommunalités.

Ce document non réglementaire qu'est le PRDA a pour objet d'orienter les politiques régionales en faveur de l'agriculture et d'organiser un cadre de « complémentarité d'objectifs » entre collectivités conformément à l'article 94 de la loi NOTRe.

La région souhaite par le présent document, exprimer les principes qui guideront son action au service de l'agriculture régionale :

- pour la création et la bonne répartition de la valeur ajoutée,
- pour soutenir les filières et exploitations en difficulté et leur donner les outils pour faire face aux aléas
- pour valoriser l'activité agricole et susciter des vocations et renforcer le lien entre l'agriculture et les territoires.

Un PRDA : pour quoi faire ?

- Le PRDA est adossé au SRDEII. Le cadre fixé par le SRDEII, qui a une entrée développement économique des entreprises, permet de prendre du recul, de réinterroger la manière de poser les problématiques dans le domaine de l'agriculture

- Le PRDA constituera le fondement des futures aides régionales, et donc des aides départementales complémentaires en terme d'objectifs, en application de la loi NOTRe et de l'article induit L.1511-2 du Code général des collectivités (CGCT)

- Le PRDA a vocation à constituer un cadre partenarial pour piloter collectivement les politiques en région

Au final, le présent document se veut :

- Commun, stratégique, concerté
- Un cadre souple proposant une « complémentarité d'objectifs » entre financeurs en application de la loi NOTRe, qui peut être décliné plus précisément par convention (cf. art 94)
- Dynamique » : notamment par son suivi, sa future évaluation et ses ajustements si nécessaire

Remerciements

Les défis et orientations du PRDA ont été définis suite à une analyse partagée du contexte agricole régional avec de nombreux acteurs et experts régionaux. La méthodologie utilisée pour recueillir les contributions de ces acteurs et la présentation de la situation agricole régionale exposés dans les parties « 3 - Démarche participative d'élaboration du PRDA » et « 4 – Contexte : principaux repères sur la région, l'agriculture et l'agroalimentaire »

Pour leur implication lors de la phase de concertation et lors des relectures, le conseil régional tient à remercier tout particulièrement :

- Les élus et professionnels de la Chambre régionale d'agriculture,
- Les élus et professionnels des Conseils Départementaux,
- La DRAAF,
- Les interprofessions régionales de l'agriculture biologique, Interbio et Bio Bourgogne,
- Les interprofessions des filières et productions agricoles régionales,
- Les syndicats agricoles,
- Le Cabinet d'études Blézat Consulting qui nous a accompagnés dans la rédaction,
- Plus généralement, tous les participants aux ateliers de concertation organisés en 2017.

1- Des grandes mutations à intégrer, des défis à relever

a. Des mutations structurelles et les besoins induits : mutations politiques, économiques, sociétales, techniques, environnementales et règlementaires

La Bourgogne Franche-Comté est une grande terre agricole et une grande terre d'élevage. L'importance des filières d'excellence n'a pas préservé complètement les agriculteurs de la crise. Cette crise est avant tout une crise de la dérégulation des marchés mondiaux qui fait peser une pression sur les prix. La réunion de causes conjoncturelles et structurelles met en cause le modèle technico-économique de nombreuses exploitations et pose plusieurs défis majeurs à l'agriculture régionale.

Les échanges en conférences de filières et en ateliers ont montré la force de ces mutations. Ce sont des mutations structurelles. Elles impliquent à la fois des changements économiques, techniques, environnementaux et réglementaires. Elles sont commentées ci-après et traduites en besoins d'évolution.

- **Mutations économiques :**
  - **Le contexte de volatilité des marchés, le manque d'outils de régulation, la faible captation de valeur : tendances à l'instabilité**

Les échanges lors de la phase de concertation ont notamment mis en avant : la concurrence internationale, le décalage des normes entre pays, le dumping prix et le dumping social, le poids économique des acteurs de l'aval et a contrario une certaine atomisation de la production, l'insuffisante captation de la part de la valeur ajoutée par l'agriculture et la volatilité des marchés... Dans ce contexte d'instabilité, les lacunes des outils européens ou nationaux de régulation renforcent la nécessité pour les exploitations et les filières régionales d'être compétitives

⇨ Il est, tout à la fois, nécessaire de créer davantage de valeur ajoutée en réponse à la demande et au marché et de mieux la répartir entre les maillons des chaines de valeur

  - **L'évolution même des exploitations agricoles : tendances à l'agrandissement des exploitations et à la diversification des systèmes productifs**

Les exploitations évoluent ; la diversification des métiers et des pratiques les rapprochent des autres secteurs économiques : développement des sociétés, du salariat, spécialisation, sous-traitance… Une évolution des pratiques et un usage accru des technologies a également été constatée.

Mais le secteur agricole reste aussi caractérisé par une baisse du nombre d'exploitations (cf. enjeu de transmission-installation) et par l'agrandissement des exploitations. Parallèlement à cette concentration, on constate toutefois une diversification des modèles d'exploitation.

La faible attractivité du métier au regard des revenus dégagés a également été soulignée. Les revenus restent en effet plus bas que dans d'autres secteurs économiques. Les conditions de travail sont quant à elles parfois contraignantes (décalage des rythmes de vie) selon les systèmes de productions (élevage).

⇨ Le besoin réside ici dans la transmission anticipée, l'installation agricole, la formation, l'amélioration des conditions de travail et de vie, la promotion des métiers.

- **Des problématiques d'accès au financement pour certains systèmes d'exploitation : tendance à l'accroissement du capital à mobiliser**

Pour certaines filières (ex : élevage, viticulture, ….), souvent capitalistiques, le besoin de financement en phase d'amorçage-création, ou encore en phase de développement s'est accru. On note également des besoins croissants de sécurisation bancaire (ex : fonds de garantie) face à la lourdeur des investissements et des dettes contractées et aux faibles taux de rentabilité parfois attendus.

⇨ Le besoin est ici d'améliorer l'accès aux conditions de financement des investissements (ex : prêts, subvention, fonds de garantie, voire capital investissement) et au financement du cycle d'exploitation (ex : trésorerie, fonds de roulement). Il convient aussi d'améliorer l'efficacité même des modes de financement pour les investissements productifs.

- **La nécessité de renforcer le lien entre les industries agro-alimentaires et le terroir régional et de sécuriser les approvisionnements : faible taille économique et tendance à la concentration**

Les IAA se restructurent avec une tendance à la concentration des acteurs et des volumes, questionnant le devenir de l'ancrage régional des outils collectifs.

Parallèlement à ces mutations, les IAA régionales ont besoin de sécuriser leurs approvisionnements. Les entreprises s'inquiètent des crises frappant la branche agricole et s'interrogent sur le maintien des niveaux de production.

⇨ Le besoin est ici de solidifier financièrement les IAA, de maintenir leur ancrage régional et de sécuriser leurs approvisionnements, d'inciter à la contractualisation (en prenant en compte les coûts de production)

- **Mutations technologiques**

Si le machinisme agricole a constitué historiquement une véritable révolution agricole, les évolutions plus récentes induisent à la fois craintes et espoirs pour le secteur agricole et la société en général (ex : problématiques d'acceptabilité sociale) :

- Craintes, car la population se pose des questions sur les conséquences de l'usage des biotechnologies sur la santé publique et l'environnement.
- Espoirs, car les sciences du vivant, le numérique, la robotique, les agroéquipements peuvent concourir à l'amélioration des conditions de travail et de vie des exploitants agricoles et des salariés des IAA.

⇨ Le besoin est ici celui de l'accès aux innovations, aux technologies pour la production et la transformation, et aux certifications gages de transparence pour le consommateur. L'acceptabilité sociale de ces innovations constituera également un sujet clé.

- **Mutations environnementales et territoriales**

  - **Des difficultés d'accès aux facteurs de production et de conduite des systèmes au quotidien : pression foncière et exposition accrue aux risques et aléas**

Les échanges ont mis en avant la pression foncière dans certaines zones (ex : zones périurbaines, frontière suisse), les enjeux de préservation des ressources naturelles (ex : sols, eau, milieux), l'impact grandissant des changements climatiques sur les productions, ou encore des difficultés accrues liés aux instabilités impactant les conditions de productions (ex : multiplication des aléas climatiques et sanitaires, récurrences accrues des aléas, exposition aux risques)

⇨ Le besoin est ici celui de pouvoir mieux anticiper, maîtriser l'exposition aux risques, limiter la propagation des aléas, rebondir.

  - **Evolutions territoriales et tendances à la « territorialisation »**

Les rapports entre villes et campagnes évoluent : ces deux pôles s'interpénètrent de plus en plus sociologiquement et économiquement. Pour autant, des zones « d'hyper ruralité » subsistent. Mais elles côtoient des campagnes sous influence urbaine.

La place et le rôle de l'agriculture dans les campagnes s'en retrouvent complexifiés. L'agriculture est « multifonctionnelle » : fonction économique de production de qualité ; fonction sociale d'animation rurale, d'emplois non délocalisables et induits dans les filières ; fonction environnementale de mise en valeur des campagnes.

⇨ Le besoin est ici de (re)mettre en relation villes et campagnes, zones de production et bassins de consommation, de construire des actions économiques concertées avec les territoires (logiques d'ancrage territorial des productions), de valoriser la richesse des terroirs.

- **Mutations sociétales :**

  - **Les évolutions de perceptions sociétales du progrès et des technologies, les difficultés d'acceptabilité sociale des projets : tendance à la méconnaissance de ce qu'est « la réalité du monde agricole»**

La société actuelle est de plus en plus urbaine et éloignée des réalités de la production agricole. Ses craintes quant au progrès et ses conséquences (ex : usages des biotechnologies, souci du bien-être animal) sont réelles. L'acceptabilité sociale de certains projets et de certaines innovations semble de plus en plus difficile alors qu'elles peuvent être présenter un intérêt pour le monde agricole (ex : sciences du vivant, NTIC, agroéquipements, ...

⇨ Le besoin est ici de mieux relier agriculture et consommateur par la transparence, l'information, la communication grand public.
⇨ Besoin de retravailler l'image des produits régionaux en lien avec les attentes des consommateurs

- **l'évolution des modes de consommations**

Individualisation des comportements, mondialisation, digitalisation et E-commerces, consommation mobile, produits de plus en plus transformés et élaborés, besoin de transparence, demande de proximité, baisse de la consommation de protéines animales ou encore consommation « sans », recherche « d'alicaments » et d'aliments santé constituent autant de tendances qui impactent chacun des maillons des filières agricoles du « champ à l'assiette »

⇨ Le besoin est ici de mieux connaître les tendances de consommation, les diffuser, pour aider les chefs d'exploitation et les entreprises à se positionner sur les marchés, à mieux anticiper.

- **Mutations politiques et organisationnelles :**

- **La diversification des politiques publiques : agricole, agroalimentaire, alimentaire**

Les politiques publiques se sont diversifiées. Aux historiques « politiques agricoles » et « agroalimentaires », les acteurs débattent et investissent désormais le champ des « politiques d'alimentation ».
Au-delà du glissement sémantique, de nouveaux acteurs entrent dans la conception des politiques publiques dans le secteur agricole et renouvellent le discours, la formulation des besoins. La fonction « alimentaire » tend à être réaffirmée, en témoigne, les projets relatifs à l'alimentation de proximité, à la restauration collective.

⇨ Le besoin est ici celui de favoriser de nouvelles démarches participatives, ascendantes, partenariales, améliorant la pertinence des programmes d'action et leur réappropriation.

- La décentralisation et les réformes territoriales, financières et fiscales :

La récente loi de réforme territoriale recompose les compétences et les finances des acteurs publics (cf. effets ciseaux sur les budgets, pression sur la dépense publique), avec un renforcement notable du rôle des régions en matière agricole. Les relations entre collectivités (intercommunalités, Départements, Région) et entre l'Etat et les collectivités sont modifiées.

Les organisations professionnelles agricoles se recomposent, notamment à l'échelle régionale. La nouvelle répartition des fonctions de chefs de file dessine un nouveau paysage institutionnel. Elle invite à organiser une nouvelle gouvernance des politiques publiques agricoles, agroalimentaires, alimentaires.

⇨ Le besoin est ici celui de l'organisation des rôles entre acteurs, de définir les complémentarités et les synergies, d'améliorer les fonctions de pilotage

- **L'augmentation des aléas dans un contexte de mondialisation**

L'ouverture accrue aux marchés, sans être « compensée » par des outils de régulation à l'échelle européenne, a renforcé les impacts négatifs possibles des crises économiques, sanitaires ou climatiques, ainsi que la nécessité de compétitivité des filières.

⇨ Le besoin est ici de renforcer les démarches collectives et la mutualisation des outils,

qui permettent la réduction des coûts (Cuma, groupements, coopératives…) pour pouvoir faire face aux aléas plus efficacement et de façon coordonnée.

L'encadré ci-dessous synthétise les besoins identifiés et exprimés en ateliers et conférences de filières.

- Encadré : synthèse des besoins

- **Besoin de création de valeur ajoutée et de meilleure répartition dans les chaines de valeur**
- **Besoin de transmission anticipée, d'installation agricole, de formation continue, d'amélioration des conditions de travail et de vie, de promotion des métiers**
- **Besoin d'améliorer l'accès aux conditions de financement des investissements et du cycle d'exploitation, d'améliorer l'efficacité même des modes financements**
- **Besoin de solidifier financièrement les outils collectifs et les IAA, de maintenir leur ancrage régional et de sécuriser leurs approvisionnements, d'inciter à la contractualisation**
- **Besoin est de faciliter le développement d'innovations et leur diffusion, le déploiement de technologies pour la production et la transformation, et de favoriser les certifications gages de transparence pour le consommateur**
- **Besoin de mieux anticiper et de maîtriser l'exposition aux risques, de limiter la propagation des aléas, de rebondir**
- **Besoin de remettre en relation villes et campagnes, zones de production et bassins de consommation, de construire des actions économiques concertées avec les territoires**
- **Besoin de mieux relier agriculture et consommateurs par la transparence, l'information, la communication grand public, de retravailler l'image des produits régionaux**
- **Besoin de mieux connaître les tendances de consommation pour aider les chefs d'exploitation et les entreprises à se positionner sur les marchés**
- **Besoin de favoriser de nouvelles démarches participatives, ascendantes, améliorant la pertinence des programmes d'actions et leur réappropriation**
- **Besoin d'organisation des rôles entre acteurs, de définir les complémentarités et les synergies, d'améliorer les fonctions de pilotage (observation, suivi-évaluation)**
- **Besoin de renforcer les démarches collectives et la mutualisation des outils, qui permettent la réduction des coûts (Cuma, groupements, coopératives…) pour pouvoir faire face aux aléas plus efficacement et de façon coordonnée.**

Sources : Blezat consulting d'après conférences, ateliers thématiques et audits des filières

b. Des défis à relever pour les politiques publiques et la stratégie du PRDA

La Région Bourgogne Franche Comté a pour objectif le développement de filières agricoles durables, diversifiées et ancrées dans le territoire. L'intervention de la Région en agriculture s'appuie sur sa compétence en matière de développement économique et sur sa fonction d'Autorité de gestion des fonds européens.

Les 3 priorités du mandat en matière d'agriculture sont les suivantes:

- Générer davantage de valeur ajoutée et des débouchés par la qualité et l'excellence
- Ancrer les projets de développement agricole et agroalimentaire dans les territoires
- Favoriser l'installation des agriculteurs et identifier les territoires d'avenir
  (voir développement de ces priorités en annexe)

Les débats organisés en conférences de filières et en ateliers thématiques début 2017 ont confirmé la pertinence de ces priorités tout en soulignant la nécessité d'intégrer également le fait que les aléas de plus en plus fréquents auxquels l'agriculture doit faire face est une problématique majeure.

Les échanges avec les financeurs (Départements, Etat…) et avec les acteurs agricoles ont apporté d'autres points de vue et ont abouti à dégager des enjeux (comprendre : « ce que l'on peut gagner, ce que l'on peut perdre ») pour chacune des filières agricoles régionales et pour les thématiques transversales que sont la transmission-installation, l'agriculture biologique, l'alimentation, le sanitaire et l'innovation.
Ces enjeux spécifiques et les besoins transversaux listés précédemment appellent des réorientations nécessaires de l'agriculture régionale et posent 5 défis majeurs aux politiques publiques régionales :

- Encadré : synthèse des défis à relever

1- ADAPTATION : Développer des systèmes d'exploitation efficients et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas

2- MARCHES : Valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée

3- HOMMES ET FEMMES : Valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations

4 – SOCIETE : Relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés

5- COOPERATION : Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance…) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale

Ces défis invitent à de multiples réponses par les politiques publiques. Il s'agit ci-après de préciser les constats et principales orientations proposées pour structurer ces réponses.

- Encadré - tableaux de correspondance entre les besoins et les défis induits lancés aux politiques publiques

Les besoins identifiés et partagés	Les défis induits
Besoin d'améliorer l'accès aux conditions de financement des investissements et du cycle d'exploitation, d'améliorer l'efficacité même des modes financements Besoin de mieux anticiper et de maîtriser l'exposition aux risques, de limiter la propagation des aléas, de rebondir	**1- ADAPTATION : Développer des systèmes d'exploitation efficients et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas**
Besoin de création de valeur ajoutée, de meilleure répartition induite dans les chaines de valeur et d'inversion des flux commerciaux Besoin de mieux connaître les tendances de consommation pour aider les chefs d'exploitation et les entreprises à se positionner sur les marchés Besoin de solidifier financièrement les outils collectifs et les IAA, de maintenir leur ancrage régional et de sécuriser leurs approvisionnements, d'inciter à la contractualisation,	**2- MARCHES : Valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée**
Besoin de transmission anticipée, d'installation agricole, de formation continue, d'amélioration des conditions de travail et de vie, de promotion des métiers	**3- HOMMES ET FEMMES : Valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations**
Besoin de remettre en relation villes et campagnes, zones de production et bassins de consommation, de construire des actions économiques concertées avec les territoires Besoin de mieux relier agriculture et consommateurs par la transparence, l'information, la communication grand public, de retravailler l'image des produits régionaux	**4 – SOCIETE : Relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés**
Besoin de faciliter le développement d'innovations et leur accès, le déploiement de technologies pour la production et la transformation, et de favoriser les certifications Besoin de favoriser de nouvelles démarches participatives, ascendantes, améliorant la pertinence des programmes d'actions et leur réappropriation Besoin d'organisation des rôles entre acteurs, de définir les complémentarités et les synergies, d'améliorer les fonctions de pilotage (observation, suivi-évaluation Besoin de renforcer les démarches collectives et la mutualisation des outils, qui permettent la réduction des coûts pour pouvoir faire face aux aléas plus efficacement et de façon coordonnée.	**5- COOPERATION : Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance…) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale**

Défi 1- ADAPTATION : Développer des systèmes d'exploitation efficients et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas

- **CONSTATS :**

La crise structurelle majeure rencontrée par l'agriculture régionale et française souligne **la nécessité de l'efficience, de la compétitivité des exploitations dans une économie mondialisée.** Or la dispersion des résultats économiques dans toutes les filières régionales, mise en lumière chaque année par l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture de Bourgogne Franche Comté, démontre qu'un palier doit être franchi pour améliorer la compétitivité d'un grand nombre d'exploitations.
Par ailleurs, le contexte économique et climatique, de plus en plus mouvant, nécessite une meilleure **capacité d'adaptation des systèmes d'exploitation et des filières**, ainsi qu'une reprise en main par les chefs d'exploitations du pilotage de leurs systèmes face à ces diverses mutations souvent subies.
L'irrégularité des saisons, l'excès de chaleur ou le manque d'eau perturbent profondément les cycles des cultures. Parallèlement, cette variation météorologique et climatique induit le développement et la propagation de maladies animales et végétales. **L'adaptation agronomique aux changements climatiques** est donc indispensable.
Parallèlement, la performance environnementale a trop longtemps été perçue comme un frein au développement économique des exploitations agricoles alors qu'elle peut aussi constituer une opportunité de résilience.

- **ORIENTATIONS PROPOSEES :**

Mots Clés : *outils de pilotage individuels, maîtrise des coûts et des charges, soutien aux investissements, expérimentation, études, R&D, croissance verte par transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques, prévention et anticipation des aléas, maîtrise des risques sanitaires, autonomie et résilience des exploitations, stabilisation du revenu, ingénierie financière, triple performance, approche « système », gestion de la ressource en eau, foncier…*

⇨ **Accompagner l'évolution des exploitations et rechercher la triple performance :**
Il convient d'accompagner l'amélioration des performances des exploitations, et d'aider à identifier **les opportunités de rebond** pour **accompagner les transitions** induites.
Les performances économiques/environnementales/sociales doivent être **conciliées** au sein d'une **approche systémique.** Au-delà des effets de modes ou des intentions louables, **cette triple performance semble** indispensable dans un contexte de recherche de compétitivité et de nécessaire résilience des systèmes et des filières. Les techniques d'agroécologie pourront contribuer à l'atteinte de cette triple performance (semis sous couvert, rotations longues, conservation des sols…).

⇨ **Améliorer le pilotage des exploitations :**
Le **recours aux outils de pilotage** contribue à renforcer la capacité de positionnement stratégique du chef d'exploitation, **dans une logique d'aide à la décision**. Il est possible d'agir par exemple par des **audits d'exploitation** (ex : chèques-audits)**, conseils**, formations-actions ou démonstrations qui préparent et accompagnent le changement. Le chef d'exploitation doit être à l'origine de sa stratégie, y compris lorsqu'il s'agit de rebondir suite à des difficultés. A sa demande, il pourra faire appel à un accompagnement personnalisé (« coaching ») pour mettre en œuvre cette stratégie.

⇨ **Soutenir les efforts de maîtrise des coûts et des charges**

Le renforcement de la compétitivité passe par une **meilleure maîtrise et par une réduction des coûts de production** à tous les stades, par des **efforts d'investissements stratégiques via une approche coûts/bénéfices.**

On peut citer notamment la diminution des charges par la **réduction des intrants**, par la **sobriété énergétique**, par la **production et l'utilisation/partage d'énergie renouvelable**, par une **plus grande autonomie alimentaire,** par **l'optimisation des outils** de production et de transformation, par la meilleure **valorisation des coproduits**.

⇨ **Soutenir les investissements :**

La compétitivité passe aussi par le soutien aux efforts d'**investissement productifs comme non productifs (liés aux gains de charge notamment).**

Parmi les moyens, des opportunités existent via les **investissements matériels innovants**. Les **apports du numérique dans l'agriculture**, les **agroéquipements, la robotique** devront répondre à plusieurs enjeux d'ordre économique (réduction des coûts de production, production performante en quantité et en qualité), environnemental (réduction des émissions vers l'eau et l'air, optimisation des consommations énergétiques, maintien du potentiel des sols), et social (amélioration du confort, réduction des risques**,** solidarité et développement des échanges). Les avancées de la **génétique, de la biotechnologie, du bio-contrôle** toutefois devront intégrer le souci de leur **acceptabilité sociale.**

Cela passe aussi par des soutiens aux investissements visant à atteindre la triple performance (économique, environnementale, sociale) via une amélioration des conditions de travail, les bâtiments d'élevage et de stockage, les équipements ruraux, les investissements agricoles de précision ou l'accompagnement agro-écologique (meilleure utilisation des ressources en eau notamment).

⇨ **Innover en matière de financement des installations (capital) :**

L'agriculture est une activité qui nécessite des investissements lourds en temps et en capital, donc élevés au regard d'une espérance de rentabilité fluctuante en fonction d'aléas économiques ou climatiques de plus en plus fréquents. Aussi, l'installation de jeunes en agriculture nécessite de réinventer, d'innover dans les modèles d'exploitation et le portage de capital afin d'apporter des garanties et de limiter la prise de risques des candidats à l'installation.

La sécurisation des systèmes doit également être assurée lors de la diversification d'une exploitation (ex : système de garantie, conseils technico-économiques).

⇨ **Améliorer l'autonomie des exploitations en soutenant la polyculture élevage :**

Dans certaines situations, la spécialisation des exploitations régionales les rend très sensibles aux aléas. Favoriser la diversification, voire l'évolution vers la polyculture élevage de ces exploitations permettrait d'améliorer leur autonomie financière et leur résilience.

La polyculture élevage, actuellement en régression au niveau régional, constitue en effet un système plus robuste vis-à-vis du changement climatique notamment.

De plus, le déclin des filières animales a un impact direct (et qu'il convient donc de limiter) sur la valorisation des filières végétales avec une réduction de ces débouchés liés à l'alimentation du bétail.

⇨ **Accompagner les agriculteurs en difficulté :**

Pour répondre aux besoins des agriculteurs en situation de fragilité, **l'accompagnement social** doit être déployé. Les actions passent notamment par : l'accueil et la prévention, l'identification des difficultés et l'orientation possible vers des dispositifs d'intervention (financiers, techniques et/ou sociaux) adaptés au cas par cas.

⇨ **Prévenir et anticiper les aléas :**

Si une partie de la gestion des aléas sera prise en charge aux niveaux européen et national **par des mécanismes adaptés** (fiscalité incitative à la provision pour risque, assurances, fonds de mutualisation, « règlement omnibus 2017 -2018 en cours»…), il revient aux filières de combiner au mieux l'usage de ces instruments en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour **dépasser la logique parfois nécessaire de « pompier de l'économie »** (actions sur les conséquences économiques des aléas) et en travaillant en complément des dispositifs européens et nationaux, l'action en région peut passer :

- économiquement**,** par le **déploiement d'instruments financiers** de type portage/partage des risques financiers par fonds de garantie, par la consolidation financière des entreprises par prêts participatifs, par capital investissement avec des mécanismes de gestion pour atténuer la volatilité des marchés ;
- collectivement, par des **approches mutualisées et solidaires** via les systèmes assuranciels collectifs organisés par filières ;
- humainement, par un **appui aux chefs d'exploitations pour renforcer leur autonomie de décision,** leur capacité de pilotage, de rebonds en cas d'aléas.

⇨ **Se réapproprier l'agronomie :**

Les tendances lourdes de renchérissement du coût de l'énergie et des intrants, le renforcement des exigences sociétales environnementales doublées de la survenue répétée d'aléas climatiques renforcent le poids de « l'effet milieu », propre à chaque exploitation. Une gestion plus fine des systèmes d'exploitation s'impose. Il s'agit d'engager une évolution des systèmes de production, qui remette **l'agronomie au cœur des pratiques**, pour combiner la performance économique et la performance environnementale. Parmi ces techniques, figurent par exemple la diversification des cultures et l'allongement des rotations, les cultures associées, l'agriculture de conservation, l'implantation de haies, la lutte intégrée contre les ennemis des cultures diminuant le recours aux produits phytosanitaires, le travail minimal du sol, l'agriculture biologique, les économies d'énergie, la méthanisation, le développement du lien entre atelier de production animal et végétal…

Ces techniques permettent d'améliorer la résilience des systèmes, de réduire la dépendance aux intrants et l'impact environnemental, de s'adapter au changement climatique. Aussi l'accompagnement de la performance et de la résilience des systèmes s'impose comme une priorité.

La recherche variétale devra également être encouragée.

La prise de conscience environnementale et les évolutions de pratiques sont réelles, aidées notamment par les nouvelles technologies et la R&D (agriculture de précision, désherbage mécanique, recherche de variétés moins sensibles aux maladies, …).

⇨ **Utiliser l'outil génétique pour s'adapter aux évolutions du milieu**

Dans le domaine de l'élevage, les avancées génétiques doivent être préservées et confortées pour être valorisées (exportation, …), tout en restant extrêmement vigilant aux évolutions du milieu et des marchés. Les travaux doivent être poursuivis pour améliorer l'efficience de la transformation fourragère et rechercher une meilleure valorisation du lait ou de la viande.

⇨ **Maîtriser les risques sanitaires :**

En région **les actions sanitaires** devront se structurer au sein du futur **Schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires**, sous pilotage de l'Etat et avec l'appui des Groupements de Défense Sanitaire et les Fredons.

Plusieurs types d'actions pourront en découler pour la Région et ses partenaires : clarifier les **coûts et les mécanismes de financement des actions** ; renforcer l'harmonisation et **la mutualisation** des outils sanitaires ; sensibiliser, communiquer et former les différentes parties prenantes ; **combiner les actions réglementaires et les outils de préventions** ; **financer la R&D en complément du niveau national** ; **aider à la mise en place de traitements « raisonnés & ciblés» en cas de crise...**

⇨ **Agir sur le foncier agricole :**

Le foncier représente un potentiel majeur d'amélioration de la compétitivité des exploitations. L'action sur le foncier constitue une compétence partagée entre collectivités. Il convient d'agir de manière coordonnée entre EPCI (ex : planification, protection, portage…), Départements (ex : optimisations foncières, protection/mise en valeur, aménagement/équipement) et Région (ex : mesures résultant des orientations du futur SRADDET notamment), et en lien avec les outils existants tels que la Safer ou l'Etablissement public foncier. La **planification intercommunale**, la **préservation, les aménagements et équipements** (dont irrigation et gestion raisonnée de l'eau) constituent des opportunités d'action. La **mise en place de mécanismes financiers éventuels** pourra permettre d'appuyer ces types d'actions en fonction des échelles d'intervention et des compétences.

⇨ **Faire de la transition énergétique une opportunité**

La performance **de l'agriculture et des IAA régionales** passe par un **positionnement stratégique sur la croissance verte : économie circulaire, bio-économie, biomasse**...
Ce positionnement est favorable à la performance énergétique de l'agriculture, à son adaptation au changement climatique et à sa diversification économique**.**

⇨ **Renforcer et valoriser l'herbage des filières régionales d'élevage:**

La région bénéficie d'un **potentiel herbager important.**
La **maîtrise du coût de production** qui est une composante essentielle de la **rentabilité** est une priorité. La valorisation de l'herbe par le pâturage est ici une solution intéressante **pour l'autonomie alimentaire.**
Il est important de (re)valoriser l'herbe et le fourrage dans le **système d'élevage**, tant au niveau **économique** avec une diminution de la dépendance aux achats de protéines, qu'au niveau **environnemental** avec une limitation des produits phytosanitaires.
Ce mode de production vertueux, en adéquation avec les attentes des consommateurs, doit de plus permettre d'assoir la notoriété des productions régionales et d'améliorer leur valorisation.

Défi 2- MARCHES : Valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée

- **CONSTATS :**

16 grandes tendances de consommations ont été identifiées à l'échelle nationale. Elles transforment la relation entre société et monde agricole. Parmi elles, on trouve la recherche de qualité/authenticité, la proximité (organisationnelle, géographique) ou encore la recherche de développement durable et équitable (ex : bio, commerces équitables), le fort développement de l'achat en ligne (ex : E-commerce, Drive…), l'individualisation accrue des comportements alimentaires (en opposition à la standardisation), la demande de transparence, le souci d'une alimentation santé/bien-être, etc…
L'adaptation de l'offre agricole et agroalimentaire aux évolutions des marchés et à ces modes de consommation nécessite une **meilleure connaissance des marchés et des tendances de consommation**. Cette information contribuera aux **capacités de positionnement stratégique des exploitations et des filières**. Il pourra alors être nécessaire de redéfinir les pratiques de production, d'adapter les processus de transformations ou de renouveler les modes de commercialisation.

Pour se maintenir et se développer, l'agriculture régionale devra créer de la valeur, avec une bonne répartition de cette valeur ajoutée créée. L'agriculture, maillon amont des filières, ne capte en effet généralement pas assez la valeur ajoutée.

En raison de la diversité des situations, cela passera probablement par **des stratégies économiques variées** selon les systèmes en présence.

Pour développer les avantages comparatifs des exploitations et des filières régionales, il convient de développer des **stratégies de filières** (sans exclure la possibilité de stratégies individuelles), d'inviter les acteurs à conforter les interprofessions et favoriser la **coopération entre les différents maillons.** La région BFC possède d'ores et déjà des atouts en termes de préservation des espaces naturels et agricoles, ainsi qu'en matière de mode de production qu'elle doit valoriser.

Par ailleurs, on constate également la nécessité d'optimiser et d'améliorer les outils de production, au niveau des exploitations et des industries agroalimentaires.

Parallèlement, on assiste à des phénomènes de financiarisation accrue de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de concentration de la distribution et de restructuration des outils de transformation : fermeture, concentration des volumes, délocalisations.
Il est donc nécessaire de maintenir voire **développer la transformation des productions en région, de préserver l'indépendance capitalistique des filières et de conserver les centres de décision en Bourgogne Franche-Comté.**

- **ORIENTATIONS PROPOSEES :**

Mots clés *: veille marché, création et répartition équitable de la valeur ajoutée, démarches qualité et différenciation, stratégies de filières, produits régionaux, segmentation, montée en gamme, export, sécurisation des outils IAA du territoire…*

⇨ **Développer les stratégies de filière :**

Le débat sur les **choix de stratégies** (ex : **filières de masse, de niche, de cœur de gamme**, etc..) doit avoir lieu dans chaque filière. Pour ce faire, des structures ou espaces de concertation sont nécessaires. A ce titre, les audits de filières menés par la CRA constituent un exemple de démarche qui a permis aux filières régionales d'échanger et de proposer une stratégie commune, sans pour autant nécessiter la création du structure ad hoc.

Ces stratégies de filières doivent chercher à mieux répondre aux attentes des consommateurs, en distinguant les tendances de fond des effets de mode, tout en en répercutant le coût sur le prix de vente du produit.

⇨ **Renforcer les liens entre les filières et les IAA régionales :**

Les outils collectifs de transformation et de valorisation doivent pouvoir se projeter dans le temps et sécuriser leur approvisionnement. **Des relations de proximité (organisationnelle, géographique) doivent se tisser entre producteurs, IAA et distributeurs. De même des relations inter-filières (ex : végétales-animales) sont à organiser.**

⇨ **Soutenir les outils de transformation régionaux en lien avec les filières :**

Face aux risques de concentration et de délocalisation des IAA, il est indispensable **de maintenir la capacité de transformation et de création de valeur en région.** Cela passe notamment par **l'ancrage régional des acteurs** et par des **relations accrues en région entre productions, transformations et distribution.** Parallèlement, pour certaines productions, il s'agira de **développer le réseau régional d'outils agroalimentaires**.

Une nouvelle **ingénierie financière** est également à déployer pour **davantage d'effets leviers** : subventions, fonds de garantie, avance remboursable, capital investissement. Ces outils financiers concourent à **solidifier financièrement les phases stratégiques** d'amorçage-création, de développement, et **améliorer l'accès aux financements bancaires.**

La création d'un fonds d'investissement en partenariat avec les producteurs pour participer au capital des entreprises structurantes pour les filières sera étudiée, afin d'assurer la pérennité de ces filières.

Concernant le maintien des abattoirs existants ou le développement éventuel des abattoirs mobiles, la stratégie devra être menée à l'échelle interrégionale afin d'optimiser les moyens.

⇨ **Diversifier les approches économiques individuelles :**

La recherche de compétitivité passe alors par des **stratégies économiques variées**. Afin de capter de la valeur ajoutée, plusieurs stratégies sont envisageables, dont notamment la **segmentation par la qualité**, la réduction des **intermédiaires par l'alimentation de proximité**, la **conquête de nouveaux marchés par la diversification**, la **sécurisation par la contractualisation en filière**, la recherche de l**eviers de croissance à l'export par l'internationalisation**…

Il n'y a pas de contradiction entre stratégies de niche et stratégies de volumes et de grandes filières. Il est important de **faire coexister les productions de masse et les productions différenciées**, en les distinguant clairement et en travaillant sur leur **complémentarité économique.**

D'une façon générale, les exploitations devront être accompagnées pour s'adapter aux nouvelles exigences et règles du marché.

⇨ **Soutenir l'émergence et la promotion des démarches de qualité (SIQO) :**

La qualité est une notion fondamentale des politiques régionales agricole et alimentaire. Dans un contexte concurrentiel, la stratégie économique de **segmentation vers des démarches qualité** est propice à la création de **valeur ajoutée.** Il est nécessaire de renforcer **la lisibilité des démarches officielles de qualité et la préservation de leur crédibilité,** y compris par des contrôles adéquats.

En parallèle du produit de qualité, il faudra également le service-client, la praticité d'achat.

Les démarches qualité sont propices à une **confiance du consommateur avec le producteur.**

⇨ **Créer et faire vivre une identitépour valoriser les atouts du territoire :**

La profession doit s'emparer et faire vivre une identité porteuse d'une image de terroir, de gastronomie, de produits d'excellence et de qualité… Elle doit mettre en avant ses atouts en termes de conditions de production : la production à l'herbe, les systèmes polyculture-élevage, sanitaire, l'autonomie alimentaire régionale, berceau de races…

⇨ **Développer la segmentation des marchés pour mieux répondre à l'évolution et la diversité de la demande :**

Il est nécessaire de travailler sur le développement de la segmentation de l'offre et des produits pour saisir la diversité des marchés. Il s'agira de redonner de la valeur aux produits agricoles en répondant aux attentes de la société.

Il est important de mettre en valeur la qualité sanitaire et gustative des produits régionaux en identifiant les produits avant de communiquer, en travaillant sur les caractéristiques organoleptiques et en assurant une constance dans la qualité offerte.

L'offre doit être adaptée et réactive par rapport aux besoins des marchés identifiés par les entreprises.

Une réciprocité dans l'information amont-aval doit être recherchée par rapport aux connaissances du marché et des productions. Cela nécessite de retisser des liens entre producteurs et consommateurs.

⇨ **Stocker et alloter pour structurer de nouvelles filières**

La segmentation des marchés génère des besoins supplémentaires en capacités de stockage. L'appui au développement de nouvelles capacités sera nécessaire pour les coopératives et opérateurs économiques, afin de leur permettre de développer de nouvelles filières et de répondre aux marchés porteurs.

⇨ **Valoriser l'ensemble des produits ou des « sous-produits »**

Une meilleure valorisation d'une filière passe par une optimisation de ses produits. À l'image de la filière viande où l'équilibre matière doit être recherché pour maximiser la commercialisation de l'ensemble des pièces et limiter les pertes ou les gaspillages.

⇨ **Adapter les exploitations et les productions à la demande des marchés**

Pour répondre aux opportunités de marchés, des adaptations des systèmes d'exploitation et des stratégies de production seront nécessaires. Un appui est à envisager de façon à d'accompagner la prise de risque et la conversion du système. Une évolution doit également s'opérer dans les relations commerciales, notamment de flux poussés vers des flux tirés, nécessitant une plus grande implication du producteur dans le débouché et le devenir de ses productions.

Par ailleurs, la mise en place de nouvelles productions (champignons, insectes, …) constitue une prise de risque pour l'exploitant. Un accompagnement de ce risque serait de nature à favoriser la prise d'initiatives.

Côté filière, l'adaptation des produits aux marchés nécessitera également des investissements, notamment en matière de génétique. Cela implique en amont de définir un positionnement stratégique concerté au niveau de chaque filière.

<u>Défi 3</u> – HOMMES ET FEMMES : Valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations

- **CONSTATS :**

L'agriculture doit être considérée comme le socle d'une **chaîne de valeur hautement stratégique pour l'emploi.** L'agriculture représente en effet un vecteur d'**emplois non délocalisables et d'emplois induits dans les filières :** 4 à 5 emplois induits dans l'agroalimentaire pour 1 emploi agricole en général.

Or, on observe une **complexification du métier d'agriculteur, véritable chef d'entreprise**. Aussi, les agriculteurs doivent bénéficier d'une solide formation initiale, doublée d'expériences autres ainsi que d'apports complémentaires tout au long de leur carrière, notamment en termes d'**accompagnement stratégique.**

Le vieillissement des chefs d'exploitation nécessite par ailleurs de renforcer la dynamique d'installation régionale pour assurer **le renouvellement des générations et aboutir à des exploitations viables, vivables, vivantes.**

L'installation agricole représente en effet un projet de vie et l'installation doit donc :

- **être « viable »** économiquement : sécuriser un revenu pour se tirer un salaire, faire vivre un foyer...
- **être « vivable »** socialement : retrouver de l'autonomie de décision/pilotage, pouvoir se former et disposer de congé, favoriser des métiers et des emplois attractifs ;
- **être « vivante »** : dont les pratiques préservent les sols, les végétaux, les animaux, l'eau, l'air...pour les générations futures.

Le **renouvellement des générations et l'attractivité des métiers** nécessitent une plus grande **anticipation de la transmission/installation,** des actions quant à la **formation initiale et continue**, **l'amélioration des conditions de travail et de vie**.

- **ORIENTATIONS PROPOSEES :**

<u>Mots Clés :</u> *installation, transmission anticipée des exploitations, attractivité du métier et intégration sociale, accès au foncier, professionnalisation des candidats, implication des filières, viabilité/vivabilité des projets, formation initiale, développer les potentiels humains, accompagnement (coaching)…*

⇨ **<u>Communiquer sur les métiers de l'agriculture :</u>**

A contrario de l'image parfois utopiste ou passéiste de l'agriculture, il convient de mieux communiquer sur la modernité des métiers, le savoir-faire et la technicité des chefs d'exploitation et des salariés, la complémentarité entre métiers (ex : produits agricoles de qualité et gastronomie), les atouts des entreprises agroalimentaires régionales…
Un autre atout majeur du métier d'agriculteur qu'il convient de mettre en avant est sa proximité avec la nature, le vivant. Cette communication ciblée aura pour objectif de susciter ou renforcer des vocations et de permettre aux agriculteurs d'être mieux insérés dans la société et reconnus pour leurs rôles (fonction nourricière notamment).

⇨ **Impliquer les filières et les territoires dans la politique de renouvellement des exploitations :**

Le renouvellement des exploitations doit passer par **des actions via les filières.** L'implication des filières peut en effet s'avérer vitale afin de **conforter/développer certaines productions régionales et sécuriser l'approvisionnement des outils collectifs** (ancrage territorial) et pérenniser les outils de production existants.

Dans les secteurs en déprise, des actions spécifiques sont à conduire pour éviter la fermeture des paysages, la disparition des activités agricoles , la perte de valeur ajoutée.

⇨ **Anticiper les cessions et favoriser la transmission des exploitations :**

Il convient de mieux **anticiper les cessions**, de **mettre en relation** cédants-repreneurs, pour faciliter la reprise des exploitations.

⇨ **Renforcer la professionnalisation des candidats :**

La politique publique d'**apprentissage et de formation professionnelle**, tant des jeunes et que des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle, peut constituer un levier d'action pour concourir à **la professionnalisation et conforter la bonne reprise des exploitations. L'incitation à des stages longs ou à des expériences professionnelles dans d'autres régions ou pays serait à favoriser.**

Cette orientation sera complétée et développée dans le cadre du futur Contrat d'Objectifs pour la Promotion des métiers Agricoles, en cours d'élaboration à l'échelle de la région.

⇨ **Permettre une installation progressive en agriculture, ouverte à tous les publics :**

Il est nécessaire d'**accompagner humainement** les porteurs de projets et les installés pour accompagner leur **professionnalisation** : accompagnement, espaces test, installations progressives, suivi post-installation... Ces outils existants ou à développer doivent s'adapter aux différents types de profils des projets et au public varié souhaitant s'installer en agriculture.

⇨ **Favoriser le salariat et les approches collectives en matière d'emploi (« exploitations vivables ») :**

Le développement du salariat agricole et des **démarches collectives (ex : mutualisation de moyens et d'outils, service de remplacements, groupements d'employeurs)** sont à mettre au cœur des réflexions sur les conditions de travail et de vie des chefs d'exploitations et des salariés.

Pour cela, il est nécessaire d'agir à plusieurs niveaux : en revalorisant les métiers liés à la production agricole (forums, rencontres, …), en mobilisant les territoires pour favoriser l'émergence d'emplois en lien avec les attentes des entreprises locales, en facilitant l'insertion des nouveaux publics (non issus du milieu agricole) avec une formation continue adaptée, en proposant après l'embauche des formations complémentaires pour l'acquisition de compétences, en renforçant les partenariats des différents acteurs (Pôle emploi, AREFA, FAFSEA, Apecita, Groupements d'employeurs, Centres de formation, Région ...), en favorisant le développement des groupements d'employeurs…

⇨ **Favoriser la mobilité interprofessionnelle :**

L'accompagnement du changement peut également signifier un appui dans les reconversions professionnelles éventuelles. Tout comme l'installation agricole, la sortie du métier doit être facilitée, fluidifiée.

Cette orientation sera complétée et développée dans le cadre du futur Contrat d'Objectifs pour la Promotion des métiers Agricoles, en cours d'élaboration à l'échelle de la région.

4- SOCIETE : Relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés

- **CONSTATS :**

A l'instar de la situation sur le changement climatique, on assiste à une prise de conscience de la société de la crise écologique actuelle, qui implique une aspiration des consommateurs à limiter leur impact sur l'environnement lors de leurs actes d'achat.
Par ailleurs, la reconnaissance de **l'eau comme « patrimoine commun »** nécessite des formes de gestion concertée à l'heure où des déficits hydriques croissants sont annoncés dans les prochaines années avec des conséquences parfois majeures pour certaines productions.

La **diversité historique des productions régionales** constitue un atout en termes d'image régionale. Pour autant, certaines actualités dans une **société surinformée et parfois mal informée**, mettent en exergue le décalage croissant entre la réalité des filières (producteurs, produits et métiers) et la perception même qu'en ont les consommateurs et les citoyens. Il faut donc **recréer du lien, de la confiance** et de travailler à la fois sur la communication et sur l'adaptation des modes de production.

L'agriculture doit être insérée dans la société : par une connaissance et une compréhension réciproque, une adéquation offre-demande, par la transparence et l'ouverture, par l'incitation à des comportements de « consomm'acteurs »…

- **ORIENTATIONS PROPOSEES :**

Mots Clés : *ancrage des productions agricoles dans les territoires, circuits courts et alimentation de proximité, communication positive, image de l'agriculture et des filières, promotion des productions régionales, structurer le « marketing territorial »*

⇨ **Développer l'alimentation de proximité, notamment dans la restauration collective :**
Cette orientation relève de la volonté de la région de parvenir d'ici 2020 à l'intégration de 50 % de produits d'origine locale et de 20 % de produits bio dans la restauration collective des lycées, pour les produits qui le permettent.
Il est indispensable de donner des moyens aux restaurants pour absorber le surcoût de la ration alimentaire en travaillant sur d'autres leviers de réduction (choix des morceaux, cuisson lente, …).
Il faut s'appuyer sur les bons interlocuteurs et leviers pour réduire le pourcentage de produits importés et assurer un retour de la valeur ajoutée aux producteurs.

Il convient d'éduquer les comportements alimentaires, être exemplaire, de permettre l'accès de tous à une nourriture suffisante et de qualité, de contribuer à garantir la sécurité des aliments en favorisant la santé publique, de maintenir des cultures culinaires et des liens sociaux, de soutenir notre modèle agricole, nos industries agroalimentaires et ses emplois dans les territoires.

Cela demande notamment de sensibiliser les gestionnaires et les clients de la restauration hors foyer à l'offre régionale en communiquant sur les produits régionaux et leurs avantages tout en veillant à une bonne adéquation entre l'offre et la demande.

⇨ **Valoriser les productions agricoles des territoires :**

La promotion et communication doit s'intégrer dans une logique de « marketing territorial » avec l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit ici de valoriser l'écosystème régional, la gastronomie et les produits de qualité, le renforcement mutuel par le collectif et les atouts régionaux. Cette démarche de marketing territorial à différentes échelles (du terroir à la région entière) contribue à l'attractivité régionale. La région a d'ailleurs axé une partie de sa communication sur l'agriculture et les produits régionaux.

⇨ **Limiter les impacts de l'activité agricole et s'adapter au changement climatique :**

La protection des milieux, de leur biodiversité doit être intégrée dans la gestion agronomique des systèmes d'exploitation (agroécologie).

L'eau est un patrimoine commun. Elle est également indispensable pour l'agriculture : en améliorant les récoltes et en atténuant les effets de la sécheresse, la gestion de l'eau permet d'augmenter la rentabilité des cultures. De plus, l'accès à l'eau constituera, dans les prochaines années un facteur essentiel de viabilité et de compétitivité de l'agriculture régionale.

Il convient donc, afin de protéger qualitativement et quantitativement la ressource en eau, de favoriser les investissements visant à préserver les ressources, d'améliorer éventuellement les infrastructures destinées à l'irrigation et à la gestion raisonnée de l'eau et de permettre aux agriculteurs d'améliorer leurs techniques.

Par ailleurs, la recherche variétale, le stockage de fourrage, … constituent des leviers complémentaires de sécurisation des systèmes.

Au niveau du climat, la production de références et la recherche/expérimentation doivent permettre de limiter l'impact de l'élevage sur le climat (émissions de gaz à effets de serre par le bétail).

⇨ **Augmenter les surfaces en agriculture biologique (AB) :**

L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevages soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

Ce mode de production expérimente et met en œuvre des pratiques innovantes respectueuses de l'environnement et qui sont susceptibles d'être développées plus largement en agriculture.

Les exploitations bios nécessitent plus de main-d'œuvre que les exploitations en agriculture conventionnelle : ainsi une ferme bio utilise 2,7 unités de travail annuel contre 1,5 en conventionnel.

Elle contribue par ailleurs à la segmentation des productions, à la création de la valeur ajoutée de l'agriculture régionale et répond à une demande croissante des consommateurs. Son développement en région doit donc être favorisé.

⇨ **Valoriser les productions agricoles non alimentaires :**

Les modifications climatiques figurent parmi nos principales préoccupations environnementales des décennies. L'accroissement de la demande d'énergies fossiles (pétrole, gaz), confronté aux perspectives d'épuisement de ces ressources, crée des tensions sur les marchés de l'énergie mais également des opportunités quant à la valorisation non alimentaire des productions agricoles (sous couvert de non concurrence sur l'affectation des sols).

La « Biomasse » et plus largement la « Bioéconomie » constitue ici un champ d'intervention des politiques publiques et un domaine de développement pour l'agriculture.

Ecomatériaux et lien avec l'industrie (ex : Chanvre), production et partage d'énergie renouvelable sont ici des domaines concrets sur lesquels les exploitations régionales ont des opportunités.

⇨ **Renforcer la compréhension mutuelle des attentes entre les producteurs et les consommateurs :**

L'agriculture, et notamment l'élevage, est régulièrement mise en cause par des ONG et amène à des réactions défensives des filières. Il semble nécessaire de sortir de ce positionnement pour communiquer de manière positive sur l'agriculture.
Les filières doivent être plus présentes dans le débat social sur l'agriculture : sur l'environnement, le bien-être animal, les problèmes sanitaires... L'amélioration des pratiques peut à ce titre constituer un vecteur potentiel de différenciation des produits régionaux.

Elles doivent également mettre en valeur les valorisations agricoles non-alimentaires : matériaux biosourcés, entretien du paysage, énergies renouvelables, services en milieu rural...

Reconquérir la place des agriculteurs dans les débats de société est une nécessité. Il est important de ne pas subir, d'être réactif et de développer les relations villes-campagnes, agriculture, société et territoires. Il faut pouvoir s'adresser directement aux consommateurs et aux citoyens.

Les projets comme ferme accueillante ou les initiatives comme « Portes ouvertes dans les exploitations » sont une façon judicieuse de créer des liens entre les agriculteurs et le reste de la société.

La reconnaissance sociétale du métier d'agriculteur(rice) auprès du grand public doit être une priorité pour expliquer les métiers, la diversité des produits, les activités, les pratiques, les évolutions, les contraintes, …

Défi 5- COOPERATION : Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance…) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale

- **CONSTATS :**

Les modes de coopération, de travail collectif, font partie de l'ADN du territoire régional et constituent un atout à l'heure de la mondialisation. Ces démarches collectives, déjà largement présentes dans l'agriculture régionale, notamment dans le massif du Jura (exemple des fruitières), sont à renforcer.

Par ailleurs, l'agriculture et l'agroalimentaire peinent à financer l'innovation, voire à la transférer : problèmes de taille économique, de dispersion géographique et de manque de proximité relationnelle des acteurs. La phase de « mise en œuvre de l'innovation » est souvent critique : elle nécessite du temps, des moyens humains et financiers.

Enfin, regrouper les acteurs nécessite de pouvoir proposer des informations objectives pour favoriser les échanges et souligner les intérêts communs. La veille et la collecte d'information sont donc nécessaires à condition de s'inscrire dans des logiques collectives, avec une finalité qui doit être clairement identifiée au préalable.

- **ORIENTATIONS PROPOSEES :**

Mots Clés : *gouvernance de filière (amont-aval), coopération et synergies entre filières, autonomie alimentaire régionale, stratégies commerciales et moyens mutualisés, articulation de la recherche-développement et des filières, approches ascendantes et collaboratives, infléchir par l'innovation, outils partagés d'observation-actions, évaluation des politiques publiques et des stratégies de filières*

⇨ **Promouvoir les approches collectives au niveau des exploitations (CUMA, GEDA, GIEE, etc…) en particulier en matière de mécanisation**

Le recours à des achats en commun, à l'organisation de chantier voire à l'assolement en commun d'une part et la réorganisation parcellaire d'autre part, génèrent des économies conséquentes tant sur le plan financier qu'en matière de temps de travail ou de réduction des intrants.
Il sera nécessaire d'inciter les jeunes à faire partie de groupes pour favoriser la diffusion des nouvelles pratiques, ce qui leur permettra d'avoir un meilleur positionnement technique et économique avec une plus grande facilité pour identifier les marges de progrès.

A titre d'illustration, la mécanisation représente un poste de charge important, particulièrement en grandes cultures. Les charges de mécanisation ont augmenté au cours de la dernière décennie (progression de 50% en systèmes grandes cultures spécialisées à fort potentiel depuis 2005). L'organisation en CUMA constitue la principale réponse à ce constat et doit être soutenue.

⇨ **Renforcer la structuration des filières :**

Favoriser les convergences d'intérêts entre les maillons d'une filière peut permettre d'affronter collectivement plus facilement les aléas. Cela passe par un soutien aux organisations de producteurs, par la connaissance mutuelle entre filières en matière d'organisation économique, par la négociation au sein des branches ou par des stratégies collectives de promotion et de commercialisation.

Cela passe également par des **synergies inter-**filières (ex : végétale/animale), partage d'outils de production/transformation/vente (conditionnement/préparation de plats cuisinés…), projets collectifs innovants et vertueux (méthanisation collective entre amont/aval/collectivité…), **et des interprofessions plus fortes** (agriculture/artisanat).

⇨ **Contractualiser pour sécuriser**

Dans le contexte de crise majeure que traverse le maillon production, les relations commerciales doivent être revues et repensées dans une relation tripartite pour permettre un partage plus équitable de la valeur ajoutée. La contractualisation permet par ailleurs de sécuriser la mise en production côté producteurs et les approvisionnements côtés industriels et distribution.

Les producteurs doivent également évoluer dans leur approche commerciale, d'avantage guidé par les attentes du marché (passer d'un flux poussé à un flux tiré). Pour ce faire, elle doit s'accompagner d'une plus grande transparence sur les marchés.

⇨ **Améliorer l'articulation de la recherche développement et de l'expérimentation :**

Il convient de **susciter des partenariats entre les acteurs** du développement, de l'enseignement agricole, les agriculteurs, les chercheurs et les entreprises. L'innovation doit garantir l'apport de résultats notamment en identifiant mieux ce que l'on cherche à infléchir via l'innovation.

L'innovation nécessite des approches nouvelles, davantage ascendantes et participatives pour garantir tant son utilité que sa diffusion ou son appropriation (innovations organisationnelles).

La conception des programmes de R&D/transfert/diffusion doit dès lors rassembler des agriculteurs dans une logique de « **groupe opérationnel en filière** » réunissant : des conseillers, des chercheurs, des entreprises de l'agroalimentaire, des ONG et d'autres acteurs, partenaires de l'innovation dans l'agriculture et l'agroalimentaire.

« L'écosystème régional d'innovation » est également une forme d'organisation concourant à ancrer le développement agricole et agroalimentaire dans les territoires, en région. **L'innovation (organisationnelle, procédé, produit, technologique…) peut** naitre et se développer par des relations des proximités dans les territoires.

⇨ **Optimiser les outils d'observation collectifs et prospectifs :**

Il n'y pas « d'observation » sans intention sur l'utilisation des données pour agir et réorienter les actions ou politiques. Tout observatoire doit donc être conçu comme **« un système partenarial d'acteurs** » et un support pour impulser la réalisation d'études spécifiques.

Il s'agit de favoriser le **développement d'outils partagés** dans le souci de déboucher sur des analyses stratégiques, prospectives, d'anticipation de crise qui devront porter sur les systèmes d'exploitation, les filières et leurs adaptations. L'observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne Franche Comté pourra constituer un outil pertinent à faire évoluer dans cet objectif.

Plusieurs applications stratégiques peuvent être données :

- observer davantage les systèmes d'exploitation via un réseau de références visant une valorisation précise des données ;
- observer et analyser le contexte concurrentiel, les marchés ;
- alimenter les diagnostics des chaines de valeur ;
- **mieux piloter les interventions publiques collectives (synergie, complémentarité),**

- de même, les filières pourront évaluer leurs stratégies et les remettre en question au vu des résultats observés.

⇨ **Développer une gouvernance collective de l'agriculture à toutes les échelles :**

La gouvernance peut s'entendre comme une succession d'étapes indispensables à une action efficace : **observation => analyse prospective => orientations => actions => suivi et réajustement éventuels.**

Ce processus, pour être efficace, devra être conduit de manière collective, au sein des filières et entre acteurs. La gouvernance tripartite entre Etat, Région et Chambre régionale d'agriculture, initiée en 2016 en réponse à la crise agricole, constitue à ce titre un exemple de gouvernance partagée.

⇨ **Accompagner la contribution de l'agriculture au développement territorial**

L'agriculture est une activité structurante et un acteur majeur de l'aménagement et du maintien du dynamisme territoires ruraux.

Il est donc essentiel d'identifier la répartition des compétences entre les départements et les EPCI et la Région pour coordonner les initiatives en lien avec les filières et prioriser les actions en retenant les leviers les plus efficaces pour concrétiser les projets. L'action des EPCI en matière d'énergie, d'investissement immobilier vis-à-vis des outils de transformation, d'agriculture de proximité, d'agriculture urbaine (y.c l'agriculture en milieu urbain) et périurbaine, d'agrotourisme, … peuvent permettre d'accompagner efficacement l'émergence et le suivi des initiatives et innovation locales. Ces actions doivent s'inscrire en cohérence avec les logiques de filière et celle du PRDA.

⇨ **Renforcer l'autonomie alimentaire régionale, notamment au niveau des protéines végétales :**

La région bénéficie d'une complémentarité de productions animales et végétales permettant d'envisager une autonomie alimentaire en matière de céréales, protéagineux, coproduits à l'échelle régionale. Les démarches de recherche et d'expérimentation doivent être soutenues pour parvenir à ce résultat.

Une contractualisation entre le secteur animal et végétal permettrait de sécuriser les approvisionnements et les débouchés, de garantir des approvisionnements en colza et soja non OGM, en réponse à une attente marché forte. A ce jour, si les transactions marchandes existent, l'absence d'engagements commerciaux durables ne permet pas d'en faire un élément de différenciation.

2- Les fiches orientations du PDRA

Les conférences et audits de filières ainsi que les ateliers (sanitaire, innovation, alimentation de proximité, agriculture biologique, transmission-installation) ont mis en avant des enjeux et orientations spécifiques à chacune de ces filières et thématiques, mais qui s'inscrivent dans les 5 défis cités précédemment.

Les fiches suivantes ont pour objectif de dresser les constats, enjeux et exemples d'actions de façon synthétique pour chacune de ces filières.

Cette présentation par filières ou thématiques spécifiques est complémentaire de l'approche transversale présentée précédemment avec les 5 défis du PRDA et leurs orientations transversales. C'est pourquoi pour chacune des orientations présentées dans les fiches filières ci-dessous a été reliée à un ou plusieurs des défis du PRDA.

Remarque : la majorité des données chiffrées pour les différentes filières sont issues du Service Régional d'Information Statistique et Economique de la DRAAF et des travaux menés dans le cadre de l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté et des audits de filières, par la Chambre Régionale d'Agriculture, le CER France et leurs partenaires. Les chiffres 2016 de l'agriculture biologique en région ont été fournis par Interbio et Bio Bourgogne.

- Encadré - Fiches "filières auditées lait conventionnel, bovin viande, porcin, grandes cultures »

PRDA	Filières grandes cultures	

Enjeux de la filière

1 – Maintenir et développer les réseaux d'infrastructures clés (fer, fluvial, numérique)

2 – S'adapter au changement climatique

3 - Gérer la volatilité des prix des marchés & des intrants

4 - Renforcer la performance des exploitations et la résilience des systèmes

5 - Développer la valeur ajoutée par les démarches de « filières » et les segments de niche

6 - Installer et maintenir des exploitations agricoles pour conserver des filières et un tissu rural dynamique

Principaux constats

⇨ **Se reporter au diagnostic AFOM de l'audit de filière en annexe 3.**

Chiffres clés

Nombre d'exploitations professionnelles : 4 870
18 % des exploitations de la région

751 000 ha de céréales (dont 31% dans l'Yonne), 30% de la SAU régionale
271 000 ha d'oléagineux, 10% de la SAU régionale (63 % de la SAU en Yonne et Côte d'Or)
Augmentation régulière des surfaces en Soja (triplé depuis 2011) : 27800 ha en 2015 (2nde région française)
Deux cultures industrielles : le chanvre (1 650 ha) et la betterave (1 500 ha).
Plus de 3 % de la surface régionale en céréales et oléo-protéagineux en agriculture biologique

160 établissements (hors artisanat commercial), emploient 3 250 personnes ; 980 millions d'euros de CA

PRDA	Filières grandes cultures	

Orientations	Exemples d'actions
○ **L'intégration de l'agriculture dans l'aménagement régional des territoires par le maintien et le développement des réseaux d'infrastructures clés (fer, fluvial, numérique)** ✓ O.S 1.1 : développer des partenariats avec d'autres usagers sur les lignes ferroviaires ✓ O.S 1.2 : développer des partenariats avec d'autres usagers sur les voies fluviales ✓ O.S 1.3 : développer des partenariats avec les usagers sur le réseau téléphonique 4 ✓ O.S 1.4 : gérer les équilibres fer-route-fluvial dans une stratégie concertée dans les territoires	✓ *Construire une réflexion inter-consulaire autour du fret* ✓ *Cartographier les flux pour identifier les partenaires sur les lignes ferroviaires peu utilisées* ✓ *Créer des zones de chargement partagées entre les filières*
Défi 1 : ADAPTATION ○ **L'adaptation au changement climatique** ✓ O.S 2.1 : mobiliser la R&D pour développer des systèmes résilients ✓ O.S 2.2 : développer les solutions et outils de gestion de l'eau ✓ O.S 2.3 : développer l'appropriation des outils de gestion du risque	✓ *Constituer un groupe pilote de tous les spécialistes du territoire, animer une réflexion en lien avec l'observatoire prospectif de l'agriculture régionale* ✓ *Elaborer et conduire des formations pour les exploitations (gestion du risque)*
Défi 1 : ADAPTATION ○ **La gestion de la volatilité des prix des marchés & des intrants** ✓ O.S 3.1 : maîtriser les outils de gestion du risque (marchés à terme…) ✓ O.S 3.2 : construire & mettre en œuvre les mécanismes d'accompagnement de la volatilité & des aléas – multi partenariats ✓ O.S 3.3 : développer les capacités de stockage et d'allotement	✓ *Mettre en place des échanges entre les organismes stockeurs, les fabricants d'aliments du bétail & les éleveurs pour favoriser une valorisation « gagnant – gagnant » (notamment sur la protéine)* ✓ *Former les agriculteurs & futurs agriculteurs au stockage de qualité et à la construction de l'allotement*
Défi 5 du PRDA : COOPERATION ○ **Le renforcement de la performance des exploitations et la résilience des systèmes** ✓ O.S 4.1 : favoriser les approches collectives (pour des modèles plus résilients) ✓ O.S. 4.2 : remettre de l'agronomie au cœur des systèmes de culture et d'exploitation ✓ O.S 4.3 : adapter le parcellaire pour des performances économiques, environnementales et sociales ✓ O.S 4.4 : accompagner le développement de compétences des chefs d'exploitation et des salariés	✓ *Développer des achats et des utilisations en commun de matériels (moissonneuse-batteuse, tracteurs...) et promouvoir une meilleure utilisation du matériel* ✓ *Travailler sur son positionnement, sa posture de chef d'exploitation agricole pour adapter sa stratégie : « coaching individuel, accompagnement d'entreprise via des conseils d'entreprise et global »*

PRDA	Filières grandes cultures	

Orientations	Exemples d'actions
Défi 2 : MARCHES ; Défi 5 du PRDA : COOPERATION ○ **Le développement de la valeur ajoutée par les démarches de « filières » et les segments de niche** ✓ O.S 5.1 : développer les synergies « production végétale / production animale » à différentes échelles (exploitations, territoires, etc.) ✓ O.S 5.2 : développer des stratégies de différenciation (marchés de masse & de niche) ✓ O.S 5.3 : maintenir & développer la dynamique industrielle en aval (outils, débouchés, centres de décision) ✓ O.S 5.4 : soutenir l'émergence & la structuration de filières contractualisées / sécurisées ✓ O.S 5.5 : favoriser le développement d'activités complémentaires (énergie, atelier PA…) à différentes échelles (exploitations agricoles, territoires, etc.)	✓ *Réaliser une veille sur les marchés (qualitative et quantitative), identifier les besoins (nouvelles habitudes alimentaires, nouveaux matériaux...) et soutenir le développement de nouvelles filières* ✓ *Segmenter/différencier les productions par la mise en place de démarques spécifiques identifiées (labels, marques, …)* ✓ *Développer des outils collectifs / ateliers (volailles, porcs, méthanisation, etc.)*
Défi 3 : HOMMES ET FEMMES ○ **L'installation et le maintien des exploitations agricoles pour conserver des filières et un tissu rural dynamique** (commentaire : le volet « transmission-installation » est traité dans la fiche thématique dédiée) ✓ O.S 6.1 : aller chercher un maximum de valeur ajoutée pour maintenir un tissu d'exploitations ✓ O.S 6.2 : faciliter la reprise des capitaux ✓ O.S 6.3 : renforcer la formation initiale des futurs installés (notamment en économie, gestion, agronomie, etc.)	✓ *Innover dans les relations commerciales pour un meilleur partage de la valeur ajoutée* ✓ *Soutenir l'installation en diversification sur des marchés de niche, vente directe* ✓ *Imposer aux jeunes d'avoir une ou des expériences, en ou hors agriculture / hors territoire en amont de leur installation*

PRDA	Filière « porcine »	

Enjeux de la filière

1 – Maintenir et développer l'élevage

2 - Aller chercher de la valeur ajoutée : connaître les marchés, segmenter l'offre et regagner en performance économique

3 - Former et communiquer pour une filière attractive

4 - Relever le défi des attentes sociétales (BEA)

Principaux constats

⇨ **Se reporter au diagnostic AFOM de l'audit de filière en annexe 4.**

Chiffres clés

En 2013 : 292 exploitations de plus de 10 truies
Nombre de sites porcins > 10 truies 20 porcs : 375
Reproducteurs : 22 900
Porcs charcutiers produits : 400 000
dont porcs sous IGP : 45 %
13 porcs / km² de SAU (440 en Bretagne, >900 aux Pays-Bas)

11 abattoirs
Secteur de la transformation : 1107 salariés, 6% des salarias du tissu régional des IAA

La production régionale représente environ 40% de la consommation.

Orientations

Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 4 : SOCIETE

1 – Maintenir et développer l'élevage

- O.S 2.1 : un soutien technique et administratif à l'installation
- O.S 2.2 : définir une déclinaison « porc » du parcours installation-transmission
- O.S 2.3 : maintenir la bonne maitrise sanitaire
- O.S 2.4 : élaborer un parcours « acceptabilité » des projets d'installations
- O.S 2.5 : innover dans les systèmes apportant de la visibilité économique aux projets

Exemples d'actions

✓ *Instaurer des réunions de concertation avec les services administratifs*

✓ *Mettre sur pied un fond d'investissement régional adapté aux volumes financiers en jeu*

✓ *Développer un outil de diagnostic stratégique des élevages porcins*

PRDA	Filière « porcine »	

Orientations	Exemples d'actions
Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 2 : MARCHES ; Défi 4 : SOCIETE **2 - Aller chercher de la valeur ajoutée : Connaître les marchés, segmenter l'offre** - O.S 4.1 : mutualiser les connaissances et la veille marché et assurer la prospective - O.S 4.2 : développer des produits locaux à potentiel - O.S 4.3 : Innovation (produit / usages clients) et circuits de distribution ⇨ **Regain de performance économique** - O.S 6.1 : investir, moderniser - O.S 6.2 : optimiser la logistique et compétitivité de l'approvisionnement	✓ *Interroger les grossistes, la GMS, la RHF* ✓ *Développer des cahiers des charges intégrant les attentes sociétales dans les produits locaux* ✓ *Mettre en place des groupes de consommateurs et distributeurs pour définir les innovations* ✓ *Modernisation de l'élevage et PCAE (dont développement des capacités de stockage)* ✓ *Développer l'approvisionnement de protéines non OGM de proximité ex : stockage à Pagny* ✓ *Faire un état des lieux des aires d'attentes et des quais d'embarquement en élevage et en abattoir et proposer des améliorations si nécessaire*
Défi 3 : HOMMES ET FEMMES ; **3 - Former et communiquer pour une filière attractive** - O.S 1.1 : renforcer et développer la formation professionnelle - O.S 1.2 : communiquer sur la capacité technique et économique	✓ *Développer une formation qualifiante pour les opérateurs en abattoir* ✓ *Elaborer des contenus pédagogiques et les diffuser sur les réseaux sociaux* ✓ *Organiser des portes ouvertes*
Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 4 : SOCIETE **4 - Relever le défi des attentes sociétales (BEA)** ✓ OS 5.1 : s'approprier les attentes sociétales et définir des réponses adaptées	✓ *Former le personnel d'abattoir aux conditions de BEA* ✓ *Communiquer auprès du Grand Public sur les atouts du système BFC et les pratiques respectueuses du BEA* ✓ *Développer l'utilisation des matières premières céréalières et oléo-protéagineuses locales*

PRDA	Filière « viande bovine »	

Enjeux de la filière

1. **Transformer pour pérenniser le modèle de l'exploitation de type « familial »**
2. **Définir, pérenniser et promouvoir le modèle BFC**
3. **Orienter la génétique charolaise**
4. **Capter le segment croissant et porteur de RHF, en viande française, en viande BFC**
5. **Développer les marchés export avec une approche qualitative et différenciée**

Principaux constats

⇨ Se reporter au diagnostic AFOM de l'audit de filière en annexe 5.

Chiffres clés

Diminution du nombre d'élevages allaitants de 10% (2010 et 2014)
Nombre d'exploitations détenant au moins
10 vaches allaitantes : 7 188
Nombre de vaches allaitantes (SAA) : 519 412
(43 % en Saône et Loire, 28 % en Nièvre)
La production régionale représente 11% de la production France (BG et veaux)
8 broutards sur 10 exportés
Fin 2014, 220 exploitations (+69 en conversion), 8900 vaches allaitantes sont certifiées bio
7 organisations de producteurs, 3 associations d'éleveurs

Nombre moyen d'UTA par exploitation spécialisée : 1,60
Nombre moyen d'UGB bovines par UTA : 95

Résultat courant 2016 par UTAF (prévisions) :
- en bovins spécialisés 10 900 €
- en bovins + cultures - 10 700 €

14 abattoirs, 109 000 tec de viande transformée (40% de vaches de réformes)
Plus de la moitié des bovins de la région destinés à l'abattage sont abattus dans la région (58 %). Le reste de la production est orientée vers les abattoirs de Rhône Alpes (29 %) et de Bretagne (7 %)

PRDA	Filière « viande bovine »	

Orientations	Exemples d'actions
Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 5 du PRDA : COOPERATION ⇨ **La transformation vers un modèle entrepreneurial pour pérenniser le modèle de l'exploitation de type « familial »** ✓ O.S 1 : 1.1 : exercer son métier dans une ambiance positive et renforcer l'attractivité des métiers de la filière ✓ O.S 1.2 : sécuriser les systèmes ✓ O.S 1.3 : renouveler et pérenniser les exploitations ✓ O.S 1.4 : améliorer les performances technico-économiques, la résilience et la rentabilité des systèmes	✓*Améliorer l'organisation du travail et alléger l'astreinte journalière* ✓*Développement l'engraissement des mâles et des femelles* ✓*Développer de nouvelles activités et/ou productions dont les nouvelles énergies* ✓*Bien exploiter l'herbe pour accroitre la rentabilité des élevages* ✓*Investir dans les bâtiments pour améliorer la qualité de vie, la santé des animaux, la sécurité et l'efficacité économique*
Défi 2 : MARCHES ; Défi 4 : SOCIETE ⇨ **La définition, la pérennisation et la promotion du modèle et de l'image BFC** ✓ O.S 2.1 : renforcer le lien des producteurs aux marchés pour retrouver de la valeur ajoutée via la commercialisation ✓ O.S 2.2 : définir les points de différenciation, les avantages comparatifs de la production viande bovine en BFC ✓ O.S 2.3 : segmenter l'offre (Bœuf Comtois, Charolais de Bourgogne, Label…) ✓ O.S 2.4 : contractualiser l'offre	✓*Favoriser les démarches où les producteurs peuvent se réapproprier les outils de transformation* ✓*Définir, construire une image, une identité durable d'une filière viande bovine BFC* ✓ *contractualiser la démarche cœur de gamme en BFC*

PRDA	Filière « viande bovine »	

Orientations	Exemples d'actions
Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 2 : MARCHES ⇨ **Le soutien à la génétique et la génomique et l'engraissement pour augmenter la valeur ajoutée localement** ⇨ L'orientation de la génétique Charolaise O.S 4.1 : renforcer les liens entre les acteurs O.S 4.2 : réaliser une analyse de l'environnement concurrentiel O.S 4.3 : fixer les axes prioritaires	✓ *Conduire les orientations en commun avec la race Montbéliarde dans le domaine de la génomique* ✓ *Investir dans la R&D pour inventer les moyens permettant de choisir plus facilement et précocement les animaux de demain* ✓ *Accompagner techniquement et financièrement les éleveurs pour leur permettre de mieux connaitre le potentiel génétique de leurs animaux reproducteurs mâles*
Défi 2 : MARCHES ⇨ **La captation du segment croissant et porteur de RHF, en viande française, en viande BFC** ✓ O.S 3.1 : réaliser un état des lieux de la distribution / consommation et des donneurs d'ordre au niveau de la RHF Collective ✓ O.S 3.2 : travailler avec les acteurs intermédiaires grossistes ✓ O.S 3.3 : ajuster, adapter le mix produits par rapport à la demande clients	✓ *Sensibiliser les gestionnaires et les clients de la restauration hors foyer à l'offre régionale* ✓ *Constituer des groupes de travail associant professionnels et les collectivités (CR, CD, municipalités)* ✓ *Travailler sur l'équilibre matière*
Défi 5 du PRDA : COOPERATION ⇨ **Des débouchés rémunérateurs en occupant tous les segments de marché (équilibre carcasse** ⇨ Le développement des marchés export avec une approche qualitative et différenciée O.S 5.1 : améliorer et amplifier la prospection commerciale – accueil de délégations étrangères au bénéfice de BFC O.S 5.2 : créer des partenariats, des synergies pour développer l'export	✓ *Promouvoir les produits (vif ou viande) pour exporter par l'accueil des délégations étrangères en région* ✓ *Travailler une synergie avec le milieu viticole et multi produits (moutarde, cassis, Comté, vins, …)* ✓ *Recenser les connaissances en export des entreprises agroalimentaires*

PRDA	Filière lait et fromages (conventionnels et AOP/IGP)	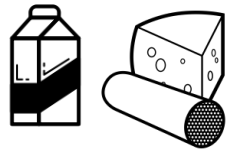

Enjeux de la filière

1. **Améliorer la valorisation de la filière laitière conventionnelle**
2. **Rendre le métier plus attractif/maintenir la densité laitière**
3. **Pérenniser, sécuriser et développer les outils de transformation fromagère**
4. **Apprendre à mieux gérer le risque de volatilité (prix, volumes…)**
5. **Sécuriser et développer l'autonomie alimentaire**
6. **Intégrer les nouvelles techniques en considérant les attentes environnementales, sociétales, administratives et économiques**

Principaux constats

- ⇨ **Concernant le lait conventionnel, se reporter au diagnostic AFOM de l'audit de filière en annexe 6.**
- ⇨ En AOP/IGP, on constate des crises sanitaires importantes susceptibles de déstabiliser les filières (en 2016 notamment) et plus généralement le principe de production de fromages au lait cru. L'écart de prix du lait entre les filières AOP et lait conventionnel tend à s'amplifier.

Chiffres clés

AOP/IGP : 8 AOP fromagères, 4 IGP. 2569 exploitations essentiellement sur les départements du Doubs et du Jura, mais aussi en Haute-Saône (125 expl) et en Bourgogne (80 expl).

Zone de plaine :
Nombre de producteurs laitiers : 1 490
Volume moyen livré par exploitation (en l) : 416 000
Nombre de vaches laitières par exploitation : 65
Résultat courant 2016 par UTAF (prévisions) : - 4 500 €

La filière bio : 293 exploitations produisant 55 millions de L de lait en 2015 (3,4% des livraisons régionales, en forte augmentation)

271 outils de transformation (dont 200 sont des entreprises régionales), 5340 emplois (3200 sur le massif jurassien)

PRDA	Filière lait et fromages (conventionnels et AOP/IGP)	

Orientations	Exemples d'actions
Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 2 : MARCHES ⇨ **L'amélioration du niveau de valeur ajoutée** -O.S 1.1 : gérer des volumes pour les adapter aux marchés -O.S 1.2 : travailler sur le développement de la segmentation de l'offre / des produits pour saisir les marchés -O.S 1.3 : structurer l'amont de la filière	✓ *Mettre en place une démarche permettant d'accompagner les producteurs pour adapter les exploitations aux nouvelles conditions des marchés* ✓ *Faire la promotion des savoir-faire des producteurs et mettre en valeur les différentes façons de produire du lait en BFC (typologie EA -> métier pluriel, …).* ✓ *Mettre en place des formations pour les producteurs vis-à-vis des modes de production*
Défi 3 : HOMMES ET FEMMES ⇨ **L'attractivité du métier, le maintien de la densité laitière (collecte)** -O.S. 2.1 : communiquer sur les métiers de la filière -O.S 2.2 : moderniser les exploitations -O.S 2.3 : accompagner le maillon de la production sur le volet humain -O.S 2.4 : promouvoir les groupes et les initiatives collectives	✓ *Aider aux investissements (PCAE)* ✓ *Diagnostiquer les besoins sur la modernisation des exploitations laitières en BFC* ✓ *Mettre en place un dispositif d'accompagnement social des exploitations en difficulté* ✓ *Promouvoir les Services de remplacement*

PRDA	Filière lait et fromages (conventionnels et AOP/IGP)	

Orientations	Exemples d'actions
Défi 2 VALEUR AJOUTEE et Défi 5 du PRDA : COOPERATION ⇨ **La pérennisation, la sécurisation et le développement des outils de transformation fromagère** ✓ O.S 3.1 : garder une densité de collecte. Garder le potentiel de volume ✓ O.S 3.2 : garder les centres de décision – la gouvernance des entreprises en local – les sièges sociaux, les entités opérationnelles. Prioriser les regroupements au sein des grandes régions. Pour les coopératives, prioriser les alliances régionales ✓ O.S 3.3 : garder les Ressources humaines, les Compétences et les Savoir-faire associés	✓ *Créer un fonds d'investissement en partenariat avec les producteurs pour participer au capital des entreprises* ✓ *Soutenir les PME dans leur développement à l'export* ✓ *Offrir / Optimiser les outils numériques des prestataires nécessaires aux bonnes conditions de travail : haut débit…* ✓ *Démarches qualité des productions et des produits. Promotion des nouvelles AOP/IGP en cours de développement*
Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 5 du PRDA : COOPERATION ⇨ **La meilleure gestion des aléas, du risque de volatilité (prix, volumes…)** - O.S 4.1 : renforcer la compétitivité des exploitations agricoles pour capter des marchés. Améliorer les coûts de production et permettre aux exploitations agricoles d'être plus résilientes - O.S 4.2 : développer la contractualisation - O.S 4.3 : faire évoluer l'environnement fiscal des exploitations pour tenir compte de la volatilité	✓ *Accompagner techniquement et financièrement des projets d'évolution de système d'exploitation pour le mettre en adéquation avec les demandes du marché* ✓ *Permettre aux producteurs de négocier leurs contrats en fonction de leurs coûts de production et des éléments qui le composent.*

PRDA	Filière lait et fromages (conventionnels et AOP/IGP)	

Orientations	Exemples d'actions
Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 5 du PRDA : COOPERATION ⇨ **La sécurisation et le développement de l'autonomie alimentaire** ✓ O.S 5.1 : construire des références en polyculture élevage et maitriser les techniques nouvelles ✓ O.S 5.2 : sécuriser les systèmes fourragers face aux aléas ✓ O.S 5.3 : augmenter les productions riches en protéines	✓ *Encourager le développement de productions riches en protéines (luzerne, soja...)* ✓ *Encourager les groupes d'échange autour des systèmes polyculture élevage, des nouvelles technologies* ✓ *Travailler la génétique pour améliorer l'efficience de la transformation fourragère et la fromageabilité des laits.*
Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 5 du PRDA : COOPERATION ⇨ **L'intégration des nouvelles techniques en considérant les attentes environnementales, sociétales, administratives et économiques** - O.S 6.1 : favoriser la réactivité et l'anticipation de l'enseignement agricole face à ces nouvelles problématiques - O.S 6.2 : maintenir une qualité du lait et préserver un état sanitaire des animaux - O.S 6.3 : intégrer rapidement les nouvelles techniques en sécurisant les éleveurs, notamment accompagnement des éleveurs dans la transition vers l'agro-écologie.	✓ *Réduire les antibiorésistances par la communication et la formation, le développement d'alternatives aux antibiotiques, les actions préventives…* ✓ *Accompagnement technique sur les nouvelles techniques et technologies, notamment sur l'agroécologie ou l'AB*
SPECIFIQUE AOP/IGP, **Défi 1 : ADAPTATION** ⇨ **La sécurité sanitaire** ○ Des garanties à l'échelle régionale : sur le service sanitaire, sur l'accès aux conseils	✓ *Conseils et appui technique*

- Encadré - Fiches "productions et filières végétales" (hors audits)

PRDA	Filière « prairies, fourrages »	

Chiffres clés	Principaux constats
1 395 150 ha de prairies, dont 1 197 370 ha de prairies permanentes (¼ du territoire régional et 13 % des PP françaises) et 197 780 ha de prairies temporaires 1 930 ha de luzerne 57 957 ha de fourrages annuels	• Des charges d'exploitation en hausse notamment en élevage • Des systèmes d'exploitation confrontés aux aléas économiques et climatiques, notamment dans les zones intermédiaires, situation renforcée par le manque de valeur ajoutée • Des pertes de compétitivité en polyculture élevage • Une absence de chaine de récolte/valorisation spécifique sur la luzerne

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne favoriser l'autonomie des systèmes d'exploitation, leur résilience, et le développement des liens entre systèmes de productions et produits finaux **Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 5 du PRDA : COOPERATION** ***L'autonomie fourragère et protéique, la résilience des systèmes*** ⇨ **Le développement de l'autonomie fourragère, protéique des systèmes d'élevage et polyculture-élevage,** ⇨ **La structuration des filières « bas intrants »** ⇨ L'adaptation des systèmes, la gestion des risques (marchés et changements climatiques) via la R&D et l'innovation, des systèmes assuranciels, le stockage de l'eau **Défi 2 : MARCHES ; Défi 5 du PRDA : COOPERATION** ***La mise en valeur des liens productions/produits, les filières, la valeur ajoutée*** ⇨ **Le développement des démarches qualité et commerciales entre les productions locales de fourrages (dont bas intrants) et les produits alimentaires finaux** ⇨ **L'amélioration de la communication sur le lien processus de production/produits finaux : « filière « herbe » à valoriser car c'est une qualité insuffisamment reconnue des élevages régionaux.** ⇨ L'augmentation des collaborations entre acteurs et filières pour répondre aux besoins en matière de protéines.	***L'autonomie fourragère et protéique, la résilience des systèmes*** ✓ *Production de références et de connaissance en lien avec la thématique protéine* *Essais, suivi et repérages d'innovations, accompagnement individuel et collectif, diffusion, démonstration, portes ouvertes innov'actions…* ***Les filières, la valeur ajoutée*** ✓ *Actions d'animation des filières protéines, pour développer la valorisation et favoriser les collaborations inter filières* ✓ *Programmes d'actions collectives visant à optimiser la valorisation des prairies*

PRDA	Filière « viticulture »	

Chiffres clés	Principaux constats
En 2016 : région BFC au sixième rang des régions françaises pour les surfaces en vigne Superficie en production 33935 ha dont 33150 en AOP 3375 exploitations spécialisées en viticulture => 1,44 % de la SAU 17780 actifs viticoles en 2014 dont 7460 dans les domaines viticoles Exploitations viticoles = 19 % des exploitations agricoles de la région Production de vin : 1 750 174 hl (tout vins) 1,5 milliards € en 2015 (hors subventions) 8,9 % de la surface régionale en viticulture en agriculture biologique (environ 394 exploitations bio viticoles soit 3026 ha en viticulture - chiffres 2015)	**Conjoncture** Des transactions entre la viticulture et le négoce en baisse de 15% en 2016 par rapport à 2015 Une orientation à la hausse des cours du vin en vrac du millésime 2016 Légère augmentation en volume des exportations au cours de l'année 2016 pour les vins de Bourgogne Les exportations vers les pays tiers en hausse (stabilité vers l'union européenne) **Evolution des exploitations** Au cours des 10 dernières années : augmentation de 3.5 % de la surface en vigne (1200 ha supplémentaires pour les ¾ plantés dans l'Yonne) Disparition d'une exploitation sur 6 en 10 ans => augmentation de la taille moyenne des domaines (5,8 ha => 7,4 ha) **Vendanges (en moyenne régionale)** Environ la moitié des vignes vendangée à la machine 85 % dans la Nièvre et l'Yonne, 61 % en Haute Saône et en Saône et Loire Vendanges à la main dominante en Côte d'Or et dans le Jura **Vinification** À 50 % en cave coopérative en Saône et Loire Cave particulière en totalité dans le Doubs et en Haute Saône Autres départements ¾ des viticulteurs privilégient une vinification en cave particulière **Vente** Majorité de vente directe en Côte d'Or, Jura, Nièvre, Haute Saône Majorité des ventes par l'intermédiaire de négociants en Saône et Loire et dans l'Yonne Il convient également de souligner les **difficultés de succession croissantes** liées au prix exorbitant du foncier dans certains vignobles.

PRDA	Filière « viticulture »	

Les enjeux et orientations	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de maintenir la compétitivité de la filière et de valoriser les terroirs, dans un contexte de concurrence mondiale et de mutations climatiques. **Défi 1 : ADAPTATION** ⇨ **Le maintien, l'amélioration, l'optimisation de la production et la durabilité des systèmes viticoles (volet sanitaire, agroéquipements, nouvelles technologies innovantes, qualité des sols …)** ⇨ **La garantie des conditions de prévention sanitaire, favoriser les adaptations aux mutations climatiques pour la viticulture de demain** ⇨ L'adaptation des systèmes d'exploitation aux changements climatiques par la R&D et l'innovation, des systèmes assuranciels, du matériel végétal ⇨ Le développement d'une gestion durable du potentiel de production du vignoble pour palier la baisse des rendements induite par le vieillissement des vignobles et aux maladies de dépérissement ⇨ La mise en place, l'accompagnement du plan de compétitivité de la pépinière. **Défi 3 : HOMMES ET FEMMES** ⇨ **Le développement de l'attractivité des territoires viticoles en favorisant l'installation des jeunes, la transmission et la formation continue** ⇨ Le développement de l'œnotourisme (accueil, outils de communication, …) **Défi 4 : SOCIETE et Défi 2 : MARCHES** ⇨ **La promotion des produits et les atouts des territoires viticoles**	✓ Volet sanitaire : Prospection / Lutte contre la flavescence dorée ; réduire les impacts sanitaires et économiques des maladies du bois dansdans les vignobles Bourguignons-Franc-Comtois ; Tester des solutions pratiques pour limiter les recontaminations, pour améliorer la production et la longévité des parcelles; ✓ S'adapter au changement climatique : ARELFA (Association régionale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques) ✓ Pratiques viticoles : acquisition de références et connaissances, diffusion & démonstration, essais en viticulture biologique et biodynamie, ✓ Transférer les connaissances innovantes et orientations de démonstration pour une viticulture durable en Bourgogne, ✓ Comparer et expérimenter des nouveaux modes de production en vue de réduire l'usage des produits phytosanitaires ✓ Promouvoir l'installation des jeunes et les atouts du vignoble ✓ Promouvoir les produits – marchés à l'export : prospecter des réseaux de distribution des vins / positionnement des vins sur les marchés : analyse des atouts et des freins ; orientations de communication

PRDA	Filière « moutarde »	

Chiffres clés	Principaux constats
✓ La production française de moutarde : 95 600t de pâte (plus de 50 % de la production européenne) ✓ Près de 70 % des besoins de graines sont importés ✓ Les industriels en région Bourgogne Franche Comté : 95 % de la production française ✓ Surface régionale : 6090 ha répartis chez 292 producteurs (Côte d'Or : 4 392 ha, Yonne : 1 230 ha, Saône et Loire : 342 ha, Nièvre : 126 ha)	• Bien que premier producteur national, l'appareil industriel importe 70% de ses besoins • La production de graine de moutarde a redémarré en Bourgogne en 2000. La production s'est développée grâce à des contrats avec des organismes stockeurs. La Côte d'Or est le berceau historique de la production • La production reste moins productive que le Colza, car ne présentant pas de variété hivernale, et elle est exposée aux aléas sanitaires • La transformation est assurée par un tissu très diversifié : de petites tailles économiques jusqu'au grand groupe industriel

Les enjeux et orientations	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de soutenir le développement de la production régionale et des liens entre producteurs et transformateurs locaux. **Défi 1 : ADAPTATION** ⇨ **Le maintien et la sécurisation des volumes de production** ⇨ La sélection de variétés adaptées au contexte pédoclimatique ⇨ La garantie aux producteurs d'un débouché pour cette culture ⇨ L'allongement des rotations **Défi 2 : MARCHES** ⇨ **La structuration et le développement de démarches qualité, de création de valeur** **Défi 5 du PRDA : COOPERATION** ⇨ **Le soutien aux démarches collectives d'ancrage des productions et des outils de transformations sur le territoire** ⇨ La garantie aux industriels d'un approvisionnement constant voire supérieur en graines de qualité/quantité	✓ Sélectionner et tester de nouvelles variétés (ex : type hiver » : s'extraire de l'aléa climatique du froid) ✓ Acquérir et diffuser des références pour permettre l'accompagnement technique ✓ Projets de développement du désherbage mécanique pour limiter l'utilisation d'herbicides ✓ Expérimentations et appuis techniques pour développer la production de graine bio (problème de qualité de la graine / insectes, temporalité des semis et maturation) ✓ Démarches collectives de contractualisation avec les industriels.

PRDA	Filière « maraichère »	

Chiffres clés	Principaux constats
500 exploitations 3000 ha dont Légumes frais 75 % : 2 250 ha Pommes de t. 25 %: 750 ha 215 fermes produisent des légumes bio en Bourgogne Franche-Comté, sur 658 ha.	• Diminution du nombre d'exploitations et des surfaces depuis 2000 (fermeture D'Aucy, STL …) • Depuis 2010, nombreuses installations et développements individuels, évolution des productions (agriculture biologique, urbaine…) • Une filière tournée vers le marché régional, un employeur important (main d'œuvre), une diversification des revenus (alimentation de proximité) et des productions • Une filière structurée notamment par : les Associations et syndicats ; La Champcomtoise, Le Syndicat des Maraîchers de la ceinture verte de Besançon ; Légumes et terroir du Val de Saône ; Les groupes techniques GPLM 71, GPFL 21 ; 3 Groupes DEPHY Maraîchage ; Groupes Maraîchers bio départementaux. • En cas d'augmentation prochaine de la demande de la restauration collective pour des légumes locaux, il est à noter le faible nombre actuel d'outils de transformation intermédiaires (légumeries).

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de *développer les productions en lien avec les opportunités alimentaires urbaines de proximités et les débouchés en filières.* **Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 5 du PRDA : COOPERATION** ***L'évolution des filières, le lien aux territoires*** ⇨ Le développement des productions régionales pour répondre à la demande (légumes plein champ, maraîchage, AB/conventionnel) ⇨ Le renforcement de l'organisation collective pour favoriser le développement de filières et les liens offres/demandes ***L'efficience technico-économique*** ⇨ **La confortation du niveau de formation initiale et l'accompagnement technique pour asseoir des exploitations solides au niveau technique et économique** en agriculture biologique en particulier. **Défi 2 : MARCHES** **La création de valeur, le développement des volumes** ⇨ **Le soutien aux logiques de développement de l'alimentation de proximité, d'adéquation demandes/offres, de démarches qualité (AB notamment)**	✓ Appuis techniques/collectifs : rdv technique, formation en salle ✓ Actions d'acquisition de références et expérimentation ✓ Projets collectifs visant à améliorer les capacités de réponse à des commandes spécifiques ou importantes (restauration collective) ✓ Actions de communication transversale

PRDA	Filière « petits fruits »	

Chiffres clés	Principaux constats
500 ha de cassis essentiellement pour la liquoristerie → marché de la crème de cassis Autour de 2000 tonnes produites par an 35 producteurs en Bourgogne (21 et 71), 6 liquoristes industriels (dont 3 majeurs), 3 liquoristes artisans	• Une production à valeur ajoutée 1,5 euros/kg en cassis en région contre 10 c à 1 euros pour la production mondiale valorisée sur d'autres marchés • La production locale rencontre des difficultés régulières de productivité : il est nécessaire de réduire les écarts annuels (contrôle ravageurs, rajeunissement vergers) • La filière doit stabiliser les rendements pour soutenir le développement de contrats d'approvisionnement avec les IAA.

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de maintenir le potentiel de production et de favoriser la création de valeur **Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 3 : HOMMES ET FEMMES** ***Le potentiel de production*** ⇨ **Le soutien à la production** ⇨ **Le développement des installations et les activités par la diversification** **Défi 2 : MARCHES ; Défi 4 du PDRA : COOPERATION** ***La valeur ajoutée*** ⇨ **L'accompagnement des démarches de création de valeur : transformation, promotion** ⇨ **Le soutien à la segmentation en démarche de qualité, en démarche de différenciation (travail sur les variétés), de terroirs** ⇨ **La promotion de la filière** ⇨ La sécurisation des revenus : -par la fidélisation des clients (contractualisation, plan de campagne, visites) -par la stabilisation des rendements (techniques de production, transformation, échanges entre adhérents)	✓ *Elaboration de références technico-économique* ✓ *Actions d'appuis technique /information : visites techniques, conseils, modules de formation* ✓ *Développement de méthodes de production durables* ✓ *Aides aux investissements pour développer les capacités de transformation, sécuriser les outils régionaux en termes d'approvisionnement* ✓ *Actions collectives de promotion de la filière (journées type « herbe en fêtes »)*

PRDA	Filière « truffes »	

Chiffres clés	Principaux constats
20 professionnels dont 18 en Bourgogne, 2 en Franche-Comté. 210 récoltants (caveurs)- planteurs dont 130 membres ATCO 21/71, 60 Syndicat des Trufficulteurs 58/89, 20 de l'AT70 (seule association reconnue FFT), plus de 1000 adhérents, faute de structuration de la filière, quittent l'organisation... CA BFC 2016 : évalué à 4,5 millions, chiffre sous-estimé par la FFT.	• L'Association Régionale des Truffes en Bourgogne et Franche Comté créée en 2012 regroupe les acteurs professionnels de terrain avec l'adhésion des institutions régionales directement impliquées par la truffe : Chambre Régionale d'Agriculture, CERD, DRAAF, DREAL, ONF, CRPF, pépiniéristes, COFOR, Natural'Lis, ARIA, Syndicat des restaurateurs... • Les ventes se font vers les particuliers, les restaurateurs, les revendeurs • La filière manque toutefois encore de structuration • Des opportunités existent entre la trufficulture et les filières viticulture et tourisme

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de favoriser les démarches intégrées : qualité, gastronomie, tourisme **Défi 1 : ADAPTATION** ***Le développement de la production*** ⇨ **Soutenir l'expérimentation,** le développement des plantations par les agriculteurs et les forestiers souhaitant se diversifier **Défi 2 : MARCHES ; Défi 4 du PDRA : COOPERATION** ***La structuration de démarches intégrées, collectives, interprofessionnelles*** ⇨ Favoriser l'inscription dans les démarches qualité La structuration collective des productions par la création d'un groupement de producteurs, par l'organisation de la récolte, par l'initiation d'une démarche IGP ⇨ Mettre en valeur les démarches gastronomiques, complémentarités des produits et opportunités touristiques ⇨ La structuration de la filière Truffe de Bourgogne : création de circuits courts de distribution	***Le développement de la production*** ✓ *Soutenir l'installation de truffières expérimentales* ✓ *Accompagnement d'une démarche de formation des contrôleurs de qualité des truffes apportées sur les marchés de détails* ***Démarches intégrées, collectives, interprofessionnelles*** ✓ *Actions visant à faire reconnaître le statut du trufficulteur* ✓ *Actions touristiques valorisant plusieurs produits/filières dont la truffe, en lien avec le GPPR et les acteurs du tourisme*

PRDA	Filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales : « PPAM »	

Chiffres clés	Principaux constats
35 professionnels dont 19 en Bourgogne et 16 en Franche-Comté	• Les acteurs se structurent au sein de la coopérative Plantes de Pays : 14 adhérents dont 8 en Bourgogne et de l'Association Herberie Jurassienne (16 adhérents en Franche-Comté). • L'activité comprend à la fois de la culture et de la cueillette (main d'œuvre nécessaire importante), la transformation et parfois la vente dans des circuits diversifiés : circuits longs et courts. Les gammes de vente sont larges allant de la plante séchée aux produits transformés (tisanes, confitures, huiles essentielles…) a. D'une manière générale, la production régionale est très insuffisante au regard de la demande, en augmentation notamment sur l'AB. Ce mode de production représente une part croissante et bientôt majoritaire des exploitations régionales.

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne d'encourager le développement des productions et la structuration collective. **Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 2 : MARCHES ; Défi 3 : HOMMES ET FEMMES** ***Le développement des productions, des emplois*** ⇨ **L'encouragement et l'accompagnement à l'installation, pour cette filière émergente** ⇨ **La professionnalisation, la dynamisation du recrutement** des producteurs/homogénéiser les productions (techniques de production, transformation, échanges entre adhérents) ⇨ **Le développement de démarches de diversification au sein des autres productions, via les PPAM** **Défi 4 : SOCIETE ; Défi 5 du PRDA : COOPERATION,** ***L'organisation en filière et sa promotion*** ⇨ **La structuration de démarche collective (production, transformation, commercialisation** ⇨ La sécurisation des revenus et la fidélisation des clients (contractualisation, plan de campagne) ⇨ La promotion de la filière	***Le développement des productions*** ✓ *Actions d'accompagnement technique, de professionnalisation : visites techniques, abonnements, formation* ✓ *Elaboration de références régionales* ***L'organisation en filière et sa promotion*** ✓ *Projets collectifs visant à améliorer la capacité de transformation* ✓ *Développement d'activités et circuits de vente locaux* ✓ *Actions collectives de promotion de la filière (ex : Journée Herbe en Fête)*

PRDA	Filière « Horticulture » (dont Sapin du Morvan)	

Chiffres clés	Principaux constats
Environ 210 entreprises horticoles 1000 ha dont 65 ha couverts 900 emplois dont 450 emplois salariés Un chiffre d'affaires horticole de 54 000 K€	• Le contexte agricole difficile impacte par ricochet la filière horticole et quelques grosses entreprises horticoles françaises (Région Angevine) sont en difficulté. • Les entreprises en région sont relativement épargnées de par leur positionnement sur le marché régional. • Les problématiques sont notamment celles des charges d'exploitation et les aléas climatiques impactant les plants (dont développement de maladies) • La création de labels de différenciation constitue un véritable enjeu pour lutter contre la concurrence internationale. La production locale se développe petit à petit et il est nécessaire que les petits producteurs s'organisent : besoin de produire suffisamment et en qualité, besoin de surfaces. • Le Morvan abrite une filière de production importante de sapin de noël, également soumise à la concurrence internationale et devant par conséquent se démarquer par la qualité (ex : expérimentation sapin Bio menée par le PNR Morvan).

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de soutenir les efforts en matière de compétitivité et de promotion des productions locales. **Défi 3 : HOMMES ET FEMMES** ***La transmission-reprise, la création, les emplois*** ○ **L'accompagnement de la transmission-création d'entreprises** **Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 2 : MARCHES ; Défi 4 : SOCIETE** ***La compétitivité des entreprises et la promotion des productions*** ○ **L'accompagnement et la valorisation/partage des innovations en production** ○ La capacité de gestion des charges (intrant, phyto, eau, engrais, plastique), l'expérimentation. ○ L'optimisation de l'outil de production, la diversification des circuits de commercialisation ○ **La recherche de valeur par la diversification des circuits de commercialisation** ○ La promotion, le « faire connaître et reconnaître » le savoir-faire des entreprises	***La transmission, la création, les emplois*** ✓ *Actions d'appui à la transmission des entreprises (appui technique)* ***La compétitivité des entreprises*** ✓ *Production de références technico-économiques en expérimentation et démonstration* ✓ *Actions expérimentales et leur diffusion* ✓ *Conseils, visites, formations pour améliorer la technicité des chefs d'entreprise* ***La diversification des débouchés*** ✓ *Projets collectifs visant à diversifier les circuits de commercialisation et promouvoir notamment les signes de qualités ou marques, via les nouveaux canaux de communication*

PRDA — Filière « avicole & cunicole »

Chiffres clés

Volailles : 794 exploitations avicoles ; 7 595 K-têtes de poulets de chair (8% de l'échelle nationale)
8 fabricants d'aliments du bétail ; 3 couvoirs
20% en signes qualité et 46% en certifiés
298 exploitations en alimentation de proximité
32 % des aliments fabriqués en Bourgogne Franche-Comté

Les industries d'abattage de volailles localisées en Saône et Loire et dans l'Yonne : 1 760 salariés, soit 9,6 % des salariés du secteur AA

Lapins : 14 éleveurs en groupements et 8 251 femelles, la production bourguignonne représente 1,5 % des éleveurs et 1,4 % du cheptel national. Deux groupements de producteurs de lapins : GELAP-UNION et RABL

Principaux constats

- La volaille sera première viande consommée dans le monde à l'horizon 2020 – 2025. En France, la consommation progresse mais la production reste stable au profit des importations (43%). L'aval : maillon fort de la filière avicole. Les quantités produites localement restent le maillon faible de la filière volailles de chair en Bourgogne Franche-Comté.
- La région affiche une production dominante de poulet de chair. La production avicole régionale sous signes de qualité est bien représentée (dont hausse des labels rouges).
- L'Approvisionnement en céréales sur place et la proximité des pôles de consommation importants (Ile de France, Rhône-Alpes, Suisse) constituent des facteurs favorables.
- Mais la filière fragilisée par l'Influenza aviaire.
  Concernant la cuniculture, l'arrivée d'un nouveau virus, le VHD (maladie virale hémorragique) rajoute aux difficultés rencontrées par cette filière, avec une baisse de la consommation et des intrants coûteux.

Les enjeux

En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de développer l'offre sécuriser un approvisionnement des outils de transformation, favoriser l'ancrage régional des productions et des outils collectifs.

Défi 3 : HOMMES ET FEMMES

La production

- **Le renouvellement des générations, la transmission-installation**

Défi 1 : ADAPTATION

La modernisation des outils

- **Accompagner les investissements nécessaires en bâtiment avicole**

La maîtrise des risques, la prévention des aléas

- **Garantir la sureté sanitaire des élevages, anticiper les risques sanitaires**
- **La sécurité sanitaire, indemne d'Influenza aviaire**

Défi 4 : SOCIETE

La promotion des productions (AOP volailles de Bresse, Volailles Fermières de Bourgogne, viande de lapin…).

Exemples d'actions

La production

- ✓ *Installer des producteurs*
- ✓ *Faciliter l'implantation d'ateliers en complément d'activité*

La modernisation

- ✓ *Aider les investissements*

La maîtrise des risques, des aléas

- ✓ ***La gestion sanitaire***

PRDA	Filière « caprine, fromages fermiers»	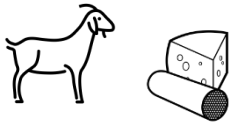

Chiffres clés	Principaux constats
610 fromagers fermiers dont 415 caprins 32000 chèvres adultes 2000 tonnes de fromages de chèvre fermiers 30 millions d'euros de chiffre d'affaires fromages En fermier : 3 AOP fromage de chèvre (Mâconnais, Charolais, Chavignol), 4 AOP fromage de vache (Epoisses, Chaource, Morbier, Mont d'Or), 2 IGP fromage de vache (Soumaintrain, Brillat-Savarin)	• Depuis 10 ans, une centaine de magasins de fruitières stimulent la demande des produits fermiers. • 90% pratiquent la vente directe à la ferme et Les systèmes pâturant sont majoritaires. • Depuis 20 ans, augmentation de la taille des troupeaux et spécialisation des exploitations caprines. • Notoriété de certains produits spécifiques à la région, en plus des AOP : Vézelay, Nivernais, fromage fort, bouton de culotte, le fromage mélangé… • Un pôle caprin régional à Davayé qui comprend : Le CFPPA de Mâcon-Davayé, La Ferme caprine de Davayé, le centre fromager • Des outils départementaux en Bourgogne (5,2 ETP) : contrôles de performances caprin dans 3 des 4 départements sauf Côte d'Or, Techniciens spécialisés élevage caprin, animation des 2 AOP Charolais et Mâconnais

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne d'aider à la sécurité sanitaire, d'encourager les efforts d'optimisation des systèmes et les démarches collectives. **Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 2 : MARCHES ; Défi 4 : SOCIETE** ***Performances technico-économiques y compris au niveau sanitaire*** ○ **La garantie de la sécurité sanitaire des produits,** ○ **Promotion des démarches qualité** ○ **Le soutien aux efforts d'optimisation et de progrès technico-économique** **Défi 5 du PRDA : COOPERATION** ***L'organisation collective, la mutualisation*** ○ **Mutualisation des moyens (main d'œuvre, équipements),** ○ **Regroupement de l'offre et commercialisation au-delà des circuits courts : évolution vers une démarche collective pour dépasser les limites des débouchés de proximité**	✓ Actions de formation et d'information sur les pratiques en matières sanitaire. ✓ Appui à la modernisation des ateliers de transformation ✓ Projets collectifs de promotion des démarches qualité ✓ Actions d'aide à la professionnalisation des producteurs : accompagnement technique, conseil, diffusion du bilan des références technico-économiques ✓ actions de recherche pour la performance énergétique, économique et environnementale

PRDA	Filière « équine »	

Chiffres clés

3169 entreprises recensées : 179,3 millions de CA
77 4000 ha dédiés aux chevaux : 6 % des surfaces en herbe
38 069 équidés (3,8 % des élevages nationaux, 27 % en Saône et Loire 23%dans le Doubs) 7ème rang national. 5ème en nombre de naissances.
2516 élevages
2 890 personnes impliquées (1060 salariées MSA et 896 non salari ées)
517 établissements équestres (+ 23 % depuis 2008) (+34% depuis 2005).
33506 Licenciés (soit 12 pour 1000 habitants, 3ème rang national)

Principaux constats

- Un prix de vente inférieur au prix de revient
- Une baisse important des effectifs toutes races confondues (-17% en 10 ans) : -34% de juments traits saillies, -31% de juments sports saillies depuis 2010 ; + 14 de naissances d' « Autres que pur sang » (AQPS)
- Des installations complexifiées notamment par les difficultés d'accès au foncier, d'accès au capital nécessaire, ou encore liées au parcours administratif nécessaire
- pour une meilleure connaissance des systèmes équins et mieux faire connaître cette filière : la mise en place d'un réseau de référence régional, fruit d'un travail partenarial entre IFCE, IDELE, APCA/CA, FCC

Les enjeux

En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de favoriser l'intégration de la filière équine dans les politiques publiques agricoles, participant à l'activité économique dans les territoires ; de valoriser la production et ses effets induits (culturels, sportifs et éducatifs, ...)

Défi 1 : ADAPTATION

Performances et modernisation

- **La production de références technico-économiques et leurs valorisations**
- **La modernisation des exploitations**

Défi 2 : MARCHES

Valorisation des productions régionales

- **L'amélioration et la valorisation de la production**
- **Enrayer la baisse des effectifs mis à la reproduction**

Défi 3 : HOMMES ET FEMMESS

Le renouvellement des générations et la réussite des projets

- **La transmission et l'installation**

Défi 4 : SOCIETE

L'amélioration de la visibilité de la filière et sa promotion

- **La promotion et la communication de filière équine**

Exemples d'actions

- ✓ *Assurer la cohésion de la filière par l'élaboration de programmes transversaux : transmettre et installer, former professionnellement, moderniser*
- ✓ *Valoriser les productions locales : caractériser les équidés, sensibiliser à la génomique, labelliser, soutenir la reproduction*
- ✓ *Améliorer la production et la commercialisation : identifier les besoins des utilisateurs et diffuser efficacement les références technico-économiques. Etablir des partenariats avec les athlètes de haut niveau et avec le grand public ;*
- ✓ *Insérer la filière dans les territoires : améliorer les liens avec les offres touristiques, développer l'utilisation de la traction animale, développer le réseau de service de remplacement*

PRDA	Filière « ovine »	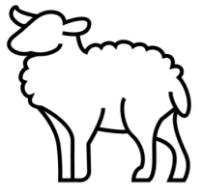

Chiffres clés	Principaux constats
281 352 ovins dont 186 223 brebis mères. Trois grands types de système : spécialisés, ovins-bovins, ovins céréales En 2015 : 103 éleveurs en bio soit 7670 brebis La Nièvre regroupe 25% des effectifs ovins, la Saône et Loire 23% 6 organisations de producteurs commercialisent près de la moitié de la production élevée Les démarches qualité sont notamment « Agneau du Bourbonnais », Label rouge (ex : « tendre d'Agneau ») 2 abattoirs de la région concentrent l'abattage : Beaune, Migennes	• Une consommation de viande d'agneau en diminution • La dispersion du cheptel complexifie la collecte, surcoût logistique • Des difficultés d'accès au financement bancaire • Le nombre d'ovins abattus dans la région a diminué de 20% depuis 2011 (développement d'outils spécialisés hors région) • Une croissance du nombre d'exploitations ayant une production brebis viande depuis 2014 • Mais des aléas économiques, climatiques, sanitaires impactant • Les signes de qualité, la vente directe et les circuits courts permettent d'apporter une plus-value non négligeable

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de favoriser l'installation ovine dans des conditions viables et vivables, d'ancrer l'abattage en région, de travailler sur le développement de la consommation, de développer un outil commun de promotion (GPPR) **Défi 1 : ADAPTATION** ***Performances et modernisation*** ○ **La production de références technico-économiques et leurs valorisations, la formation** ○ **L'adaptation aux aléas climatiques et sanitaires** ○ **La maîtrise des charges** **Défi 2 : MARCHES** ***Valorisation des productions régionales*** ○ **L'amélioration et la valorisation de la production** **Défi 3 : HOMMES ET FEMMESS** ***Le renouvellement des générations et la réussite des projets*** ○ **La transmission et l'installation** **Défi 4 : SOCIETE** ***L'amélioration de la visibilité de la filière et sa promotion*** ○ **La promotion et la communication de filière**	✓ *Favoriser l'installation et maintenir le potentiel de production en place, y compris en complémentarité avec d'autres ateliers* ✓ *Soutenir les efforts d'investissement notamment concourant à la création de valeur ajoutée* ✓ *Pérenniser, sécuriser les outils d'abattage en région* ✓ *Renforcer l'attractivité du métier : formation, appuis techniques, ambiances productives, diversification* ✓ *Faire découvrir la viande d'agneau dans les cantines des lycées et en faire la promotion.*

PRDA	Filières « aquacoles »	

Chiffres clés	Principaux constats
Salmoniculture : 40 sites, 800 T de production, 4 Millions d'€ Pisciculture d'étang : 9000 ha, 12 professionnels spécialisés, 600 gestionnaires identifiés, env. 2 Millions d'€ Pêche Professionnelle : 22 professionnels, 500 K€ Ranaculture : 150 ranaculteurs identifiés, 500 K€	• L'aquaculture est une filière très diversifiée au niveau des modes de production. Elle est cependant majoritairement orientée en matière de commercialisation sur le marché local et plus particulièrement vers la restauration. Or, seulement 10 % de la demande est satisfaite. Il existe un fort potentiel de développement pour l'ensemble de ces filières liées à la gastronomie. • Stabilité pour la salmoniculture • Baisse du nombre de pisciculteurs d'étangs, car le niveau de rentabilité des étangs devient limité, d'où la difficulté de s'installer • La pêche professionnelle est en plein renouveau avec un nombre conséquent de nouveaux installés et des effectifs encore très faibles (une vingtaine de pêcheurs à ce jour) malgré la demande. • La ranaculture, on assiste à un fort engouement pour cette espèce et à une explosion de cette filière. Cependant, la règlementation contraint pour le moment la capacité de production.

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de favoriser la professionnalisation des acteurs de la filière, de concilier le développement économique et la qualité environnementale **Défi 1 : ADAPTATION ; Défi 3 : HOMMES ET FEMMES ; Défi 5 : COOPERATION** ***La professionnalisation des acteurs, la confortation de la filière*** ○ **L'encouragement, l'accompagnement de l'installation (attractivité du métier et recrutement)** ○ **La professionnalisation,** ***La double performance économique et environnementale :*** ○ **L'accompagnement de la production et les pratiques concourant à la préservation/mise en valeur de la biodiversité, de la qualité de l'eau** ***La production*** ○ Le maintien des activités, des potentiels de production ○ La gestion collective des risques sanitaires, l'adaptation aux multiples réglementations	✓ *Salmoniculture: construction des plans d'amélioration individuels et poursuite de la démarche collective* ✓ *Etangs : état des lieux territorial, structuration* ✓ *Ranaculture : rationalisation de la filière et acquisition de connaissances* ✓ *Sécurisation sanitaire : stratégie collective et accompagnements individuels* ✓ *Promotion : produits de l'aquaculture / Métiers : pêche professionnelle en rivière, étangs, concours régional, presse, salons* ✓ *FEAMP : mise en place et accompagnements individuels*

PRDA	Filière « apicole »	

Chiffres clés	Principaux constats
140 Apiculteurs professionnels dont 85 en Bourgogne et 55 en Franche-Comté. 14 d'entre eux en AB. 3494 Apiculteurs (amateurs et professionnels) 80857 Ruches (toutes confondues) Production moyenne de Miel ≈ 800 Tonnes dont 44 % Bourgogne, 56% Franche-Comté	• Le nombre d'installations en apiculture augmente, cependant on remarque une difficulté dans le maintien des exploitations existantes. • Il y a un fort besoin en technicité. Apiculteur est en effet un métier d'expérience avec une maîtrise forte de l'élevage. Il est souvent nécessaire d'exercer pendant plusieurs saisons pour apprendre véritablement le métier. • Malgré l'augmentation du nombre d'apiculteurs, la production a du mal à prendre de l'ampleur en raison notamment de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les grandes cultures et des variations climatiques importantes. • Comme la consommation reste stable, les baisses de productions annuelles peuvent amener certains acteurs de l'aval à réorienter leur approvisionnement à l'étranger et rend la vente des productions parfois compliquée malgré la forte demande. • Il convient de rappeler que l'activité concoure également à la pollinisation, au bénéfice des autres productions (colza, moutarde…).

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec la conférence de filière, la Région ambitionne d'appuyer le développement de la production (donc de la ressource mellifère) et la valorisation des productions. **Défi 1 : ADAPTATION** ***L'encouragement des biosystèmes et le développement de la production*** ○ **Développement de la production par l'investissement, la réussite de la transmission-installation** ○ **L'appui aux approches systémiques, les « bio-systèmes », les liens entre pollinisateurs et cultures/arboricultures,** le renforcement des relations entre apiculteurs et agriculteurs ○ **Le soutien et le maintien des exploitations existantes ; et la réussite des installations** **Défi 2 : MARCHES** ***Valorisation des productions apicoles régionales*** ○ **Encourager la différenciation des produits, l'ancrage territorial, la segmentation qualité** ○ La défense et la valorisation des productions apicoles régionales	***Le développement de la production :*** ✓ *Conseil et appui technique, notamment auprès des candidats à l'installation* ✓ *Formations dans les domaines sanitaires, la transformation* ✓ *Actions collectives entre apiculteurs, agriculteurs et forestiers, pour travailler notamment sur les ressources pollinifères et nectarifères: haies, forêt, prairies, couverts végétaux, cultures associées* ***Valorisation des productions apicoles régionales*** ✓ *Actions de développement de marques régionales, de différenciation par la qualité des productions locales.*

PRDA	Filière « hélicicole »	

Chiffres clés	Principaux constats
52 héliciculteurs en Bourgogne Franche-Comté 42 héliciculteurs valorisent leur production en produits transformés 42 héliciculteurs choisissent les circuits courts 8 héliciculteurs sont spécialisés en « nurseries » 3 héliciculteurs sont spécialisés en production d'escargots vivants	• La production rencontre des problématiques d'accès au foncier, à l'eau et à l'irrigation • La conduite de la production évolue : maitrise énergétique, organisation du travail, lutte biologique contre les prédateurs, approvisionnement local… • Les acteurs cherchent à structurer un réseau régional efficace de production, de promotion et de diffusion d'un produit de qualité. • Le code des pratiques loyales pour les escargots et les décisions de juin 2013 concernant les conserves d'escargots compliquent l'activité des éleveurs.

Les enjeux	Exemples d'actions
En cohérence avec les enjeux identifiés en conférence de filière, la Région ambitionne de faciliter l'accès aux facteurs de productions et d'encourager les démarches visant à créer de la valeur ajoutée. **Défi 1 : ADAPTATION** ***L'accès au facteur de production*** ○ **Dans les territoires, faciliter l'accès aux facteurs de productions par le lien avec les acteurs locaux, notamment pour l'**accès au foncier ○ La définition d'un guide des Bonnes pratiques **Défi 2 : MARCHES** ***La création de valeur*** ○ **Développement la valeur ajoutée par le soutien aux investissements des ateliers de transformation**	✓ Appuis à l'installation de nouveaux exploitants, sur l'accès au foncier et aux facteurs de production ✓ Actions de développement des ateliers de transformation ✓ Actions collectives de structuration et promotion de la filière régionale

PRDA

Agriculture biologique

Chiffres clés

Une dynamique régionale en développement, notamment en polyculture élevage et des conversions importantes en viticulture et en grandes cultures.

- L'AB représente en 2016 5,1 % des surfaces agricoles régionales,
- On compte 222 nouvelles exploitations en bio en 2016, qui représentent en surface 18 760 ha supplémentaires par rapport à 2015 (+ 17 % !).
- 14 % des exploitations bios sont spécialisées en grandes cultures et elles représentent plus du quart des conversions en 2016.

Des systèmes d'exploitation vecteurs d'emplois, en moyenne plus collectifs, féminisés et formés

- Une ferme bio utilise 2,7 unités de travail annuel (UTA), contre 1,5 en conventionnel.
- 53 % sont en statut individuel (conventionnel : 65%) : EARL : 23% et SCEA 12% sont très représentées.
- 23 % des chefs d'exploitations bio sont des femmes.
- 17% ont un niveau de formation post BAC.

Un marché en croissance, une demande forte des consommateurs

En 2016, la valeur des achats de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique a été estimée à 7,1 milliards d'euros :

- 6,7 milliards d'euros TTC par les ménages (+21,7 % par rapport à 2015),
- 411 millions d'euros HT d'achats de produits bio servis en restauration hors domicile dont : 229 millions en restauration collective (+5 % vs 2015) et 182 millions en restauration commerciale (+10 %).

Sources : SRISE, Agence Bio et ITAB

Principes de production et aménités positives de l'agriculture biologique

Le terme " d'agriculture biologique " apparaît en 1991 dans un règlement européen qui reconnaît officiellement ce mode de production (règlement CEE 2092/91 du 24 juin 199).

L'agriculture biologique constitue un mode de production qui met en œuvre des pratiques culturales et d'élevages soucieuses du respect des équilibres naturels. Elle se distingue par la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, et des pratiques vertueuses en matière de recyclage des matières organiques, de rotation des cultures et de lutte biologique. L'élevage, de type extensif, fait appel aux médecines douces.

Une étude commandée par le ministère de l'agriculture en 2016 souligne les nombreux effets favorables de la bio pour la plupart des externalités de l'activité agricole, en particulier sur :

- la préservation de la qualité de l'eau,
- un moindre impact sur la biodiversité (faune en particulier),
- la réduction des risques d'exposition aux résidus de pesticides dans les aliments,
- la réduction des risques de développement de bactéries résistantes aux antibiotiques.

PRDA	Agriculture biologique	

1– Enjeux spécifiques à cette thématique	2-Les principales orientations
#Le Développement de la production. Le renforcement des aides, l'appui technique, le conseil, en lien avec l'appui à la structuration des filières **# La structuration des filières.** La meilleure répartition de la valeur ajoutée, l'adéquation « offre-demande », l'organisation des producteurs, la qualité **#Le développement de la consommation et conquête des marchés.** La communication sur le bio et ses aménités vers le grand public et en restauration collective. La valorisation du BIO régional en lien avec les programmes et les structures existantes **#Le renforcement de la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats.** La production/partage de références technico-économiques avec pour cibles la qualité, l'optimisation des systèmes. Le repérage des innovations en place dans les systèmes. Le développement de la recherche fondamentale et appliquée (en particulier recherche variétale, fonctionnement du sol). **#La formation.** Le développement et l'accès à la formation initiale/continue/l'enseignement pour tous les opérateurs de la filière. Diffusion des nouvelles connaissances jusqu'aux exploitations.	**Le Développement de la production** ✓ Développer la production notamment dans les filières déficitaires (ex : porcins, ovins,…) ✓ S'assurer de la transmission des exploitations en bio à des candidats restant dans ce mode de production (maintien des terres en bio) ✓ Solidifier les installations : formation, professionnalisation,, technicité, HCF… **La structuration des filières** ✓ Apporter de la valeur ajoutée sur le territoire ✓ Structurer/conforter les relations économiques entre maillons d'une filière et entre filières (ex : végétale, animale) **Le développement de la consommation et conquête des marchés** ✓ Valoriser les produits biologiques & locaux dans les politiques alimentaires **Le renforcement de la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats, la formation** ✓ Décliner en région les programmes nationaux de recherches et veiller à l'adhésion/intérêt des acteurs régionaux, et leur application ✓ Repérer et partager les innovations entre les exploitations ✓ Conforter la formation initiale et continue

PRDA	Agriculture biologique	AGRICULTURE BIOLOGIQUE

3-Acteurs et fonctions à coordonner

Il s'agit de poursuivre le travail de collaboration de l'ensemble des acteurs du bio et de favoriser des « ponts » entre bio et conventionnels

Prendre en compte les spécificités infra-régionales :

Le fort développement du bio de ces dernières années nécessite d'accompagner le « saut d'échelle ». Filières, réseau des acteurs AB et réseau consulaire doivent se coordonner, agir en synergie et en complémentarité.
Le développement n'est pas homogène au sein de la région et les spécificités territoriales sont nombreuses, de même que le niveau d'organisation de « l'écosystème local ».
Il convient donc d'encourager les dynamiques de territoires et de filières.

Sur la durée, la mise en œuvre du PRDA invite à organiser les fonctions des acteurs partie prenante. Des fonctions par échelles sont à animer et coordonner. A titre d'exemple :

- *EPCI, PNR, PETR - fonction d'émergence de projet, d'appuis à la structuration du réseau « d'espace test »*
- *Département - fonction de solidarité territoriale, fonction de soutien de proximité avec entrée « environnement » + « investissement en complémentarité d'objectif avec la Région ; orientations foncières (cf. code rural) + politique alimentation de proximité*
- *Région - fonction de R&D/Formation/Enseignement, d'appuis aux filières, aux outils collectifs, de transferts d'expérience entre territoires*

Coordonner, articuler les acteurs du réseau AB et du réseau consulaire

Les Point Accueil Installation / Transmission et CEPPP constituent des dispositifs performants d'appui à l'installation. Il s'agit de renforcer/ veiller à la qualité de l'information aux candidats sur la bio dans ces lieux, en lien avec des professionnels de l'agriculture biologique et en veillant à adapter l'accompagnement aux spécificités et besoins particuliers des projets, notamment en hors cadre familial. Il ne s'agit pas de créer des filières et réseaux d'accompagnement parallèles.

La R&D, le conseil sont des éléments contribuant au développement du bio :

- Il est nécessaire de favoriser la concertation entre organisme de R&D et les opérateurs économiques des filières pour une meilleure diffusion, une plus grande adéquation offre/demande ; mais également entre chercheurs-conseilleurs-agriculteurs
- Il convient de favoriser une meilleure intégration du bio dans l'enseignement agricole,

- Il s'agit de favoriser des échanges entre bio, entre bio et conventionnel
- Il convient de renforcer la cohérence entre les structures intervenant sur l'accompagnement du bio

PRDA	Agriculture biologique	

4- Orientations

Défi 1 : ADAPTATION **#Enjeu : le développement de la production**	**ORIENTATION 1.1 CONSEILLER** – Assurer la cohérence entre structures intervenants, diffuser/transférer les connaissances, sensibiliser aux intérêts des pratiques AB, accompagner les conversions par l'approche système, appuis technico-économiques tout au long du cycle de vie, favoriser les échanges d'expériences entre AB, entre AB et conventionnels, mettre en place un dispositif encourageant le recours aux appuis techniques (conditionnement, bonus pour les aides directes) **ORIENTATION 1.2 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**. – Développer la production dans les filières déficitaires, dans les zones à enjeux et complémentarité avec les autres systèmes ; encourager les dynamiques de territoires, la transmission-installation **ORIENTATION 1.3 FONCIER** – Maintien des terres AB lors des transmissions / Cessation **ORIENTATION 1.4 INSTALLER/TRANSMETTRE** – Renforcer/veiller à la qualité de l'information aux candidats (PAIT et CEPP) ; conforter les espaces tests
Défi 2 : MARCHES Défi 5 du PRDA : COOPERATION **#Enjeu : la structuration des filières**	**ORIENTATION 2.1 APPUYER LES FILIERES.** Développer la valeur ajoutée, développer/conforter les relations entre les maillons et entre les filières (animales, végétales), soutenir tous les circuits de valorisation, développer/animer des sections bio au sein des filières, soutenir les projets **ORIENTATION 2.2 DEVELOPPER / CONFORTER LES OUTILS**, conforter financièrement les installations, développer les outils de proximité (transformation, stockage, logistique). Adapter les modes de financement **ORIENTATION 2.3 CONNAITRE, CONCERTER.** Conforter les observatoires et leurs diffusions, renforcer la concertation entre organismes et opérateurs économiques

4- [suite] Orientations

Défi 4 : SOCIETE **#Enjeu : le développement de la consommation**	**ORIENTATION 3.1 COMMUNIQUER.** Renforcer l'information sur les produits bio BFC et les points de ventes. Favoriser les liens avec GPPR BFC **ORIENTATION 3.2 FORMER ET CONSEILLER :** Sensibiliser, former et conseiller les agents en charge des services de restauration scolaire **ORIENTATION 3.3 ENCOURAGER/DEVELOPPER LA CONSOMMATION LOCALE.** Renforcer la sensibilisation, la connaissance, l'intégration des produits bio locaux dans les commerces et l'artisanat/métiers de bouche. Encourager les projets et les circuits de valorisation (ESS, marchés, RHD…)
Défi 1 : ADAPTATION **#Enjeu : le renforcement de la recherche, son pilotage, sa diffusion**	**ORIENTATION 4.1 ANCRER LA RECHERCHE –** Décliner en région les programmes nationaux de recherches et veiller à l'adhésion/intérêt des acteurs régionaux, et leur application ; tenir compte des besoins et des spécificités des territoires dans l'effort de recherche, l'expérimentation/diffusion (variétés) **ORIENTATION 4.2 METTRE EN SYNERGIE, RENDRE COMPLEMENTAIRE** – Repérer et partager les innovations entre les exploitations, renforcer les études spécifiques au bio et mener des études communes (thématiques transversales entre AB et conventionnel) **ORIENTATION 4.3 DIFFUSER/PARTAGER –** Favoriser les orientations collectives Chercheurs-Conseiller-Agriculteurs ; faciliter l'accès aux connaissances (fonctionnement du sol, gestion de l'eau…)
Défi 1 : ADAPTATION **#Enjeu : le développement de l'offre de formation à destination de tous les opérateurs**	**ORIENTATION 5.1 INTEGRER LES SPECIFICITES** – Appuyer l'intégration de l'AB dans les programmes d'enseignement transversaux et les modules /diplômes spécifiques. Renforcer les liens entre enseignements et acteurs de l'AB et poursuivre les conversions des établissements d'enseignement, conforter la formation initiale et continue **ORIENTATION 5.2 RENFORCER/ADAPTER LA FORMATION AUX OPERATEURS** Renforcer l'offre et adapter aux besoins des opérateurs des filières Ces principes d'orientations seront précisés et enrichis dans le prochain Contrat d'Objectifs métiers des Productions Agricoles (COPA) Bourgogne-Franche-Comté, actuellement en cours de révision.

PRDA	Alimentation de proximité	

1- Enjeux spécifiques à cette thématique		2- Les principales orientations
#La structuration/diversification, le développement de l'offre en produits alimentaires locaux de qualité, y compris en collectif **# Répondre à la demande croissante de produits locaux de qualité** **#Le Développement de la consommation locale en restauration collective. L'activation du levier d'achat par la commande publique mieux adaptée aux capacités des offres locales.** **#La coordination des territoires de projets, l'articulation des échelles d'orientations en prenant en compte les spécificités territoriales**		**Structuration/développement de l'offre** ✓ Diversifier les productions régionales et soutenir les efforts d'investissement ✓ Soutenir les actions visant à faciliter l'organisation des producteurs en vue de fournir des volumes adaptés à certains marchés (cf. restauration collective) **Répondre à la demande croissante de produits locaux de qualité** ✓ Prendre en compte les évolutions diversifiées des pratiques/modes de consommation (cf. 16 tendances nationales dont alimentation de proximité) **Ancrage valeur ajoutée** ✓ Développer la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles avec l'alimentation de proximité et la diversification ✓ Ancrer en région, dans les territoires, les outils de transformation/valorisation et favoriser leur développement ; ✓ Inciter et accompagner les démarches d'organisation logistique des producteurs pour faciliter les réponses collectives à la demande dans le respect des objectifs de développement durable (coût économique et environnemental) **Le Développement de la consommation locale en restauration collective.** ✓ Etre exemplaire via la commande publique, mesurer l'impact de ce levier d'achat ✓ La Région se donne comme nouvel objectif 50 % de produits locaux et 20% de bio dans les cantines des lycées à l'issue du mandat. **Coordination des territoires, articulation des échelles** ✓ Animer, développer et mettre en réseau les territoires ruraux avec les villes, les zones de productions avec les aires/réseaux de consommation ✓ Coordonner les échelles d'orientations, articuler les fonctions

PRDA	Alimentation de proximité	

Un système alimentaire à animer…

Le « projet alimentaire », notion introduite par la loi d'avenir de 2014, est une démarche volontaire co-construite par ses acteurs que sont notamment :

- agriculteurs, groupements de producteurs, GIEE,…
- Coopératives, activité de négoce, grossistes,…
- Entreprises de transformation, entreprises de distribution (dont GMS, détaillants)
- Organisme de R&D
- Associations loi 1901, acteurs consulaires
- Collectivités, Etat
- Financeurs privés

Il n'y a pas un seul territoire pertinent mais plutôt des projets, des initiatives qu'il convient d'accompagner voire de mettre en réseau. Le « système alimentaire » est la manière dont les acteurs s'organisent dans l'espace et dans le temps pour produire, transformer, collecter, vendre, consommer.

⇨ D'un système essentiellement basé sur des circuits « longs », il s'agit de développer une relocalisation de ses acteurs, pour apporter plus de valeur ajoutée aux territoires.

⇨ Chaque intervenant du système alimentaire représente une partie de la solution pour cheminer vers un système alimentaire territorial durable

3-… et des acteurs publics et fonctions à coordonner

⇨ **Des fonctions par échelles sont à animer et coordonner sur la durée : à titre d'exemple**

✓ Communes :
- en charge des écoles maternelles et élémentaires

✓ EPCI, PNR, PETR : notamment …
- fonction d'émergence/portage de projet, de planification.
- espaces supports des outils collectifs

✓ Département : notamment…
- fonction de chef de file des solidarités territoriales
- fonction de soutien de proximité avec entrée « environnement + investissement » en complémentarité d'objectif avec la Région ; orientations foncières (cf. code rural), aides aux équipements publics
- en charge des collèges
- participation à la sécurité alimentaire via les laboratoires d'analyse

✓ Région : notamment…
- Fonction de chef de file des politiques économiques, fonction d'appui à la R&D/Formation/Enseignement, d'appui économique aux filières, aux outils collectifs, d'appuis aux organismes de sécurité sanitaire, fonction de transferts d'expériences entre territoires
- En charge des lycées

✓ Etat : notamment…
- fonction législative, de définition de la politique alimentaire
- sécurité sanitaire
- santé et protection des animaux, qualité et protection des végétaux
- animation de la politique publique de l'alimentation (PNA), financements induits de projets, projets alimentaires de territoires)…

PRDA	Alimentation de proximité	

4- Orientations

Défi 1 : ADAPTATION **Défi 5 du PRDA : COOPERATION** **#Enjeu : la structuration/ diversification, le développement de l'offre en produits alimentaires locaux de qualité, y compris en collectif**	**ORIENTATION 1.1 DIVERSIFIER les productions régionales** en soutenant les efforts d'investissement (production primaire, transformation, commercialisation) et par un appui technique renforcé, particulièrement dans les filières déficitaires (ex : légumes, fruits…) **ORIENTATION 1.2 FACILITER l'organisation des producteurs** pour répondre aux différents besoins des consommateurs et des cuisiniers (volumes, produits, prix) et leur permettre d'être compétitifs **ORIENTATION 1.3 DECOMPOSER les « chaines de valeur » pour identifier les leviers et axes de progression.** Il convient de cerner les valeurs créées dans les différents circuits de proximité : vente directe, marchés, points de vente, détaillants, GMS, RHD... afin d'identifier les orientations ou étapes qui sont à optimiser et mieux orienter/conseiller les porteurs de projets.
Défi 4 : SOCIETE **#Enjeu : l'adéquation offres/services aux pratiques de consommations**	**ORIENTATION 2.1 IDENTIFIER-CARTOGRAPHIER les acteurs et leurs besoins, leurs positionnements.** Il s'agit ici de qualifier le système en place **ORIENTATION 2.2 MIEUX CONNAITRE les offres et les demandes**. Prendre en compte les évolutions diversifiées des pratiques/modes de consommation ; Il est nécessaire de quantifier et qualifier les offres, les flux en place et circuits, les pratiques de consommation **ORIENTATION 2.3 DEFINIR LES STRATEGIES de positionnement marché.** Il convient d'intégrer les réalités des marchés, les différentes capacités de l'offre variables selon les structures d'exploitation, les organisations, tout ceci à l'échelle des territoires de projets.

PRDA	Alimentation de proximité	

4- [SUITE] Orientations

Défi 2 : MARCHES **Défi 4 : SOCIETE** **#Enjeu : Le Développement de la consommation locale en restauration collective.**	**ORIENTATION 3.1 ACCOMPAGNER juridiquement et techniquement les gestionnaires** pour adapter leurs commandes à l'offre locale **ORIENTATION 3.2 METTRE EN RELATION PRODUCTEURS ET RESTAURANTS COLLECTIFS :** organiser des rencontres physiques entre producteurs, gestionnaires et intermédiaires pertinents ; développer sur l'ensemble du territoire une plateforme dématérialisée pour faciliter les commandes de produits locaux, dans le respect des marchés publics ; instaurer des relations de confiance entre producteurs et logisticiens **ORIENTATION 3.3 MESURER les effets de la commande publique sur la création de valeur pour la branche agricole.**
Défi 5 du PRDA : COOPERATION **#Enjeu : la coordination des territoires de projets, l'articulation des échelles d'orientations en prenant en compte les spécificités territoriales**	**ORIENTATION 4.1- ARTICULER LES ECHELLES d'actions, coordonner les territoires.** Les échelles territoriales, départementales et régionales doivent s'articuler dans leurs orientations. Les territoires de projets doivent se coordonner notamment dans leurs initiatives (ex : plateforme, outils de transformation) ; animer, développer et mettre en réseau les territoires ruraux entre eux et avec les villes, les zones de productions avec les aires/réseaux de consommation **ORIENTATION 4.2 ANIMER les groupes d'acteurs, faire converger les intérêts, coordonner les territoires.** Il convient d'agir par la proximité des territoires mais de veiller à leur coordination inter-territoriale, de faire vivre « le système alimentaire régional » **ORIENTATION 4.3- OBSERVER/DIFFUSER les évolutions des pratiques de consommation pour aider au positionnement marché.** Les tendances de consommation doivent être intégrer dans les stratégies de positionnement (ex : services et productions, qualité, traçabilité, santé…) **ORIENTATION 4.4- VALORISER les expériences, partager les résultats, mettre en réseau les territoires de projets.** Le système alimentaire régional doit être animé, favoriser le réseau d'expériences **ORIENTATION 4.5 – SENSIBILISER/INFORMER/FORMER/ACCOMPAGNER le grand public, les élus locaux, les personnels de cuisine** sur l'offre locale et sur une alimentation de qualité. Lutter contre le gaspillage.

PRDA	Innovation	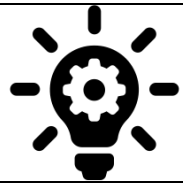

1-Définitions

Une innovation est une nouvelle idée mise en pratique *(qui rencontre son usage)* ***avec succès*** *(créée de la valeur ajoutée, de l'emploi...).*
Les types d'innovations. *On entend ici :*

- *l'innovation de produit, de service ou d'usage (amélioration des produits/services/usages existants ou introduction de nouveaux),*
- *l'innovation de procédé ou d'organisation (changement dans l'organisation du travail et de la chaîne logistique),*
- *l'innovation marketing et commerciale (changement de la présentation, la distribution, la tarification, la promotion de l'offre, etc.),*
- *l'innovation de « modèle d'affaires » (réorganisation de la structure des revenus et des coûts),*
- *l'innovation technologique (création ou intégration d'une ou plusieurs nouvelle(s) technologie(s)) et l'innovation sociale.*

Ces différentes approches de l'innovation induisent donc des enjeux de coopération, de décloisonnement, de transfert/diffusion, de réappropriation.

2- Les enjeux spécifiques à cette thématique

 # Les coopérations, le décloisonnement, la mise en réseau régional pour une innovation ouverte

 # L'accès aux innovations et la garantie de leurs utilités/réappropriation

 # Le déploiement des innovations (procédé, produits, organisationnelles, technologiques, …)

3-Les principales orientations

La coopération

- ✓ Par le regroupement des acteurs (au sein d'un lieu dédié, via une animation), favoriser la coopération à l'échelle de la nouvelle région, partager/diffuser, mettre en synergie ; décloisonner les échelons des filières, les structures

L'accès aux innovations, la garantie de leurs utilités

- ✓ Concevoir les programmes de R&D-transfert-diffusion par des démarches plus ascendantes et participatives (type « groupe opérationnel ») favorisant l'utilité de l'innovation
- ✓ Faire connaître l'ensemble des acteurs œuvrant dans les innovations et les thématiques en place, intégrer les innovations dans les exploitations, créer des ponts entre filières. Créer un point de repère, un guichet unique pouvant orienter les acteurs et facilitant la mise en relation.

Le déploiement des innovations

- ✓ Développer un contexte organisationnel et des outils financiers facilitant l'accès aux innovations
- ✓ Favoriser le recours aux innovations en soutenant les dépenses/investissements induits (en particulier la prise de risque)

PRDA	Innovation	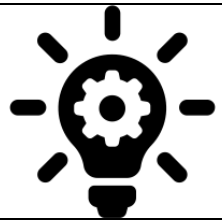

4-Acteurs et fonctions à coordonner

Les principaux types d'acteurs identifiés sont :

· **Acteurs institutionnels :**
Conseil régional, Conseils Départementaux, DRAAF, DREAL, Caisse des Dépôts et de Consignation…

· **Acteurs de la recherche :**
INRA, Enseignement supérieur (AgroSup Dijon, Université de Bourgogne-Franche-Comté, ENSAM Cluny…)

· **Acteurs économiques :**
Coopératives (végétales, d'insémination animale, forestières) et négoces, Entreprises/industries/structures de commercialisation, associations…

· **Acteurs agricoles :**
Instituts techniques (Institut de l'Elevage, Arvalis, Terres novia…), Chambres d'Agriculture, Lycées agricoles, Agriculteurs…

Des processus sont à structurer :

- ✓ L'innovation ouverte c'est-à-dire fondée sur le partage libre des savoirs et savoir-faire, la collaboration, la diffusion d'idées empruntées à des domaines différents mais cohérents
- ✓ La formation continue

Des thématiques d'avenir pour l'agriculture (à titre d'exemple) :

- ✓ La triple performance économique, environnementale, sociale
- ✓ La bioéconomie : biocombustion dont méthanisation, écomatériaux, chimie biosourcée pour développer les débouchés,…
- ✓ Les agroéquipements, la robotique, le numérique, la génétique, la biotechnologie avec le souci de l'acceptabilité sociale
- ✓ La mise en place de systèmes de cultures innovants, développement de filières nouvelles
- ✓ L'organisation du travail, les projets collaboratifs…
- ✓ Les modèles de financement de la production agricole
- ✓ Thématiques issues des audits de filières…

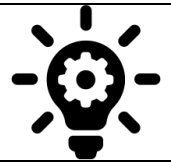

5- Orientations

Défi 1 : ADAPTATION **Défi 5 : COOPERATION** **#Enjeu : les coopérations, le décloisonnement, la mise en réseau régional pour une innovation ouverte**	**ORIENTATION 1.1 - METTRE EN RESEAU, SUIVRE & EVALUER** les observatoires, les expérimentations, les « groupes opérationnels », « guichet unique de l'innovation » ; Par la mise en place et le développement de lieux d'échange et de regroupement, favoriser la coopération entre acteurs à l'échelle de la nouvelle région, partager/diffuser, mettre en synergie ; décloisonner les filières, structures **ORIENTATION 1.2 - INTEGRER LES EXPERIENCES EN PLACE,** présentes au sein des exploitations agricoles, au sein des entreprises ; favoriser leur partage **ORIENTATION 1.3 - CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE** l'ensemble des acteurs œuvrant dans les innovations et les thématiques en place, intégrer les innovations dans les exploitations, créer des ponts entre filières, mettre en place un guichet unique pour accueillir et guider les demandes (dont portail internet ou centre de ressources par exemple) **ORIENTATION 1.4 - CONFORTER/CREER-ANIMER DES « LIVING LABS »** regroupant les acteurs de la chaine et favorisant l'innovation ouverte, permettant de tester « grandeur nature » ; développer un contexte organisationnel et des outils financiers facilitant l'accès aux innovations **ORIENTATION 2.1 – DYNAMISER LES FORMES COLLECTIVES D'INNOVATION** Ex : « Clubs », « GIEE », «Groupes 30 000 », GEDA, CUMA, … et organiser des évènements collectifs dédiés
Défi 1 : ADAPTATION **#Enjeu : l'accès aux innovations et la garantie de leurs utilités/réappropriation**	**ORIENTATION 2.2 – CREER/FINANCER LES FONCTIONS DE « COURTIER » ET CELLES D'ACCOMPAGNATEURS** de l'innovation » mettant en réseau offre d'innovation et demande d'innovation ; Concevoir les programmes de R&D-transfert-diffusion par des démarches ascendantes et participatives (« groupe opérationnel » favorisant l'utilité de l'innovation **ORIENTATION 2.3- FINANCER LES PHASES DE DEVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES :** la R&D, le prototypage, l'expérimentation, son « industrialisation ». Favoriser le recours aux innovations en soutenant les dépenses/investissements induits **ORIENTATION 2.4- RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET FINANCIERES** des exploitations et des IAA pour mettre en place les innovations (ex : AMO aux porteurs de projets, conseils, formation, financement du BFR, avances remboursables). Pour les structures de conseil et d'animation, former également les personnels à des formes d'animation attractives et innovantes (démarches ascendantes).

PRDA	Innovation	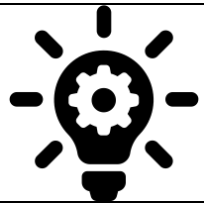

5- [SUITE] Orientations

Défi 1 : ADAPTATION **Défi 2 : MARCHES** **#Enjeu : le déploiement des innovations organisationnelles, technologiques, de modèles d'affaires**	**3.1 MOBILISER LES LEVIERS GENETIQUES ET BIOTECHNOLOGIQUES** tout en maîtrisant les risques et en s'assurant de l'acceptabilité sociale de ces innovations **3.2 ACCELERER LE RECOURS AUX AGROEQUIPEMENTS, A LA ROBOTIQUE** lorsque c'est pertinent, pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie, à l'autonomie de décision/pilotage de l'exploitation, à l'amélioration de la productivité, à la transition énergétique. **3.4 SOUTENIR l'EMERGENCE DE PROJETS PILOTES AVEC DE NOUVELLES FILIERES SOURCE DE VALEUR AJOUTEE ,** et ainsi aider le développement de productions telles que le soja de pays, le chanvre, les semences, les légumes de plein champ…

Remarque : les travaux prévus à partir de fin 2017 dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation lancés par l'Etat viendront compléter et préciser les orientations évoquées dans la présente fiche.

PRDA	Transmission-installation	

1– Enjeux spécifiques à cette thématique		2-Les principales orientations
# L'anticipation et l'accompagnement de la transmission **# La promotion des métiers** **# La réussite de tous les projets d'installation** **# La coordination des acteurs, la cohérence & la continuité des politiques publiques**		**L'anticipation et l'accompagnement de la transmission,** ✓ **POURSUIVRE/CONFORTER** l'existant : PAT, formation, audits… ✓ **DEVELOPPER LES ACTIONS TERRITORIALES OU PAR FILIERES** d'identification et de sensibilisation des futurs cédants, et de mise en relation avec des candidats pour la reprise. **Promotion des métiers** ✓ **PROMOUVOIR LES METIERS** auprès des publics scolaires, des demandeurs d'emplois, des personnes en reconversion professionnelle ✓ **AMELIORER LA DECOUVERTE** de la réalité des métiers par dispositifs de stages adaptés aux profils des candidats et à leurs projets. **Réussite de tous les projets,** ✓ **CONSOLIDER FINANCIEREMENT** la phase d'amorçage-création, l'accès au capital. Consolider financièrement les projets en phase d'amorçage, primo-développement, favoriser des garanties bancaires et le financement du BFR **Coordination des acteurs, des politiques publiques** ✓ **POURSUIVRE/CONFORTER LA GOUVERNANCE EXISTANTE :** CRIT, coordination technique régionale
		3- Cibles prioritaires
	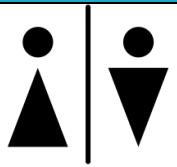 Publics visés	✓ Hors cadre familial ✓ Filières en déficit ✓ Productions à valeur ajoutée ✓ Alimentation de proximité ✓ Emploi

PRDA	Transmission-installation	

4-La gouvernance : échelles, acteurs et compétences à coordonner

Parmi les échelles d'orientations et compétences à coordonner, les collectivités concernées sont les suivantes :

Etat : par sa politique nationale de l'installation transmission (Cadre national, DJA, programme AITA, …), par le contrôle des structures, au travers du CRIT dont il assure la coprésidence avec la Région, instance chargée de définir la stratégie régionale pour l'installation-transmission, par la possibilité réglementaire de lancer des schémas de cohérence territoriale (SCOT) ;

Région : par la coprésidence du CRIT avec l'Etat, par ses compétences thématiques en matière d'enseignement et de formation, ses compétences économiques et sa fonction de « chef de file », par la déclinaison des aides à l'installation du Cadre national dans le PDRR et par l'établissement du PRDA ;

Département : par ses compétences foncières dont les actions possibles de portage/ protection du foncier agricole, de promotion des emplois, d'investissements agricoles en complémentarité de la Région, ses compétences propres en environnement et équipements ruraux…

Intercommunalité : par sa fonction et compétence en matière de planification territoriale, de portage/protection du foncier, par la mise en place possible « d'espaces test », par une implication dans la transmission anticipée, la mise en réseau des acteurs locaux

Commune : planification territoriale, propriétaires fonciers

Parmi les acteurs à coordonner, il s'agira :

- ⇨ d'accueillir et de coordonner l'accompagnement des candidats à l'installation au travers des Points Acueil Installation (PAI), de s'assurer du conventionnement entre les PAI et toutes les structures susceptibles d'apporter leur concours (coordination, complémentarité, structuration du réseau) avec le souci de ne pas démultiplier mais plutôt de garantir la lisibilité et la simplicité des démarches.
- ⇨ d'accompagner et prendre en compte de la diversité des profils, de renforcer la formation des conseillers/accompagnateurs
- ⇨ de favoriser des synergies entre les acteurs du foncier : la SAFER, l'EPF, les espaces test agricoles, la foncière Terre de Liens…
- ⇨ de coordonner les différents acteurs : syndicats, réseau consulaire, acteurs associatifs, centres de formations, OPA pour garantir la cohérence du réseau (synergie/complémentarité)
- ⇨ de promouvoir et inciter au recours à des formes d'installation collectives (ex : société, coopérative, groupements,…) participant à la viabilité et la vivabilité des exploitations.

5- Orientations

Défi 1 : ADAPTATION **#Enjeu : l'anticipation et l'accompagnement de la transmission,**	**Orientation 1.1 - POURSUIVRE/CONFORTER** l'existant : accueil des cédants, formation, audits, espaces test, émergence de projets… Etre ouverts à l'ensemble des projets et rechercher les complémentarités des différents partenaires de la transmission/installation **Orientation 1.2 - DEVELOPPER DES ACTIONS TERRITORIALES OU PAR FILIERES** d'identification et de sensibilisation des futurs cédants, et de mise en relation avec des candidats pour la reprise. **Orientation 1.3 - FAVORISER L'ACCES AU FONCIER :** planifier, protéger le foncier. Favoriser les reprises d'exploitation en AB par des candidats à l'installation poursuivant en AB. Améliorer l'information des candidats à l'installation (contrôle des structures) **Orientation 1.4 - AMELIORER L'ANTICIPATION** de la transmission des exploitations par l'encouragement des cédants à s'inscrire au répertoire départemental installation, en favorisant les audits d'exploitation à reprendre, en encourageant la communication et l'information sur la transmission…
Défi 3 : HOMMES ET FEMMES **#Enjeu : la promotion des métiers**	**Orientation 2.1 - PROMOUVOIR LES METIERS** auprès des publics scolaires, des demandeurs d'emplois, des personnes en reconversion professionnelle **Orientation 2.2 AMELIORER LA DECOUVERTE** de la réalité des métiers par dispositifs de stages adaptés aux profils des candidats et à leurs projets ou par les espaces test. **Orientation 2.3 - AMELIORER LA COMMUNICATION** sur l'installation sociétaire et les filières en déficit de renouvellement

PRDA	Transmission-installation	

5- Orientations

Défi 2 : MARCHES **Défi 4 : SOCIETE** **Défi 5 : COOPERATION** **#Enjeu : la réussite de tous les projets d'installation**	**Orientation 3.1 CONSOLIDER FINANCIEREMENT** la phase d'amorçage-création, l'accès au capital. Consolider financièrement les projets en phase d'amorçage, primo-développement, favoriser des garanties bancaires et le financement du BFR **Orientation 3.2 POURSUIVRE/CONFORTER L'EXISTANT** au travers de l'accompagnement des porteurs de projet via les PAI, des dispositifs favorisant l'accompagnement technico-économique et la professionnalisation des porteurs de projet : formations qualifiantes, le PPP, les formations courtes et Start'Agri, les espaces tests, parrainage… Insister sur la formation à la gestion économique des exploitations. **Orientation 3.3 INTEGRER LA REALITE DES MARCHES ET LES ATTENTES DE CONSOMMATEURS** dans la construction des projets, de même que le développement des innovations (ex : études de marché ou de faisabilité). **Orientation 3.4 Développer/conforter les APPROCHES COLLECTIVES** ex : Cuma, installation sociétaire, emplois partagés, GIEE…) pour diminuer les charges d'investissement et de travail **Orientation 3.5 SECURISER** les premières années de l'installation par le suivi post installation ; par des systèmes assurantiels et de garantie.
Défi 5 du PRDA : COOPERATION **#Enjeu : la coordination des acteurs, la cohérence & la continuité des politiques publiques**	**Orientation 5.1 POURSUIVRE/CONFORTER LA GOUVERNANCE EXISTANTE :** CRIT, coordination technique régionale **Orientation 5.2 CREER UN OBSERVATOIRE** de l'installation/transmission intégré à l'OPA BFC **Orientation 5.3 SIMPLIFIER** les démarches administratives pour les candidats **Orientation 5.4 DECLINER/PERENNISER** des programmes et engagements pluriannuels, liés à des indicateurs de résultat précis.

PRDA	Sanitaire	

1– Enjeux spécifiques à cette thématique		2-Les principales orientations
# La prévention et la surveillance, le développement du signalement, l'accès à l'information et la formation **# La confortation, l'animation du réseau régional** **#Le développement et l'accès à la R&D et à l'expérimentation,** **#La lutte contre les dangers, la maîtrise de leurs propagations, la limitation de l'exposition aux risques** **# La mutualisation, la solidarité, la gestion des crises et des aléas**		**La prévention et la surveillance** **DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE** et du signalement en région ; Prévenir/surveiller/lutter les dangers sanitaires que sont : les maladies animales, Les organismes pathogènes et ravageurs/végétaux, les contaminants de denrées **Confortation, animation du réseau régional** **CONCEVOIR LA STRATEGIE D'ORIENTATION ;** Participer à l'élaboration du Schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires **Le développement et l'accès à la R&D et l'expérimentation,** **DEVELOPPER la R&D,** le prototypage, l'expérimentation et les opérations de démonstration ; Financer la R&D **La lutte contre les dangers, la maîtrise de leurs propagations,** **AIDER A REDUIRE/SUPPORTER LES COUTS** des maladies et de leurs traitements, favoriser les programmes d'actions collectives, dans la concertation et le respect des règles de production spécifiques à certains cahiers des charges **Mutualisation, solidarité, gestion** **SOUTENIR LES SERVICES/ACTIONS COLLECTIVES MUTUALISEES** de surveillance, de prévention et de lutte ; maîtriser l'exposition aux risques

3- Organisation des acteurs publics et des fonctions

- Etat : fonctions de chefs de file, fonctions régaliennes notamment liées à la santé publique/animale/végétale, aux politiques nationales des calamités agricoles et des catastrophes naturelles, politiques assurantielles et fonds de mutualisation
- Région : acteur partenaire dans l'élaboration participative du SRMDS (Schéma Régional de Maitrise des Dangers Sanitaires) végétal et animal, transfert lié au financement des GDS, actions économiques d'anticipation/mutualisation et de rebond économique
- Département : pour certains d'entre eux, services induits par le laboratoire vétérinaire

PRDA	Sanitaire	

4- Premières orientations
(dans l'attente du contenu du futur schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires)

Défi5 du PRDA : COOPERATION **#Enjeu : la prévention et la surveillance, le développement du signalement, l'accès à l'information et la formation**	**Orientation 1.2 – PREVENIR LES RISQUES** en région ; Prévenir/surveiller/lutter les dangers sanitaires que sont : les maladies animales, Les organismes nuisibles/végétaux, les contaminants de denrées **Orientation 1.2 - COMMUNIQUER** en produisant et en mettant à disposition des usagers les informations liées aux aléas
Défi5 du PRDA : COOPERATION **#Enjeu : la confortation, l'animation du réseau régional**	**Orientation 2.1 - CONCEVOIR LA STRATEGIE D'ORIENTATION ;** Participer à l'élaboration du Schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires pour garantir la sécurité et la qualité des productions, des animaux et des végétaux **Orientation 2.2 - SOUTENIR LA MISE EN RESEAU des acteurs, les orientations collectives**
Défi 1 : ADAPTATION **#Enjeu : le développement et l'accès à la R&D et à l'expérimentation**	**Orientation 3.1 DEVELOPPER la R&D,** le prototypage, l'expérimentation et les opérations de démonstration ; Financer la R&D **Orientation 3.2 INCITER** au recours au conseil, à la formation, organiser des démonstrations, et évaluer les résultats des expérimentations

PRDA	Sanitaire	

4- Premières orientations
(dans l'attente du contenu du futur schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires)

Défi 1 : ADAPTATION **#Enjeu : la lutte contre les dangers, la maîtrise de leurs propagations, la limitation de l'exposition aux risques**	**Orientation 4.1 FAIRE APPLIQUER LES REGLEMENTATIONS** **Orientation 4.2 AIDER A REDUIRE/SUPPORTER LES COUTS** des maladies et de leurs traitements, favoriser les programmes d'actions collectives **Orientation 4.3 ACTIVER LES MECANISMES EUROPEENS ET NATIONAUX DE SOLIDARITE**
Défi 5 du PRDA : COOPERATION **#Enjeu : la mutualisation, la solidarité, la gestion des crises et des aléas**	**Orientation 5.1 SOUTENIR LES SERVICES/ACTIONS COLLECTIVES MUTUALISEES** de surveillance, de prévention et de lutte ; maîtriser l'exposition aux risques **Orientation 5.2 FAVORISER LA MUTUALISATION** par le déploiement des mécanismes assurantiels, des fonds de mutualisation y compris via les filières, les organisations collectives. Encourager les mécanismes de mutualisation et de solidarité, les formes d'orientations collectives. Aider à supporter les coûts de surveillance, de prévention, de lutte

3- Rappel de la démarche participative d'élaboration du PRDA :

a. Une élaboration collective, participative, et progressive du PRDA

Dans le prolongement de la démarche de concertation engagée par la région avec les habitants et les acteurs du territoire – notamment lors des cafés-débats –, quatorze ateliers associant élus, acteurs socio-économiques et partenaires du conseil régional ont été organisés durant l'été 2016 afin de contribuer à l'élaboration du plan de mandat 2016-2021.

L'un de ces ateliers, organisé le 20 juin 2016 à Dijon, a eu pour thème l'agriculture et l'agroalimentaire et a permis de lancer les bases de la concertation pour l'élaboration du PRDA.

Au premier semestre 2017, de nombreux partenaires agricoles en région ont ensuite été associés lors de conférences de filières et ateliers thématiques, organisés en coprésidence avec la DRAAF et avec l'appui de la Chambre Régionale d'Agriculture pour préparer les éléments à soumettre aux participants.

Le pilotage des travaux a été assuré par un comité de suivi associant le Conseil régional, la DRAAF, la Chambre régionale d'Agriculture et les Départements.
Les syndicats agricoles ont également été associés et consultés notamment dans les audits de filières et lors de rencontres spécifiques fin aout 2017.

Dans ce cadre de concertations, des instances déjà existantes ont été mobilisées spécifiquement en fonction des besoins.

S'agissant du travail spécifique réalisé par la Chambre Régionale d'agriculture dans le cadre des quatre audits de filières grandes cultures, bovin viande, lait conventionnel et porcin, ses orientations ont pu être intégrées au présent document.

- Encadré - La démarche de conception du PRDA

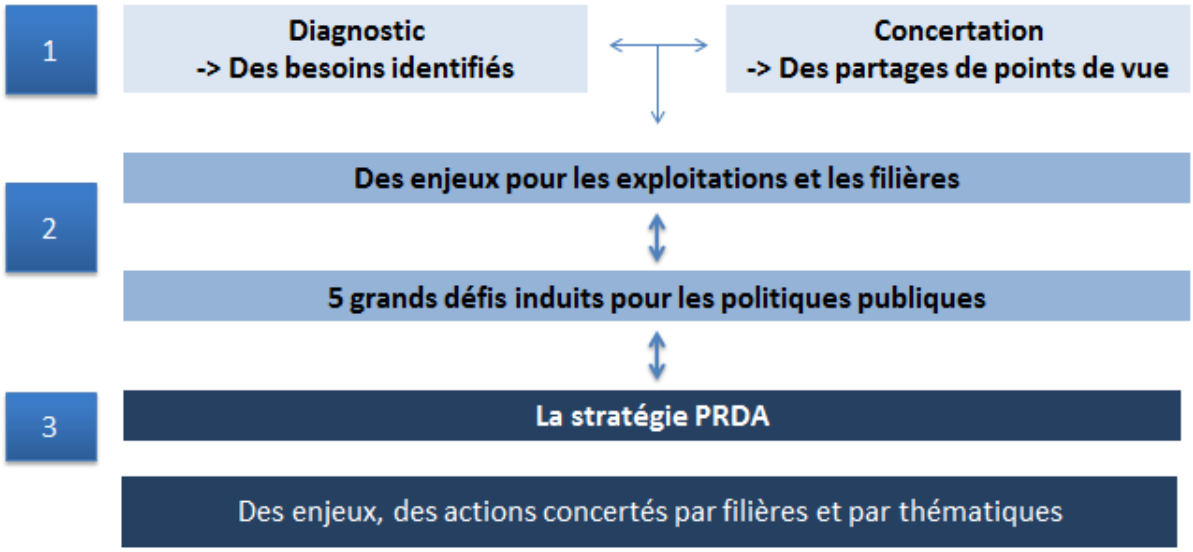

Source : Blezat consulting, 2017

Commentaire : les diagnostics présentés en conférences de filières et en ateliers thématiques ont permis de dégager des besoins. Les concertations ont facilité l'expression des divers points de vue. Ces enjeux agricoles et agroalimentaires renvoient à des sujets économiques, sociaux, environnementaux, territoriaux ou encore de gouvernance. Ils posent des défis aux politiques

publiques. Pour y répondre, la stratégie du PRDA se structure en 5 défis majeurs eux-mêmes déclinés en orientations.

b. Trois formats complémentaires de concertation

L'élaboration du PRDA s'est donc appuyée sur plusieurs sources d'information : outre la bibliographie régionale en matière agricole (PRAD, PDR notamment), la phase de concertation a fait appel à trois types d'évènements : 5 conférences de filières, 5 ateliers thématiques spécifiques et les 4 audits des filières.

- Encadré - Les 3 formats de concertation

- 5 Conférences de filières
  Cinq conférences de filières (grandes cultures, lait/fromage, viticulture, élevage (viandes), diversification) se sont tenues au cours du premier trimestre 2017 afin de réunir les principaux acteurs et discuter des enjeux et priorités pour le moyen terme (PRDA) et pour le court terme. Ces conférences, coprésidées par l'Etat et la Région et animées avec l'appui de la Chambre Régionale d'Agriculture, ont eu pour but de faire émerger une réflexion collective, inter filières.

- 5 Ateliers thématiques spécifiques
  Des ateliers spécifiques ont également été organisés. Les thématiques abordées ont été : innovation, agriculture biologique, alimentation de proximité, sanitaire, transmission-installation.

- Audit de 4 filières
  Des audits des 4 filières en grandes difficultés (Porcins, viande bovine, lait standard et grandes cultures) ont démarré début novembre 2016. Ils ont eux-mêmes mis en œuvre 12 ateliers de concertation et leurs orientations ont pu être intégrées au PRDA.

D'une manière générale, les partenaires ci-après ont été invités aux conférences et aux ateliers les acteurs locaux concernés, à savoir : la DRAAF, les Conseils départementaux, la Chambre régionale d'agriculture, les interprofessions agricoles, les représentants des syndicats agricoles, et les principaux acteurs concernés par la filière ou la thématique traitée.

4- Contexte : principaux repères sur la région, l'agriculture et l'agroalimentaire

Les éléments d'état des lieux génériques ci-après sont issus :

- des échanges en conférences de filières et en ateliers thématiques,
- d'éléments des deux PRAD alors rédigés par l'Etat,
- des 2 PDR FEADER 2014-2020
- d'analyses statistiques régionalisée officielles (source : agreste, INSEE, traitement analytique DRAAF et services INSEE, CER France, Chambre régionale d'agriculture).

Ces éléments d'état des lieux ci-après dressent un cadre général : pour plus de détail, on pourra se reporter aux résultats annuels de l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture ou aux audits de filières réalisés par la CRA.

Il ne s'agit pas en effet de produire un diagnostic exhaustif mais plutôt de faire une présentation générale et transversale de l'agriculture régionale. Elle introduit les besoins, les défis induits pour les politiques publiques et les enjeux agricoles détaillés dans les fiches-orientations.

a. Principaux repères sur la région Bourgogne-Franche-Comté

- Une grande région rurale et agricole, riche de diversités

La nouvelle région issue de la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté représente 4 % de l'économie et de la démographie nationale.
Elle constitue la cinquième plus grande région (9% de la surface nationale métropolitaine) par sa surface avec 47 800 km² (superficie plus grande que les Pays-Bas ou la Belgique).

L'agriculture occupe près de 50% de la surface régionale (urbanisation : 10%, Forêt : 36%) et la Région est l'une des régions les moins artificialisées de France. On peut noter que certaines parties rurales du territoire bénéficient de la proximité et de l'attractivité suisse.

⇨ La région Bourgogne Franche-Comté affiche donc des diversités géographiques, un caractère agricole et naturel marqué par la présence de plaines, de vallées, cours d'eau, plateaux, forêts et massifs de montagne. Elle est faiblement artificialisée, excepté dans les plaines de l'Yonne, de la Saône et dans la vallée du Doubs. Cette diversité géographique favorise une agriculture elle-même diversifiée.

- Une localisation aux « interfaces » : proximité de la « banane bleue européenne[1] » et interface Ile de France – Auvergne Rhône Alpes.

La Bourgogne-Franche-Comté se situe géographiquement au carrefour de grands espaces métropolitains centrés sur Paris, Lyon, Genève-Lausanne, Bâle-Mulhouse-Fribourg et

Strasbourg. Cette configuration spatiale facilite les coopérations interrégionales. La région capte et ancre une partie de ces flux économiques.

La mondialisation, l'élargissement de l'Union européenne favorisent tous deux les échanges - mais aussi la concurrence - entre les régions européennes.

Dans ce contexte d'économie mondialisée, la présence en région d'axes de communication (routier, ferré, fluvial) reliant le nord et le sud ainsi que l'Ouest et l'Est de l'Europe constituent des opportunités d'ouverture régionale, notamment vers les régions voisines ou proches situées en France, en Allemagne, en Italie, au Luxembourg et en Suisse.

⇨ L'équipement régional en infrastructures et l'aménagement du territoire régional de manière général sont essentiels pour les filières agricoles et particulièrement pour la logistique durable. La proximité des régions urbaines voisines offrent des potentiels de débouchés.

1 : Espace densément peuplé et fortement urbanisé qui s'étend approximativement de Londres à Milan, centré sur l'Europe rhénane

- **Une organisation urbaine multipolaire et structurée en 3 systèmes urbains**

L'armature urbaine de la Bourgogne- Franche-Comté repose sur 16 pôles urbains. La répartition spatiale de ces pôles offre à chacun la capacité de jouer un rôle essentiel dans l'organisation et le développement en réseau du territoire.

La densité régionale reste faible (59 hab./km²) et hétérogène (plus dense à l'Est qu'à l'Ouest).

Sur l'axe Rhin-Rhône de Mâcon à Belfort, le maillage urbain est multipolaire mais resserré, favorisant l'interdépendance des territoires et les échanges. Sur le reste du territoire, le maillage urbain est plus relâché, avec quelques grands pôles d'emploi plus autonomes ou davantage tournés vers l'extérieur de la région.

Trois systèmes urbains locaux se dessinent à travers l'implantation de ces pôles et de leur aire d'influence :

- Le premier structure la moitié est de la région le long de l'axe Rhin-Rhône et comporte 13 des 16 grands pôles urbains régionaux (ex : Dijon, Besançon, Montbéliard, Belfort et Chalon-sur-Saône).
- L'aire urbaine de Nevers est davantage orientée vers l'Ouest et le Centre Val de Loire.
- Dans le prolongement de l'aire d'influence de Paris, les agglomérations d'Auxerre et Sens constituent un autre système urbain.

⇨ Cette organisation urbaine interne à la région influe sur les échanges, transports et bassins de consommations. Ces diversités de tissu urbain et de densité de population influent sur le potentiel des marchés de proximité, très variables d'un territoire à l'autre.

- **Un clivage démographique rural / urbain, une périurbanisation diffuse et une déprise dans les petites villes**

Avec 2,8 millions d'habitants, la Bourgogne-Franche-Comté est la troisième région la moins peuplée de France métropolitaine après le Centre-Val de Loire et la Corse. Le nombre d'habitants progresse deux fois moins rapidement qu'au niveau national. L'évolution de la population régionale repose d'abord sur l'excédent des naissances. Les arrivées de nouveaux habitants compensent difficilement les départs vers les autres régions.

La croissance de la population a lieu au niveau des couronnes des aires urbaines, et engendre une consommation foncière des terres agricoles. Plus on s'éloigne des grands pôles, moins la dynamique démographique opère.

⇨ Le vieillissement de la population est plus prononcé dans la région qu'en moyenne en France : 20 % des habitants sont âgés de 65 ans ou plus, soit deux points de plus qu'au niveau national. Cette part est portée à 30 % dans les territoires ruraux peu denses de l'ouest de la région. Les jeunes de moins de 25 ans sont, quant à eux, surreprésentés par rapport à la moyenne régionale dans les grands pôles urbains et leurs couronnes, situés pour l'essentiel à l'est de la région. La prospective 2040 évalue la population régionale future à 3 millions d'habitants. Les productions régionales agricoles et agroalimentaires doivent donc autant trouver des débouchés en interne (ancrage régional et national), qu'en inter-régions ou à l'export.

- **Revenu et profil social : des revenus plus élevés en proximité de la Suisse et dans les agglomérations mais des inégalités moins marquées entre rural et urbain**

Le niveau de vie médian de 19 400 euros est inférieur de 400 euros à la moyenne métropolitaine et classe la Bourgogne-Franche-Comté au septième rang des régions françaises.

Les revenus les plus élevés se situent autour des grandes agglomérations. À l'inverse, le niveau de vie médian est plus faible dans les territoires ruraux dont la population est vieillissante.

Malgré des disparités internes urbains/ruraux, la Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions les moins inégalitaires derrière la Bretagne et les Pays de la Loire. Le rapport entre hauts et bas revenus est de 3,1 en Bourgogne-Franche- Comté contre 3,5 en moyenne en France métropolitaine.

⇨ Les stratégies quant aux débouchés alimentaires doivent intégrer ces profils sociaux et de revenus qui influent sur les pratiques de consommation.

-

- **Transformation de l'économie : part des emplois industriels et agricoles qui reste forte et résiste bien à la tertiarisation dans l'industrie agro-alimentaire**

La région affiche une faible densité d'emplois (23 emplois par km2) et se situe au 12ème rang national sur 13. 21% des emplois salariés se concentrent dans l'industrie (5 points de plus que la moyenne nationale). L'agriculture totalise 4% des emplois régionaux, le tourisme 3% des emplois totaux.
72% des emplois sont orientés vers les services (France : 79%). Les baisses d'emplois ont particulièrement frappé le secteur industriel entre 1990 et 2013 (-20%). Le tertiaire marchand a progressé mais moins que la moyenne nationale. Même si en 20 ans, l'économie régionale est devenue moins industrielle et davantage tertiaire, l'industrie présente encore le plus fort taux d'emplois dans ce secteur au niveau national.

L'industrie et l'agriculture contribuent davantage à la valeur ajoutée qu'en moyenne nationale. L'industrie représente 18,5 % de la valeur ajoutée de la région, soit quatre points de plus qu'au plan national et l'agriculture 4 % contre 2 % en moyenne nationale.
4 secteurs concentrent les emplois industriels : la métallurgie et la fabrication de produits métalliques, la fabrication de matériel de transport, l'industrie agroalimentaire et la fabrication de caoutchouc.

⇨ Dans un contexte de tertiarisation de l'économie et de concentration des industries, le maintien et la confortation du tissu agroalimentaire régional constituent un enjeu stratégique pour l'économie régionale.

b. **Principaux repères sur l'agriculture régionale :**

- Des territoires agricoles plutôt spécialisés

Les territoires agricoles régionaux sont relativement spécialisés. Les terres arables occupent 27 % de l'espace régional (France : 33 %) et les surfaces toujours en herbe 25 % (France : 17 %).

La production laitière sous signe de qualité domine dans le massif du Jura. La production de lait « standard » se maintient plus à l'ouest, dans des exploitations moins spécialisées

L'élevage allaitant, dominé par la race charolaise, est très présent au Sud-Ouest de la région. L'élevage allaitant produit de jeunes bovins maigres exportés, engraissés en Italie, Espagne, voire au Maghreb ou dans d'autres régions françaises.

Globalement, l'ensemble de ces élevages valorise les prairies permanentes qui couvrent un quart du territoire régional.

Les grandes cultures et notamment les céréales à paille (blé, orges) et les oléo-protéagineux (colza) occupent les vallées et plaines aux terres plus profondes mais également les plateaux au potentiel plus limité. Les vignes, très emblématiques, ne couvrent pourtant que moins de 2 % de la région. Très localisées donc, elles prennent toutefois une large part dans l'économie agricole régionale (25 % du produit agricole régional).

La valeur vénale des terres et des prés (libres à la vente) est la plus faible de France avec 3 160 €/ha en Bourgogne et 2 400 €/ha en Franche-Comté en 2015 (France métropolitaine : 6 010 €/ha). La géographie régionale (zones de piémont et de montagne, de plateaux à potentiel limité) ainsi que la pression foncière contenue expliquent cette situation régionale. Si en 10 ans, la valeur vénale des terres en France s'est accrue de 72%, elle n'a augmenté que de 31% en Bourgogne et 12% en Franche-Comté.

A l'inverse, avec 594 400 €/ha en moyenne, les vignobles de Côte d'Or sont les quatrièmes plus chers de France après ceux des AOP Champagne de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne.

⇨ L'agriculture est une activité économique du « temps long ». La visibilité économique et la sécurité foncière sont essentielles pour sécuriser les investissements consentis. La durabilité des pratiques, la résilience des systèmes, la double performance économique et écologique contribuent à inscrire l'agriculture dans les territoires.

- L'agriculture, 4% des emplois régionaux, 4ème position nationale : exploitations familiales, tendances à l'agrandissement et recours plus fréquent au salariat

La Bourgogne-Franche-Comté, avec 4,3 % des emplois en agriculture, se situe en 4ème position nationale après la région Nouvelle Aquitaine, la Bretagne et les Pays de la Loire.

En 2015, le nombre d'exploitations agricoles était estimé à 27 360, soit 2 700 de moins qu'en 2010**.** La diminution du nombre d'exploitations s'effectue à un rythme moins élevé que celui observé lors de la période 2000-2010, respectivement - 1,9 % et - 2,6 % par an en moyenne. Le recul reste marqué pour les petites exploitations et moins pour les moyennes et grandes.

En 2015, deux exploitations sur cinq sont gérées sous forme sociétaire notamment en GAEC (+1,6% de hausse par an en moyenne). Le nombre d'exploitations employant des salariés permanents augmente : 6 330 en 2015, contre 5 416 exploitations en 2010, soit une progression annuelle de 3,2 %. Les exploitations représentent ainsi 41700 UTA. Les ¾ quarts des emplois sont familiaux, mais ce chiffre est en baisse constante.

Inversement, l'emploi salarié permanent continue de progresser. Le recours à des salariés non permanents, à des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) est également en hausse.

A signaler, les exploitations bio nécessitent plus de main-d'œuvre que les exploitations en agriculture conventionnelle (2,7 unités de travail annuel contre 1,5 en conventionnel).

Hors artisanat et commerces de gros, les IAA (845 entreprises) concentrent quant à elles 13 % des emplois manufacturiers, soit près de 18000 emplois en 2014. Elles représentent 21% du chiffre d'affaires manufacturier régional.

⇨ L'agriculture est un vecteur d'emplois non délocalisables et d'emplois induits dans les filières. L'appui à la création de valeur ajoutée, l'amélioration constante des conditions de travail et de vie, le développement de l'emploi et l'attractivité des métiers, la transmission-installation sont là des éléments essentiels.

- 5 principales orientations technico-économiques et des productions diversifiées et de qualité

Tout en ayant une agriculture diversifiée, il convient de préciser que la région affiche quatre orientations économiques concentrant les trois quarts des exploitations moyennes et grandes et 85% des emplois totaux :

- 4 800 exploitations étaient ainsi spécialisées en grandes cultures en 2013
- 3 900 en élevage bovin pour la viande,
- 3 500 en production laitière bovine,
- 3 300 en viticulture,
- 2 800 en polyculture et polyélevage.

L'élevage ovin côtoie les bovins ; la filière caprine s'appuie sur des appellations fromagères ; les porcins sont présents dans le Doubs, la Saône-et-Loire et l'Yonne ; l'élevage de volailles se maintient en Saône et Loire, dans l'Yonne et en Côte d'Or. L'aquaculture, l'héliciculture sont également présents.

Des filières végétales diversifiées sont présentes en Côte-d'Or (ex : cassis, oignon de couleur, moutarde) ou dans l'Yonne (ex : betterave sucrière, chanvre, concombre, lentille). On peut également citer le maïs semence et le soja dans le Jura, ou encore le chanvre en Haute-Saône.

Le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture sont également présents dans l'agriculture régionale et la production de sapin de noël est très présente dans le Morvan.

La Bourgogne Franche-Comté est une région riche en labels de qualité, que ce soit en AOP (Appellation d'Origine Protégée), IGP (Indication Géographique Protégée) ou encore en produits Label Rouge. Hors vin, on démontre 14 AOP/AOC et 5 IGP. Dans le secteur viticole ce sont 100 AOC en Bourgogne et 7 en Franche-Comté, auxquels s'ajoutent 6 IGP.

L'agriculture biologique se pratique sur près de 125 000 ha en 2016, soit 5,1 % de la SAU régionale. Les surfaces en bio ont quasiment doublé entre 2013 et 2016 (+ 45 %) et ce mode de production est en forte progression, en lien avec l'augmentation de la demande.

⇨ Au final, compte tenu de la diversité des structures et systèmes d'exploitation, des diverses filières, plusieurs stratégies économiques s'observent : exportation et internationalisation des entreprises et des filières, alimentation de proximité, diversification, segmentation qualité. Les réponses politiques seront donc variées selon les logiques économiques en présence.

- Un impact économique important des productions végétales, une valeur ajoutée qui échappe parfois au territoire

En 2014, subventions comprises, la valeur totale des productions de la branche agriculture pesait près de 5,8 milliards d'euros.

Les productions végétales pèsent pour plus de 50% de la valeur, dont 27% pour la seule production de vin soit l'équivalent des productions de gros bovins (15%) et de lait (12%) réunis.

Hors production de vin et de lait destiné à la transformation fromagère locale, la valeur ajoutée liée à la transformation des matières premières (céréales, jeunes bovins ...) échappe en bonne partie au territoire régional. Au global, la région se situe en effet plutôt sur des marchés internationaux qui sont soumis à forte concurrence.

⇨ L'ancrage régional de la valeur par la transformation, la sécurisation des outils collectifs locaux, le maintien des centres de décision en région constituent donc ici des sujets clés.

c. Principaux repères sur le secteur agroalimentaire

Trois filières majeures font la renommée de l'économie agricole et agroalimentaire de la région Bourgogne-Franche-Comté : la production laitière et la transformation fromagère, la viticulture et la production de vins, et enfin l'élevage bovin et l'industrie de l'abattage et de la transformation des viandes. Le secteur des vins est un secteur économique régional à forte valeur ajoutée, seconde filière en termes de chiffre d'affaires global, première en chiffre d'affaires à l'export. La région est également riche de ses productions diversifiées.

- Des IAA de petites tailles économiques principalement situées autour des centres urbains et à proximité des axes de communication

Les IAA régionales représentent 4,8% des emplois nationaux du secteur (10ème rang national). Depuis 2000, la région a perdu 9 % de ses effectifs, cette diminution est plus forte que celle observée au niveau national pour le secteur.
Trois quarts des établissements des IAA emploient moins de 10 salariés démontrant la petite taille économique du tissu régional. Un établissement sur six emploie 20 salariés ou plus : ils concentrent 84 % des emplois du secteur. Moins de 20 établissements atteignent 200 salariés.

On dénombre près d'un millier d'établissements industriels localisés dans la région et principalement situés autour des centres urbains. Ces établissements emploient 17 966 personnes, soit 10 % des salariés de l'industrie régionale, pour un peu plus de 1000 établissements (source Insee 2014).

Si le tissu est plus lâche à l'Est de la Région, il est plus concentré sur les principaux axes de communication à l'Ouest entre Ile-de-France et Auvergne Rhône Alpes.

⇨ Les IAA pèsent pour 25 % dans le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière régionale et avec 2,5 milliards d'euros, les produits des industries agroalimentaires contribuent pour 13% aux exportations. Le maintien et l'appui au développement du tissu agroalimentaire régional est donc stratégique pour le maintien en région de la valeur ajoutée des productions agricoles.

- Près de la moitié des emplois de l'agroalimentaire sont liés à l'élevage

Correspondant à 35% du chiffre d'affaire des IAA, l'industrie laitière est également le principal employeur régional en agroalimentaire : plus d'un 1 salarié sur 5, seconde place nationale en emplois.

L'industrie laitière est caractérisée par de multiples petites unités. Elle mobilise 5 189 emplois dont 4 000 pour la fabrication de fromages, dynamisée par 16 AOP/AOC et 3 IGP fromagères. Dans le secteur de la fabrication de produits laitiers frais, deux établissements emploient plus de 700 personnes dans l'Yonne. Trois établissements de plus de 250 salariés chacun, implantés dans le Jura, fabriquent près des deux tiers du fromage fondu national. Le leader national de la fabrication de poudre de lait à partir du « petit-lait » est quant à lui installé en Haute-Saône.

Les coopératives agricoles représentent 17 % des établissements des IAA et 9 % des salariés. Les trois quarts d'entre elles sont implantées dans le Doubs et le Jura, une grande majorité se situant dans le secteur des produits laitiers.

Le secteur des viandes (dont poissons et escargots) est le second employeur régional dans les IAA. Il représente : 912 Mds d'euros de CA, 8% du CA à l'export, 145 établissements et 4600 salariés au total. Parmi eux, le secteur de la volaille est le premier employeur (40% des salariés). Ces filières étant intégrées, leur impact économique est important puisqu'il comprend aussi des usines de fabrication d'aliments, des structures d'élevage et des accouvoirs.
Le secteur de la transformation des viandes de boucherie rassemble un tiers des emplois. Il se caractérise à la fois par 3 gros faiseurs et 14 abattoirs multi-espèces de proximité. L'élevage régional n'approvisionne que 60% des volumes traités dans ces abattoirs régionaux
L'activité de salaison constitue enfin une spécialité régionale, portée par les saucisses de Morteau et de Montbéliard ou le Jambon persillé.

- Un autre secteur de poids : l'industrie liée aux grandes cultures

Zone de grandes cultures, la région présente également des IAA concourant à la transformation des céréales et à leur valorisation par la fabrication industrielle de pain, de pâtisseries ou de biscuits. Là encore, le tissu se compose de gros faiseurs et de petites unités de minoterie, et représente 124 établissements (dont 48 pour la meunerie), qui emploient 2600 personnes (554 pour la meunerie).

Enfin, la région est en troisième position en matière d'effectifs dans le secteur de la fabrication des condiments et assaisonnements derrière Provence-Alpes-Côte-D'azur et Grand-Est, et via la production régionale de moutarde (525 salariés).

- **Prédominance du commerce de gros en nombre d'établissements et 35% de la totalité des emplois (IAA et commerces de gros) : poids du commerce des produits bruts et d'animaux vivants**

Le commerce de gros alimentaire compte 1 800 établissements : 33 % ont une activité de commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants, 20 % une activité de commerce de gros de produits alimentaires et 45 % commercialisent des boissons (vins en particulier). Le commerce de gros des boissons est donc le principal employeur avec 3 500 salariés, devant celui des céréales, semences et aliments pour le bétail.

La moitié de ces établissements est unipersonnelle et la majorité des autres compte moins de 10 salariés.

Près des trois quarts des établissements appartiennent à des entreprises régionales. Celles-ci dégagent un chiffre d'affaires de 6,82 milliards d'euros (pour comparaison, agriculture : 5,8 milliards) dont plus de la moitié proviennent du secteur du commerce de gros de produits bruts et d'animaux vivant.

Enfin, l'artisanat commercial (boulangeries, charcuterie...) représente 2 435 établissements (7 517 salariés), qui contribuent à la dynamique des territoires ruraux et à la valorisation des produits agricoles.

⇨ L'ancrage régional des IAA, le maintien des centres de décision en région, la sécurisation de l'approvisionnement des outils collectifs sont nécessaires car ils contribuent à la création de la valeur ajoutée par la transformation des produits.

5- Le cadre de cohérence

a. Cadre juridique d'intervention

La loi de Modernisation de l'orientation publique et de l'affirmation des métropoles (MAPAM 2014**)** a notamment :

- (i) institué des « chefs de file »,
- (ii) créé la « Conférence territoriale de l'orientation publique » (CTAP)
- (iii) décentralisé la gestion des fonds européens stratégiques d'investissement dont le FEADER 2014-2020 aux régions.
- (iv) programmé l'élaboration d'un « schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ». Le PRDA compose avec ce cadre.

- **(i) Des collectivités « chefs de file »**

-La Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'orientation commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives :
1° A l'aménagement et au développement durable du territoire ;
2° A la protection de la biodiversité ;
3° Au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie ;
4° Au développement économique ;
5° Au soutien de l'innovation ;
6° A l'internationalisation des entreprises ;
7° A l'intermodalité et à la complémentarité entre les modes de transports ;
8° Au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

-Le Département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'orientation commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :
1° L'orientation sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ;
2° L'autonomie des personnes ;
3° La solidarité des territoires.

-La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre auquel elle a transféré ses compétences est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'orientation commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives :
1° A la mobilité durable ;
2° A l'organisation des services publics de proximité ;
3° A l'aménagement de l'espace ;
4° Au développement local.

- **(ii) La Conférence territoriale de l'orientation publique : lieu de gouvernance**

Dans chaque région, la Conférence territoriale de l'orientation publique est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics.
La conférence territoriale de l'orientation publique peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements. Elle organise librement ses travaux, au travers de commissions thématiques, et leur publicité dans le cadre de son règlement intérieur.

La conférence territoriale de l'orientation publique débat des projets visant à coordonner les interventions des personnes publiques, qui lui sont présentés par les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
Au moins une fois par an, la collectivité territoriale chargée d'organiser les modalités de l'orientation commune adresse à l'organe délibérant des collectivités territoriales et aux établissements publics concernés un rapport détaillant les orientations menées dans le cadre de la convention territoriale d'exercice concerté de la compétence ou du plan d'actions, ainsi que les interventions financières intervenues

- **(iii) Décentralisation de la gestion des fonds européens stratégiques d'investissement**

L'Etat confie aux régions ou, le cas échéant, pour des programmes opérationnels interrégionaux, à des groupements d'intérêt public mis en place par plusieurs régions, à leur demande, tout ou partie de la gestion des programmes européens soit en qualité d'autorité de gestion, soit par délégation de gestion.
Pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), un décret en Conseil d'Etat précise en tant que de besoin les orientations stratégiques et méthodologiques pour la mise en œuvre des programmes. Il définit les dispositions qui doivent être identiques dans toutes les régions et prévoit les montants minimaux du Fonds européen agricole pour le développement rural par région à consacrer à certaines mesures. Enfin, il précise les cas dans lesquels l'instruction des dossiers pourrait être assurée par les services déconcentrés de l'Etat.

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe 2015) a quant à elle notamment précisé les champs de compétences entre collectivités.

- **(iv) Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation**

La Région est responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. Elle élabore un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Ce schéma définit :
- les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises,
- les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.
- les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

Il organise, sur le territoire régional, la complémentarité des orientations menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les orientations menées par les collectivités territoriales et leurs groupements. Les orientations du schéma favorisent un développement économique innovant, durable et équilibré du territoire de la région ainsi que le maintien des activités économiques exercées en son sein.

Le schéma :
- fixe les orientations menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- peut contenir un volet transfrontalier élaboré en concertation avec les collectivités territoriales des Etats limitrophes.
- peut contenir un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

b. Cohérence du PRDA avec le SRDEII et la stratégie de mandat régionale

- **Cohérence du PDAR avec les autres documents cadres de la Région**

Le Plan régional pour le développement agricole a été construit et définit par :

- Les priorités de la stratégie de mandat

- Le cadre général du SRDEII

- Les audits des filières en difficultés

- Le fruit des concertations des 5 conférences de filières et des 5 ateliers

- Encadré - Schéma d'organisation du PRDA Bourgogne Franche Comté

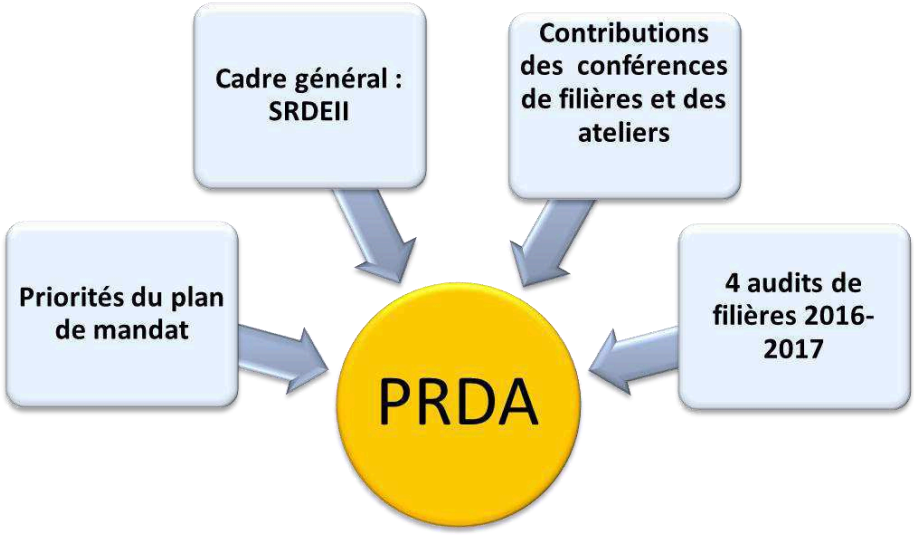

Source : Région Bourgogne Franche - Comté

- **Focus sur la stratégie de mandat régional 2016 – 2020**

La présidente et l'exécutif de la Région Bourgogne-Franche-Comté ont pris l'engagement d'élaborer une stratégie de mandat (2016-2021), visant à fixer le cap de l'orientation régionale.

À vocation essentiellement stratégique, ce document est l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle annuelle, notamment à l'occasion de chacun des débats d'orientation budgétaire.

Encadré - Stratégie de mandat 2016-2020 de la Région Bourgogne Franche Comté

THEMATIQUE – L'EMPLOI

#1 Former massivement les demandeurs d'emploi (au moins 120 000 sur le mandat) et protéger les salariés par la sécurisation des parcours professionnels et le dialogue social avec les syndicats

#2 Favoriser l'innovation, la croissance et la compétitivité des entreprises grâce à une agence régionale de développement unique présente sur l'ensemble du territoire régional

#3 Promouvoir une agriculture d'excellence et ancrée dans la proximité : au moins 50 % de produits locaux et 20% de bio dans les cantines des lycées

#4 Développer l'économie sociale et solidaire en favorisant la création et la consolidation de 6000 emplois d'utilité sociale

#5 Accélérer le déploiement des infrastructures numériques (au moins 150 millions d'euros sur le mandat) pour garantir l'accès au très haut débit pour tous

#6 Investir dans le lycée de demain (au moins 100 millions d'euros par an) et mettre en place une tarification sociale progressive dans les cantines et les internats

#7 Relancer l'apprentissage et l'étendre jusqu'à l'âge de 30 ans

THEMATIQUE - L'ENVIRONNEMENT

#8 Mettre en place un service public de l'efficacité énergétique pour réduire les factures d'énergie, et accélérer l'investissement dans les énergies renouvelables

#9 Valoriser et protéger la biodiversité et le patrimoine naturel de notre région

#10 Garantir une solution de mobilité à tous les habitants en combinant tous les moyens de transport (trains et cars) avec une tarification attractive et une qualité de service exemplaire

#11 Garantir la gratuité des transports scolaires (hors frais de dossier) tout en harmonisant par le haut la qualité de service avec la présence d'accompagnateurs dans les cars

THEMATIQUE – LA FRATERNITE

#12 Promouvoir le vivre ensemble en consacrant plus de moyens à la culture, au sport et à la vie associative

#13 Accompagner les jeunes avec l'aide au permis de conduire et la carte Avantages Jeunes, et favoriser leur engagement par le soutien au service civique

#14 Favoriser un développement équilibré des territoires et renforcer les solidarités en direction des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux

#15 Promouvoir la laïcité et la citoyenneté, en renforçant la transparence et la participation des citoyens à la démocratie régionale

Source : d'après Région Bourgogne Franche Comté

Pour la thématique agricole, près de 170 acteurs ont participé, lundi 20 juin à Dijon, à l'atelier régional consacré à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Deux tables rondes ont rythmé cet atelier, l'une portant sur « les débouchés : « de l'hyperlocal à l'export » et l'autre sur « l'avenir des filières ».

En matière agricole et agroalimentaire, les orientations de la stratégie de mandat qui sont liées au contenu du PRDA sont donc :

- **La promotion de l'agriculture et l'introduction des produits locaux et/ou bios en restauration collective principalement (voir en annexe 1)**
- **L'innovation, la croissance, la compétitivité des entreprises**
- **La création d'emplois**
- **Valoriser et protéger la biodiversité et le patrimoine naturel de notre région**
- **Favoriser un développement équilibré des territoires**

Focus sur le cadre général du SRDEII

L'exercice de la compétence « économie » de la Région chef de file s'appuie sur l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Il définit les orientations de la politique publique de développement économique tant en matière d'aides aux entreprises que sur le plan du soutien aux différents leviers de croissance (export, innovation …).

Il doit permettre d'organiser la complémentarité des orientations menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les orientations menées par les autres collectivités territoriales et leurs groupements. L'élaboration et la déclinaison de ce nouveau cadre de coordination de l'orientation publique doit enfin tenir compte de la suppression par la loi du rôle des départements en matière d'interventions économiques de droit commun et de leurs nouvelles conditions d'intervention en matière agricole (art. 94 loi NOTRe).

Encadré - Architecture du SRDEII

Thématiques du SRDEII	Ambitions du SRDEII
Les principales thématiques directement ou indirectement visées par le schéma -L'internationalisation -L'innovation -Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) -L'entrepreneuriat -La transition énergétique et écologique -L'attractivité du territoire -L'intelligence collaborative -L'ingénierie de financement -L'agriculture et la filière forêt-bois -Le tourisme	1. Proposer un accompagnement complet et réactif au service des dynamiques d'entreprises ; 2. Agir avec force sur les leviers de compétitivité : innovation, compétences, internationalisation, mutations écologiques et numériques, performance industrielle ; 3. Déployer une orientation économique au plus près des territoires ; 4. Instaurer une gouvernance coopérative des acteurs du développement économique.

Source : d'après Région Bourgogne Franche Comté

L'élaboration d'un **Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA), adossé au SRDEII**, fixe les grandes orientations des politiques régionales en matière d'agriculture et correspond à une volonté de la Région de développer spécifiquement le volet agricole de l'économie régionale. Les acteurs économiques des industries agro-alimentaires sont pleinement concernés par le présent schéma.

Par ailleurs, l'agriculture et l'agroalimentaire se retrouve pleinement dans les autres thématiques du SRDEII que sont l'internalisation, l'innovation, l'ESS, l'entrepreneuriat, la transition écologique et énergétique, l'attractivité du territoire et la coopération transfrontalière, l'ingénierie du financement

Le PRDA est adossé au SRDEII :

- **Il sert de cadre pour la définition des futures aides régionales, et donc des aides départementales complémentaires, en application de la loi NOTRe, en application du L.1511-2 du Code général des collectivités**
- **Il a vocation à constituer un cadre méthodologique et partenarial pour piloter les politiques**

c. Cohérence entre PRDA et PAC, PDR FEADER, COPA, PRAD…

Pour la campagne 2016 , le budget PAC 1er pilier en Bourgogne Franche Comté est estimé à environ 326 472 131 euros correspondant à la somme des Paiement de base et Paiement redistributif et de paiements verts (source : données Etat) ; auxquels s'ajoutent les apports de trésorerie remboursable (ATR- 586 088 700,37 €) et les aides ovines et caprines (soit 4 520 591,44 €). Hors aides ATR (remboursables), les concours publics PAC s'élèvent donc à 330 992 722,23 en 2016.

Ces chiffres sont à mettre en correspondance avec l'ensemble du budget régional (+ Feader mobilisé) dédié à l'agriculture et estimé à 34,6 M€ en 2016 (hors fonctionnement des lycées agricoles et fermes associées). On pourrait ajouter à ce chiffre les budgets des départements sans pour autant équilibrer significativement la balance : le 1er pilier de la PAC constitue de loin la principale aide publique à l'agriculture.

Le poids des budgets publics locaux reste donc bien plus faible que les enveloppes européennes et nationales dédiées à l'agriculture. Cette faible décentralisation, par choix national lors de la révision de la PAC post 2013, peut s'expliquer par le souci de maintenir une politique nationale forte en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire.
Compte tenu de son poids budgétaire, les effets des révisions successives de la PAC sont prédominants sur les systèmes d'exploitation en bénéficiant.

Il y a donc un risque avéré que les actions mises en œuvre localement dans le cadre du PRDA soient largement impactées ou annulées par des effets externes forts sans que les politiques publiques locales puissent totalement les compenser. Ceci peut d'autant plus justifier le ciblage nécessaire des financements publics agricoles sur des cibles précises.

• Cohérence du PRDA avec la PAC et les 2 PDR FEADER

Avant tout, il convient de rappeler que le 1er pilier de la PAC est hors champs de compétence des Régions chef de file sur le plan économique et de la fonction d'autorité de gestion du FEADER notamment. Pour autant, au regard de son poids budgétaire (restant variable selon les productions), la cohérence entre le PRDA et la PAC est un enjeu.

- Cohérence avec la PAC 1er pilier : actualité liée au règlement financier « omnibus »

Les effets macroéconomiques impactent le secteur agricole et agroalimentaire. C'est pourquoi courant 2017, l'Union européenne a engagé une révision de certains dispositifs d'intervention dans le cadre des débats « en trilogue » sur le projet de Règlement « omnibus ». Les négociations sur ce règlement financier « omnibus » ont pour but de simplifier et d'améliorer la PAC. Ce cadre propose notamment de renforcer les outils de régulation.

– Encadré : les évolutions de la PAC par le projet de règlement européen Omnibus (en cours de vote en 2017)

En pratique, les principales évolutions apportées visent à gérer plus efficacement les crises, pour renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne d'approvisionnement et donner au monde agricole les moyens de s'organiser et de négocier la vente de leur production sans craindre les foudres des autorités de la concurrence :

- Abaissement des seuils de déclenchement de tous les instruments de gestion des risques et l'amélioration des outils de gestion des risques
- Simplification des règles relatives aux paiements directs, dont les aides pour les jeunes agriculteurs et le verdissement
- Amélioration, simplification des conditions d'accès aux instruments financiers (ex : fonds de prêts, fonds de garantie, capital investissement)
- Renforcement des possibilités d'organisation des filières agricoles et la clarification de leur lien avec le droit de la concurrence :

- une extension des dérogations des règles de la concurrence à tous les secteurs agricoles,
- un renforcement du rôle des OP dans les contrats, un droit au contrat écrit pour les agriculteurs
- des outils de lutte contre les pratiques commerciales déloyales,
- une généralisation des mesures exceptionnelles de crise à tous les secteurs,
- et enfin, une meilleure répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire : des clauses de partage de l'évolution de valeur ajoutée entre les producteurs, les industriels et la distribution pourront à l'avenir être négociées

Source : règlement financier européen Omnibus, 2017

Le tableau ci-dessous présente les cohérences entre la simplification de la PAC par le règlement omnibus 2017 (révision de la PAC à mi-parcours) et le PRDA.

Axe de simplification de la PAC par le règlement omnibus	Orientations du PRDA (cohérence)	
Gérer plus efficacement les crises	**Défi 1 ADAPTATION :** Développer des systèmes d'exploitation efficients et capables de s'adapter	Générer de la valeur ajoutée et des débouchés par la qualité et l'excellence & favoriser la résilience des systèmes et des filières
Renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne de valeur	**Défi 3 METIER :** Valoriser les métiers agricoles pour les rendre attractifs et susciter des vocations **Défi 2 VALEUR AJOUTEE :** Améliorer les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et partager plus de valeur ajoutée	
Donner au monde agricole les moyens de s'organiser et de négocier	**Défi 5 COOPERATION :** Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance…) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale	

Source : Blezat consulting, 2017

Le PRDA complète les outils créés/renforcés par le règlement européen Omnibus 2017 sur ces thématiques (cf. ci-avant)
- par les orientations sur la maîtrise des risques et aléas économiques et sanitaires,
- sur le rebond économique,
- sur le financement des projets collectifs de filières et interfilières,
- sur le pilotage et l'autonomie des chefs d'exploitations.

Valeur ajoutée et résilience des systèmes d'exploitation et des filières sont les finalités recherchées par le PRDA en cohérence avec les axes du règlement européen Omnibus.

- **Cohérence avec les 2 PDR FEADER : des nécessités d'articulation avec les mesures numérotées «1, 2, 3, 4, 6, 11, 16 »**

Le PDR FEADER Bourgogne est doté de 553 M€ pour la période 2014-2020, il propose 47 dispositifs d'aide. Le PDR FEADER Franche Comté est doté de 443,7 M€ pour la période 2014-2020 et 50 dispositifs. Les 2 PDR FEADER se structurent autour de 6 priorités. Le tableau présente la cohérence (case à case) entre les 5 défis du PRDA et les axes des 2 PDR FEADER.

Encadré - Correspondance entre les architecture du PRDA et celles des 2 PDR FEADER

<table>
<tr><th colspan="2">PRDA Bourgogne Franche Comté</th><th colspan="2">PDR FEADER</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Organiser les acteurs, articuler les échelles d'orientations</td><td>ADAPTATION : Développer des systèmes d'exploitation efficients et capables de s'adapter au contexte de mutations et de récurrence accrue des aléas

VALEUR AJOUTEE : Améliorer les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et partager plus de valeur ajoutée</td><td rowspan="4">Priorité 1 (transversale) Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation</td><td>-Priorité 2 : améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles</td></tr>
<tr><td>METIER : Valoriser les métiers agricoles pour les rendre attractifs et susciter des vocations

SOCIETE : Relier l'agriculture aux enjeux de la société et aux territoires avec des modes de production, des produits et une communication adaptés</td><td>-Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

-Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales</td></tr>
<tr><td rowspan="3">COOPERATION : Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance…) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale</td><td>-Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie</td></tr>
<tr><td>-Priorité 5 : promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2</td></tr>
<tr><td>Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales</td></tr>
</table>

Source : Blezat consulting, 2017

La fonction d'Autorité de gestion de la Région, par ailleurs pilote du PRDA, facilitera au quotidien la cohérence entre ces outils stratégiques.

• Cohérence avec le Contrat d'Objectif Métiers des Productions agricoles (COPA)

Les contrats d'objectifs ont été créés par la loi du 23 juillet 1987 relative à l'apprentissage, afin de coordonner les interventions de l'Etat, de la région et des branches professionnelles pour le développement des filières de formation professionnelle.

Il est prévu à partir de 2017 de réviser et d'étendre à l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté le COPA établi en Bourgogne en 2015, conformément aux engagements de la Région et l'État auprès des représentants du secteur agricole pour accompagner, sur le champ de la formation professionnelle, les évolutions qui impactent leur profession.

Ainsi, l'ensemble des orientations et exemples d'actions relatives à la formation dans le présent document pourront être complétées et précisées (voire revues) par le prochain COPA à venir.

• Cohérence avec les PRAD Bourgogne et Franche Comté

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a prévu la création, dans chaque région de France métropolitaine d'un plan régional de l'agriculture durable (PRAD).
Ce plan « fixe les grandes orientations de la politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux » (source : Code rural). Le Préfet de région l'élabore notamment en application du décret n°2011-531 du 16 mai 2011.

Le PRAD est établi pour une durée de sept ans. Il tient compte des autres plans régionaux de l'État (projet d'orientation stratégique de l'État (PASE); le contrat de projets État-Région (CPER)…) et intègre les plans régionaux relevant du ministère en charge de l'agriculture :
- le programme régional pour l'alimentation (PRALIM) ;
- le plan régional de l'enseignement agricole (PREA) ;
- le plan régional Ecophyto 2018 ;
- la déclinaison des plans agriculture biologique ;
- ainsi que le Document régional de développement rural.

Les 2 PRAD Bourgogne (2013) et Franche Comté (2012) se structurent chacun en 4 axes ici renommés en des termes génériques : « territoires, filière, exploitation & IAA, hommes et femmes ». Dans le contexte de décentralisation et de réforme territoriale, le PRDA Bourgogne Franche Comté vise également une plus grande articulation des échelles d'orientations et des compétences.

Si la correspondance entre les défis du PRDA au regard des deux PRAD peut être croisée et donc multiple, certaines correspondances dominantes axes par axes sont identifiables (cf. tableau page suivante).

Encadré - Correspondance dominante entre les architecture du PRDA et celles des 2 PRAD

<table>
<tr><th colspan="2">PRDA Bourgogne Franche Comté</th><th>PRAD Bourgogne</th><th>PRAD Franche Comté</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Organiser les acteurs, articuler les échelles d'orientations</td><td>METIER : Valoriser les métiers agricoles pour les rendre attractifs et susciter des vocations</td><td>Axe 1 - Performance, emploi et transmission des exploitations</td><td>Axe 4 -Accompagner les femmes et les hommes pour s'adapter au nouveau contexte</td></tr>
<tr><td>ADAPTATION : Développer des systèmes d'exploitation efficients et capables de s'adapter au contexte de mutations et de récurrence accrue des aléas

COOPERATION : Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance…) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale</td><td>Axe 2 - Facteur humain, dynamiques contextuelles et adaptation de l'agriculture</td><td>Axe 3 - Converger vers une efficience durable des entreprises agroalimentaires, des coopératives et des entreprises agricoles</td></tr>
<tr><td rowspan="2">VALEUR AJOUTEE : Améliorer les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et partager plus de valeur ajoutée

SOCIETE : Relier l'agriculture aux enjeux de la société et aux territoires avec des modes de production, des produits et une communication adaptés</td><td>Axe 3 - L'agriculture et les agriculteurs dans les territoires</td><td>Axe 1 - Dynamiser un développement équilibré des territoires ruraux</td></tr>
<tr><td>Axe 4 - Filières, débouchés et valorisation des produits</td><td>Axe 2- Organiser et développer les filières en accord avec leur milieu naturel</td></tr>
</table>

Source : Blezat consulting, 2017

Les deux encadrés page suivante rappellent les contenus des deux PRAD de Bourgogne et de Franche Comté.

Les orientations réapparaissant dans le PRDA sont mises en « gras » dans les encadrés :

Encadré – Orientations du PRAD Bourgogne 2013

- **Encourager l'innovation, améliorer la performance et la valeur ajoutée de l'agriculture**
- **Favoriser la création d'emplois et assurer le renouvellement des générations**
- **Favoriser la diversification et l'autonomie des exploitations agricoles**
- Concourir à la **qualité de la ressource en eau**
- **Préserver durablement la ressource quantitative en eau**
- Améliorer la **performance énergétique** des exploitations agricoles
- **Prévenir, limiter et mieux gérer les crises sanitaires, économiques et climatiques**
- **Développer la capacité des agriculteurs à entreprendre, évoluer et s'adapter**
- Porter les enjeux bourguignons dans la future PAC et améliorer la gestion des aides
- **Favoriser la formation de tous les acteurs** et améliorer son adéquation aux enjeux de l'agriculture durable
- **Faciliter la création, la valorisation et la diffusion des connaissances**
- **Lutter contre l'isolement et améliorer la qualité de vie dans les exploitations agricoles**
- **Améliorer l'image de l'agriculture et des agriculteurs, renforcer ses liens avec les populations des territoires**
- **Préserver le foncier agricole**
- Améliorer l'attractivité des territoires ruraux et l'accès aux services publics
- **Respecter la biodiversité et le patrimoine commun grâce à l'activité agricole**
- **Renforcer la structuration des filières et rechercher une répartition équitable de la valeur ajoutée**
- **Développer des filières territorialisées** en Bourgogne
- **Développer les signes d'identification de la qualité et de l'origine**, notamment l'agriculture biologique
- **Accompagner l'exportation et optimiser les transports** de produits agricoles et agroalimentaires

Source : Préfet de la Région Bourgogne, 2013

Encadré - Orientations PRAD Franche Comté 2012

- **Développer l'attractivité des territoires ruraux**, espaces de production, de vie et de loisirs
- **Conforter la place de l'agriculture dans les territoires ruraux**
- **Raisonner la consommation des espaces agricoles et naturels** pour maintenir un potentiel de production et préserver les milieux
- **Sécuriser l'organisation des filières pour pouvoir les développer**
- **Accompagner les filières longues** en anticipant les évolutions économiques et les exigences environnementales
- **Structurer les filières de proximité** pour répondre à la demande locale
- **Faciliter l'émergence de nouvelles filières**
- **Développer la complémentarité des filières**
- Maintenir un positionnement des filières franc-comtoises sur des **produits de qualité, à forte valeur ajoutée**
- **Favoriser l'innovation, développer la recherche et le transfert technologique** en optimisant les structures existantes
- Allier la **performance des industries agroalimentaires** et la préservation des milieux naturels
- Améliorer **l'efficience des exploitations agricoles dans leur milieu naturel**
- **Faciliter la création et la transmission des entreprises**
- **Accroître les compétences des chefs d'entreprises et des salariés par la formation**
- **Accompagner les responsables d'entreprises dans une gestion durable**

Source : Préfet de la Région Franche Comté, 2012

6- Gouvernance, fonctions par échelons

a. Rappel des fonctions et compétences par échelons

Avant tout, le présent PRDA n'a pas vocation à être un document juridique et réglementaire. **Il constitue un cadre concerté de « complémentarité d'objectifs » entre Régions et autres financeurs**. Les encadrements européens et nationaux quant aux aides économiques, sociales, sanitaires en matière agricole s'imposent. Dans sa mise en œuvre, le PRDA s'appuie donc sur cette « eurocompatibilité des aides » et sur les lois nationales actuelles et futures.

Les grandes lois de décentralisation et les plus récents décrets du gouvernement fixent le cadre institutionnel. Ces grands éléments sont exposés ci-dessous. La gouvernance du PRDA s'appuie sur ce cadre.

- **L'Etat et les politiques agricoles et de l'alimentation**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'agriculture, des industries agroalimentaires, de la forêt et du bois, des pêches maritimes et de l'aquaculture.
En lien avec le ministre de l'économie et le ministre des solidarités et de la santé, il prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'alimentation.
Il participe à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de commerce international. A ce titre, il est associé à sa représentation dans les instances internationales traitant de ces questions. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a autorité sur l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt

- **Encadré sur les attributions du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

Les attributions du ministère sont les suivantes :

1° Il définit et met en œuvre la politique en matière d'**enseignement agricole et de formation continue** et participe à la définition et à l'animation de la politique en matière de **recherche agronomique, biotechnologique et vétérinaire** ;

2° Il définit et met en œuvre la politique en matière de **santé des plantes et des animaux**, de **protection animale et de promotion de la qualité des produits** agricoles et alimentaires ;

3° Il définit et met en œuvre la **politique sociale** en ce qui concerne les exploitants et salariés agricoles ;

4° Il participe à la définition et à la mise en œuvre de la **politique en faveur du monde rural agricole** ;

5° Il définit et met en œuvre la **politique dans le domaine des industries agroalimentaires** ;

6° Il définit et met en **œuvre la politique en matière de pêches maritimes, de produits de la mer et d'aquaculture**, notamment en ce qui concerne la réglementation et le contrôle de ces activités et le financement des entreprises de la pêche et de l'aquaculture ;

7° Il définit et met en œuvre, avec le ministre de l'économie et le ministre des solidarités et de la santé, **la politique relative au contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires** ;

8° Il participe aux **négociations européennes et internationales**.

Source : Décret n° 2017-1081 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et de l'alimentation

- **La Région**

Le Conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région. Il statue sur tous les objets sur lesquels il est appelé à délibérer par les lois et règlements et sur tous les objets d'intérêt régional dont il est saisi.

Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes.

- **Encadré sur les compétences régionales en qualité de chef de file**

La Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives:

« 1° A **l'aménagement et au développement durable** du territoire ;

« 2° A la protection de la **biodiversité** ;

« 3° Au **climat**, à la qualité de l'**air** et à l'**énergie** ;

« 4° Au **développement économique** ;

« 5° Au soutien de **l'innovation** ;

« 6° A **l'internationalisation des entreprises** ;

« 7° A l'intermodalité et à la complémentarité entre **les modes de transports** ;

« 8° Au soutien à **l'enseignement supérieur et à la recherche** »

Source : Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

En matière économique dont agricole, la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République de 2015 apporte des précisions**.**

- **Encadré sur les compétences économiques dont agricoles**

I. – Sous réserve des articles L. 1511-3, L. 1511-7 et L. 1511-8, du titre V du livre II de la deuxième partie et du titre III du livre II de la troisième partie, le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région. Dans le cadre d'une convention passée avec la région, […] les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la région.

Ces aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêts, de prêts et d'avances remboursables, à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions du marché.

Le conseil régional peut déléguer l'octroi de tout ou partie des aides […] notaux communes et à leurs groupements, dans les conditions prévues à l'article L. 1111-8. Il peut déléguer la gestion de tout ou partie des aides à des établissements publics ou à la société mentionnée à l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement.

Les aides accordées sur le fondement du présent I ont pour objet la création ou l'extension d'activités économiques.

II. – Lorsque la protection des intérêts économiques et sociaux de la population l'exige, le conseil régional peut accorder des aides à des entreprises en difficulté. Les modalités de versement des aides et les mesures qui en sont la contrepartie font l'objet d'une convention entre la région et l'entreprise

Source : Code général des collectivités territoriales, article L.1511-2

- **Les Départements**

Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du département.
Il statue sur tous les objets sur lesquels il est appelé à délibérer par les lois et règlements et sur tous les objets d'intérêt départemental dont il est saisi.
Il a compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes.

- Encadré sur les compétences départementales en qualité de chef de file

Le Département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :
« 1° **L'action sociale, le développement social** et la contribution à la résorption de **la précarité énergétique** ;
« 2° **L'autonomie** des personnes ;
« 3° La **solidarité des territoires**.
« Il est consulté par la région en préalable à l'élaboration du contrat de plan conclu entre l'Etat et la région en application de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification afin de tenir compte des spécificités de son territoire

Source : Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

En matière économique dont agricole, la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République de 2015 apporte des dérogations encadrées quant au caractère exclusif de la compétence régionale.

- Encadré sur les compétences économiques dont agricoles

Les Départements peuvent attribuer des **subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives** dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Les organisations ainsi subventionnées sont tenues de présenter au conseil départemental un rapport détaillant l'utilisation de la subvention
Le Département établit un **programme d'aide à l'équipement rural** au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes
Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de **l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat une assistance technique** dans des conditions déterminées par convention. Le département peut déléguer ces missions d'assistance technique à un syndicat mixte
Par dérogation à l'article L. 1511-2, le département peut, **par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la région en faveur d'organisations de producteurs** au sens des articles L. 551-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime **et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche**. Ces aides du département ont pour objet de permettre à ces organisations et à ces entreprises **d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits**, ou de mettre en œuvre des **mesures en faveur de l'environnement.**
Ces aides s'inscrivent dans un **programme de développement rural et régional** ou dans un régime d'aides existant au sens du **droit européen, notifié ou exempté de notification**.

Source : Code général des collectivités territoriales, extrait des articles L3231-3-1, L3232-1, L3232-1-1, L3232-1-2

- **Les intercommunalités**

- Encadré sur les compétences communales et intercommunales en qualité de chef de file

La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre auquel elle a transféré ses compétences est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives :
« 1° A la **mobilité durable** ;
« 2° A l'organisation des **services publics de proximité** ;
« 3° A **l'aménagement de l'espace** ;
« 4° Au **développement local.**

Source : Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Il n'est pas détaillé ici l'ensemble des compétences des Métropoles, des Communautés urbaines, des Communautés d'agglomération et des Communautés de communes.

Les actions économiques et notamment agricoles sont mises en œuvre en lien avec les compétences économiques de la Région et par conventions avec celle-ci (cf. loi Notr, CGCT, instructions ministérielles).

Il est rappelé que les compétences communales et intercommunales en matière de planification territoriales (SCOT, PLU, PLU-i) ou encore en matière de service public industriel et commercial (ex : Abattoirs, Marché d'intérêt national), mais aussi en matière d'immobilier d'entreprises (ex : actions pouvant être destinés vers les ateliers de découpe, les légumeries, les points de ventes, …) contribuent au développement agricole et peuvent s'articuler avec les orientations du PRDA.

Enfin, certaines actions peuvent parfois être portées de manière collégiales entre intercommunalités via les Pôles d'équilibre territorial et rural, les pôles métropolitains, les Parcs naturels régionaux qui tiennent tous leurs compétences de leurs membres.

La page suivante resitue le PRDA dans le cadre légal global des aides agricoles.

Encadré - Cadre d'intervention juridique des collectivités en matière agricole

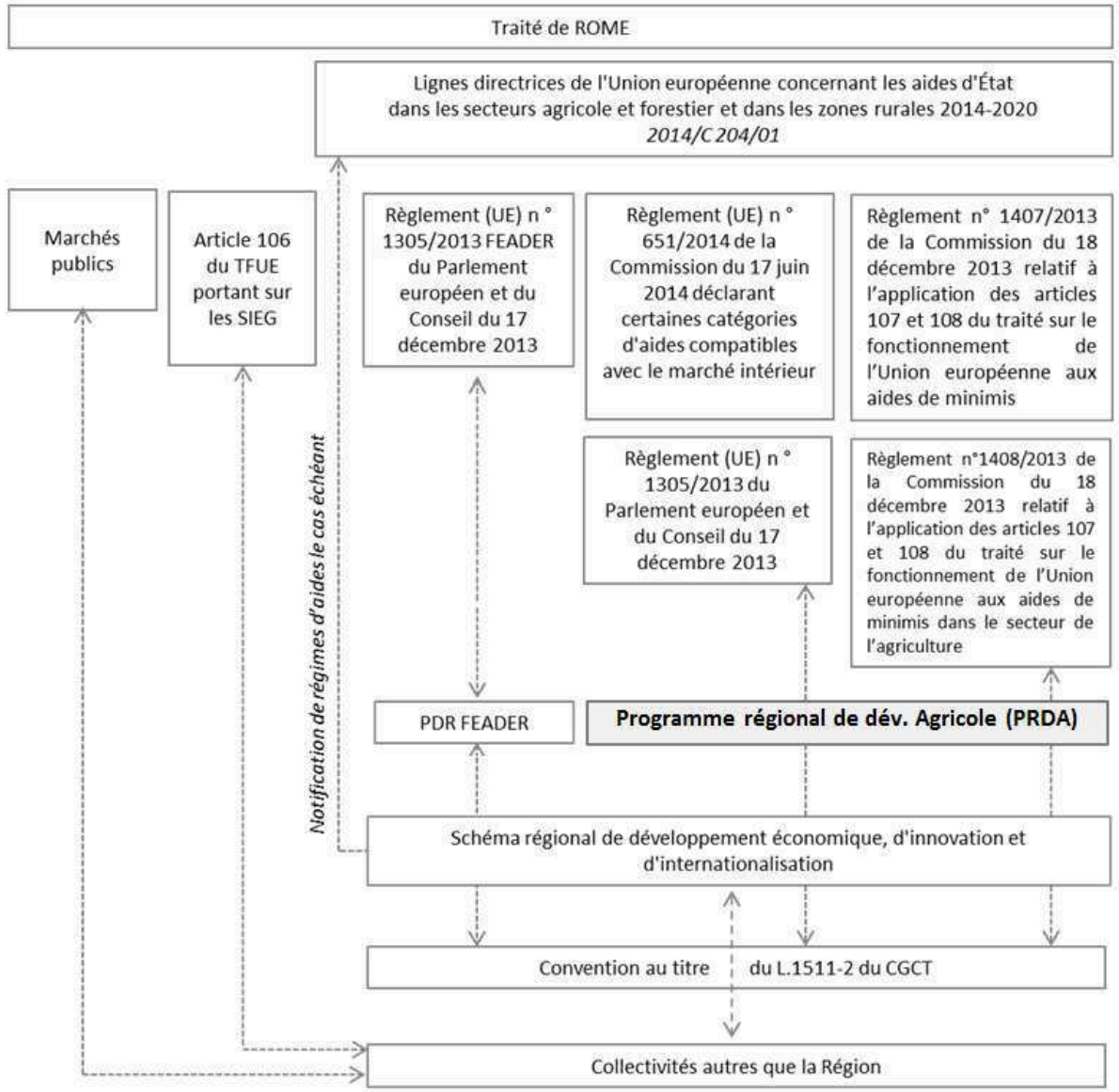

Commentaire :

<u>Le PRDA ne fixe pas de cadre réglementaire. Il constitue un cadre de « complémentarité d'objectifs ». Toutes les actions induites devront respecter l'eurocompatibilité des aides et le cadre législatif national.</u>

En application de la loi NOTR, la Région définit les orientations et les régimes d'aides. Ces derniers se doivent d'être « euro-compatibles » via le PDR FEADER ou via un régime d'aides exemptés (exemption général ou exemption agricole) ou via un régime d'aides de minimis (minimis général ou minimis agricole) ou le cas échéant, notifier le projet de régime d'aide à la Commission européenne.

Les Départements et les autres collectivités peuvent intervenir en complément de la Région et par convention avec celles-ci. Pour les actions immatérielles, les Départements doivent fixer une finalité environnementale à ces actions (y.c. pouvant être adossée à une finalité économique).
Seules les Communes et leurs groupements peuvent avoir une délégation d'aides économiques de la Région : dans cette éventualité, ils agiraient alors au nom et pour le compte de la Région.

b. Le système de gouvernance du PRDA

Dans le respect des encadrements législatifs et européens, le système de gouvernance du PRDA repose sur les 3 principes que sont :

(i) Piloter/suivre/évaluer, mutualiser les moyens et compétences, créer des synergies
(ii) Assurer la proximité et l'équilibre régional
(iii) Contractualiser et conventionner

▪ (i) Piloter/suivre-évaluer, favoriser les échanges/synergies

Piloter, suivre-évaluer

Le pilotage du PRDA s'inscrira dans un contexte plus large qu'est celui du SRDEII et des obligations législatives induites par la loi Notre et notamment la *Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), qui* donne son avis sur les actions assignées et les orientations poursuivies du SRDEII Bourgogne Franche Comté.

Le *Comité de pilotage du PRDA*, présidé par la Région, se réunira une à deux fois par an. Il sera composé de la Région, de la DRAAF, de la Chambre régionale d'agriculture et des départements et autres cofinanceurs éventuels. Son rôle sera de valider des éventuelles réorientations proposées par les conférences de filières ou à la suite des évaluations.

En effet, d*es « conférences de filières »* seront organisées annuellement en région pour favoriser les échanges sur les priorités pour l'année à venir et les enjeux spécifiques aux filières agricoles. Elles intégreront les résultats du suivi-évaluation du PRDA et auront pour objectifs de favoriser des échanges inter-filières, partager des savoir-faire, les modes d'organisations et les pratiques entre acteur (cf Défi 5 : coopération).

Favoriser un cadre de dialogue et d'échange, mutualiser les moyens et compétences, créer des synergies

Le PRDA souhaite aboutir, progressivement, à des mutualisations de moyens et de compétences, favoriser un cadre d'échanges entre filières, entre acteurs institutionnels et ainsi aboutir à des synergies.

▪ (ii) Assurer la proximité et l'équilibre régional

La nouvelle Région issue de fusion est riche de ses diversités de productions, de filières, et de territoires. Cette nouvelle échelle géographique d'action publique nécessite d'agir avec le double souci (i) de proximité et (ii) d'équilibre régional.

La Région considère que la territorialisation constitue un moyen de favoriser « la proximité ». Certaines orientations du PRDA auront donc à tenir compte des spécificités internes des productions, des filières, des dynamiques des territoires.

Cette « territorialisation » doit rester compatible avec les orientations régionales transversales du PRDA. C'est bien le programme qui est le garant de l'équilibre régional et de la stratégie d'ensemble. Il propose ainsi un cadre de « complémentarité d'objectifs » entre acteurs.

▪ (iii) Contractualiser et conventionner

Avec les collectivités (Département, intercommunalités,…) la Région propose un conventionnement au titre l'article L 1511-2 du CGCT.

Ce conventionnement réalisé en application de la loi NOTRe organise l'attribution des aides aux entreprises et aux secteurs agricoles et agroalimentaires, dans le cadre défini par la loi et décliné dans les articles du CGCT. Il n'autorise pas les collectivités à attribuer des aides en dehors de la compétence que leur a attribuée la loi. Cette convention ne pourra pas non plus restreindre les compétences que la loi attribue à la collectivité.

L'esprit de ces conventions est celui du « contrat de mise en œuvre des orientations du PRDA » (complémentarité d'objectifs entre financeurs).

c. Les principes de financement

Certains principes guideront la sélection des projets présentés au titre du PRDA. Ces 4 principes sont développés ci-dessous.

-PRINCIPE : « DEMARCHE DE PROJETS »

Toutes démarches de « projets » reposent sur les éléments de définition suivants :
- « Un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées»
- « comportant des dates de début et de fin »
- « dans le but d'atteindre un objectif »
- « incluant des contraintes de délais, de coûts et de ressources »

Les projets devront logiquement répondre à un **besoin manifeste**, résoudre un/des **problèmes formulés.**

La demande de subvention devra donc préciser un descriptif synthétique des projets :
- L'analyse de la situation
- Les problématiques identifiées et les besoins
- Les priorités retenues
- La logique d'action : réalisations, résultats attendus des réalisations et son lien avec les objectifs du PRDA
- La temporalité du projet
- Les acteurs parties prenantes
- Les éléments budgétaires et financiers

- PRINCIPE : « INNOVATION »

Avant tout, le projet doit dépasser les demandes d'aides historiques et « coutumières » qui pourraient, à termes, être considérées comme des actions de fonctionnement récurrentes.

L'apport de soutiens publics doit s'inscrire dans une logique de fonds d'amorçage de l'action, du projet. La demande de subvention doit donc avoir un effet levier : déclencheur, ou amplificateur, ou accélérateur

Le projet doit ainsi contribuer à l'un des objectifs suivants :
- stimuler l'activité d'innovation,
- mettre en réseau, encourager (à) la collaboration
- transférer les connaissances et appliquer

- PRINCIPE : « MUTUALISATION/CONVERGENCE »

Les projets devront permettre un partage des résultats par les usagers ou groupes d'usagers, de manière à optimiser l'accès à ces résultats.

Les progrès réalisés, les innovations déployées devront être partagés dans un souci de convergence inter-filières, et de capitalisation.

- PRINCIPE : « SUIVI-EVALUATION DES REALISATIONS et RESULTATS, EFFETS LEVIERS »

Comme pour la grande majorité des financements publics, le projet devra intégrer au stade de la demande de subvention des indicateurs de réalisation et de résultats. Ces indicateurs devront être renseignés par les porteurs de projets et transmis à la Région dans le cadre des bilans des actions entreprises.

La démarche d'évaluation reposera sur l'architecture suivante :

- présentation de la logique d'action : objectifs opérationnels (réalisation), objectifs stratégiques (effets leviers), finalités (impacts à moyen/long terme)
- renvoie aux critères d'évaluation : pertinence, cohérence, efficacité, utilité
- formulation de questions évaluatives en lien avec les critères d'évaluation
- proposition d'indicateurs et/ou modalités de collecte et de traitement pour répondre aux questions évaluatives

Ces éléments pourront utilement être présentés dans les fiches de demande d'aides en lien avec les orientations du PRDA.

7- Suivi et plan d'évaluation

Cet ultime chapitre 7 présente quelques principes directeurs pour le suivi et l'évaluation du PRDA**.** Par plan d'évaluation il faut comprendre : les objectifs de l'évaluation, son périmètre, les ressources à affecter pour décliner le processus d'évaluation ; les objets de l'évaluation et ses temps ; les données à structurer pour se faire, la modalité de collecte et de traitement ; les opportunités de communication.

Il s'agit ici de recommandations de « bonnes pratiques » pour la conduite des évaluations futures.

Lors du démarrage de la mise en œuvre du PRDA, il pourra utilement être convenu de l'élaboration d'un cadre d'évaluation participative en lien avec les recommandations ci-dessous. Ce principe d'évaluation participative est le garant de l'utilité même de l'évaluation.

a. Temporalité, périmètre

Le plan d'évaluation a pour principale finalité de proposer une organisation du processus d'évaluation.

La mise en place de la gouvernance de l'évaluation, la définition de son périmètre et d'indicateurs de suivi des résultats interviendra rapidement après l'adoption du document, fin 2017.

Si des bilans annuels de suivi des réalisations et premiers résultats pourront être produits, l'évaluation principale sera conduite à partir de 2019 pour aboutir en 2020.

Cette évaluation fera le bilan de la gouvernance des orientations et du PRDA lui-même. Les critères d'évaluation seront ici : la pertinence (niveau d'adéquation aux besoins identifiés), la cohérence entre les orientations au sein du PRDA et entre les diverses politiques publiques (ex : PRDA et PDR FEADER), l'efficacité ou le rapport entre les objectifs attendus et leur niveau d'atteinte. Enfin, cette évaluation finale se concentrera également sur les résultats et les impacts.

- **Périmètre de l'évaluation : 2 options**

Le périmètre de l'évaluation peut se délimiter selon deux options.

- Option 1 : soit sur l'ensemble des défis transversaux et fiches orientations (5 fiches thématiques et 19 fiches filières) du PRDA
- Option 2 : soit sur des cibles prioritaires définies de manière collégiale avec les parties prenantes du PRDA

Le dispositif de gouvernance du PRDA et de son évaluation devra utilement fixer le périmètre.
La Région se réserve le droit de cibler plus particulièrement en termes de ressources et de moyens de suivi-évaluation certaines orientations et fiches orientations ; ceci notamment au regard de leurs poids budgétaires, de leurs relatives « nouveautés », ou encore de priorités de l'exécutif régional et de partenaires.

b. Gouvernance de l'évaluation du PRDA et attributions

Le dispositif de gouvernance proposé organise 3 fonctions complémentaires que sont :
-L'instruction/gestion des dossiers, eux même sources d'informations qualitatives et quantitatives (cf. renseignement des indicateurs par fiches orientations),

-Le suivi d'exécution (tableaux de bord et compte-rendu d'exécution réalisé). Les indicateurs devront être précisés et renseignés. Par ailleurs un système de fiche pourra être adressé et convenu dans les conventions/contrats conclus en application du PRDA.
-Le processus d'évaluation en tant que tel.

- **L'instruction/gestion des dossiers :**

Ces missions sont réalisées par les co-financeurs selon l'organisation alors éventuellement convenue.

- **Le Comité de suivi-évaluation du PRDA :**

La composition de ce comité sera déterminée par la Région. Il aura compétence pour le suivi et la réalisation des travaux d'évaluation.

Ce Comité de suivi aura notamment :

- à formuler le référentiel d'évaluation afin que l'évaluation soit participative. Par référentiel d'évaluation, il est entendu la reprise du graphe d'objectifs et fiches orientations
- à identifier les critères d'évaluation et questions évaluatives induites qui s'y rattachent:
  - pour le mi –parcours : critères de pertinence, cohérence interne, cohérence externe, efficacité, efficience
  - pour « l'évaluation finale » : critères d'efficacité, efficience, impact,
- à retenir des appuis extérieurs si nécessaire (ex : appuis universitaires, appuis d'experts, appuis de cabinets de conseil, etc…)
- à organiser et assurer le suivi annuel de la programmation et de la mise en œuvre de la stratégie du PRDA
- à suivre et à mener les travaux d'évaluation.

- **Associations des partenaires.**

Les principales instances et les acteurs à prendre en compte seront notamment :
-les services de la Région (niveau stratégique et instruction),
-les bénéficiaires,
-les Départements et leurs services concernés,
-les services déconcentrés de l'Etat,
-les organisations professionnelles agricoles, les « têtes de réseaux »
-les partenaires associés techniques et payeur,
-et tout autre acteur pertinent.

c. Sujets et activités d'évaluation

Pour arrêter définitivement les objectifs d'évaluation du PRDA, le Comité de suivi-évaluation du PRDA vérifiera ce qu'il est réellement possible d'évaluer au regard des moyens disponibles (informations mobilisables en particulier) tout en évitant un éparpillement des moyens.

Par ailleurs, le Comité de suivi-évaluation du PRDA pourra optimiser les évaluations de niveau régional et en mutualiser certaines (ex : lien entre évaluations du PDR FEADER et évaluation du PRDA).

- **Critères d'évaluation et lien avec les temporalités de l'évaluation**

- Les critères d'évaluation et les indicateurs

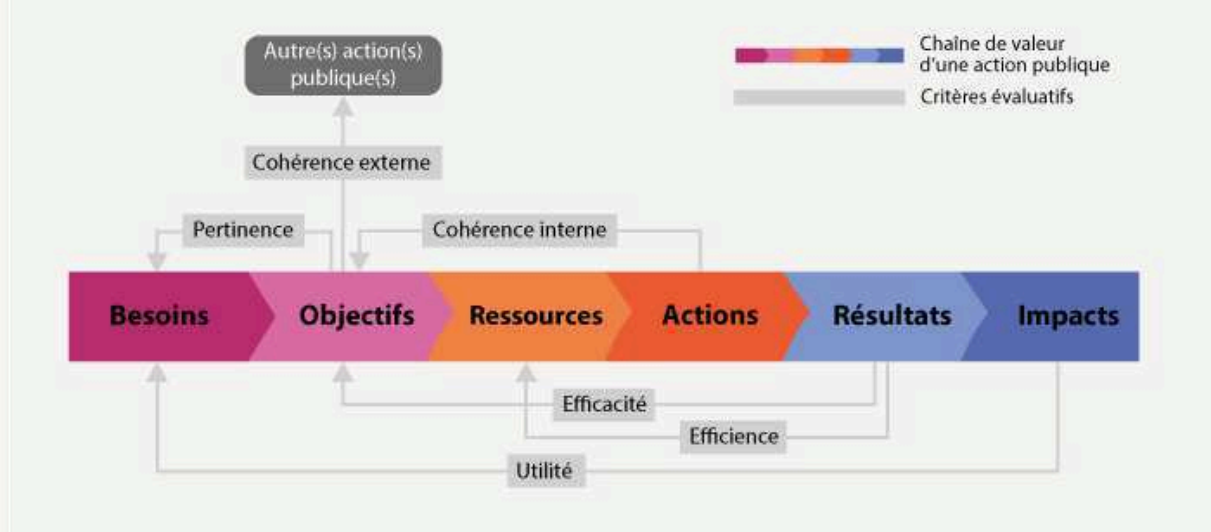

Source : secrétariat général de la modernisation de l'orientation publique - 2013

Pour l'évaluation intermédiaire 2018, les critères d'évaluation pourront notamment être:

- la « pertinence » (adéquation entre les besoins exprimés et les objectifs poursuivis),
- la « cohérence » :
  - interne entre orientations, adéquation objectifs/moyens ;
  - et externe avec les autres cadres d'orientations dont la PAC 1er et 2nd pilier, les orientations de l'Etat, la coordination Régions/Départements
- l'efficacité des orientations approchée par les premières réalisations et par l'analyse qualitative des premiers résultats
- la gouvernance et notamment la coordination Etat-Région-Départements, les relations avec les partenaires (ex : consulaire et inter-consulaire, interprofession, associations, etc…)
- la formulation de recommandations pour la suite de la mise en œuvre du PRDA

Pour l'évaluation finale 2020, les critères d'évaluation pourront notamment être :

- la « pertinence » au regard du contexte et de son évolution
- la « cohérence »
- « l'efficacité »
- « l'efficience » (rapport coûts/résultats) et un regard critique sur les modes d'orientations déployés
- l'estimation des impacts, le degré d'utilité induite du programme
- la gouvernance du PRDA
- la formulation de recommandations tenant comptent des conclusions de l'évaluation et des perspectives de la future PAC (1er et 2nd pilier) 2020 pouvant impacter le contexte et le cadre d'intervention en région

d. Ressources, données et sources d'informations, techniques de collecte et de traitement

En cohérence avec le système de gouvernance et de coordination proposé précédemment, il est ici préciser les dimensions opérationnelles du dispositif d'évaluation, à savoir :
-données et sources d'informations,
-techniques de collectes,
-techniques de traitement.

Le processus d'évaluation devra être fondé sur des sources de données et des systèmes de recueil efficaces et pérennes, et non chronophages.
Les moyens seront déclinés par la mobilisation d'AMO autant que de besoins, le recours à des partenaires et la mobilisation du réseau universitaire.

- **Ressources affectées au suivi-évaluation**

Elles dépendront bien évidemment du périmètre de l'évaluation choisi.

S'agissant du suivi, celui-ci sera effectué par les tableaux de suivi de la Région et des co-financeurs (le cas échéant) avec l'apport des données des partenaires parties prenantes de la mise en œuvre du PRDA, via par exemples les conventions ou contrat d'objectifs conclus (et à condition d'avoir prévu dans ces documents des articles « évaluation »).
Le suivi sera assuré par le renseignement des indicateurs de réalisation des fiches orientations.

S'agissant de l'évaluation
La Région pourrait au besoin avoir recours à des prestataires évaluateurs via commande publique. Le cahier des charges de cette/ces évaluation(s) externalisée(s) pourra utilement être convenu de concert avec les parties prenantes du PRDA. Ceci permettra notamment de garantir l'utilité même de l'évaluation.

- **Les sources de données pré-identifiées**

S'agissant des sources de données à utiliser, celles-ci sont nombreuses mais souvent éparses. Un référencement exhaustif des bases de données existantes s'avèrera essentiel :
-les données quantitatives et qualitatives des co-financeurs,
-les données fournies par les bénéficiaires (ex : dans le cadre de la constitution de leurs dossiers et du suivi de ces derniers,…),
-les bases de données informelles tenues par les services des différents partenaires concernées,
-les bases de données officielles dont nationales.

Fruit d'un partenariat entre la région, la chambre régionale d'agriculture et le CER France, l'Observatoire Prospectif de l'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté devrait enfin constituer la principale source d'information des indicateurs de réalisation du PRDA.

- **Les techniques et outils d'évaluation pré-identifiés**

S'agissant des techniques et outils d'évaluation, il sera – à minima – procédé à l'usage :

-d'un rappel de la situation au démarrage (diagnostic de l'état zéro au lancement).
-de graphe d'objectifs, de diagramme logique d'orientation (les mesures ou orientations, réalisations, résultats visés, impacts attendus). Ces 2 outils transcrivent de manière synthétique la stratégie et la logique d'action du PRDA.
-de valorisation des tableaux de bord de suivi-réalisation
-d'analyses statistiques
-de cartographies des réalisations, de typologies des projets soutenus
-d'enquêtes bénéficiaires éventuelles et d'entretiens avec les porteurs de projets, les partenaires, les bénéficiaires…
-de tout autre méthode d'évaluation, notamment participative, assurant le partage des analyses et la pleine réappropriation des résultats de l'évaluation.

Ces éléments méthodologiques seront rappelés dans les appels d'offres en cas d'externalisation de ce type de prestations, notamment le caractère participatif attendu des évaluations.

e. Communication des résultats

A titre indicatif, les publics cibles à toucher par la communication des résultats de l'évaluation pourraient être :
- les élus et les agents de la Région Bourgogne Franche Comté, des Départements, de l'Etat en Région et de manière général les co-financeurs, qui auront accès aux rapports complets d'évaluation,
- les porteurs de projet soutenus par le PRDA (communication des synthèses) ; ils pourront, en complément, obtenir une analyse spécifique sur leur domaine de travail.
- les partenaires techniques, experts associés, chercheurs habilités (communication des synthèses)
- les bénéficiaires qui auraient la possibilité d'avoir accès à une version synthétique des rapports évaluatifs
- le grand public via une version de communication éventuelle.

Pour communiquer auprès de cette diversité de publics, la Région pourra s'appuyer sur :
- des réunions de présentation et de concertation,
- des téléchargements sur le site Internet de la Région et des partenaires du PRDA
- des supports écrits adaptés.

ANNEXES

Annexe 1 : rappel des priorités de la stratégie régionale de mandat en matière d'agriculture

« Générer davantage de valeur ajoutée et des débouchés par la qualité et l'excellence »

« Compte tenu des capacités de production du territoire, il convient de conserver voire de conquérir un avantage concurrentiel sur les marchés, pour générer plus de valeur ajoutée économique, mais également environnementale et sociale. Il s'agit de conforter les filières exemplaires en la matière, mais surtout d'offrir de véritables opportunités de développement aux productions actuellement en difficulté.
Cela passe par un soutien aux filières petites et grandes, anciennes ou émergentes. La région doit leur permettre d'engager réellement le changement vers la qualité : accueil de surfaces ou d'exploitations dans une filière de qualité, création de différenciations ou de signes de qualité, soutien au bio, soutien à la croissance à l'international, promotion, accompagnement à l'innovation et au développement dans les entreprises de l'agroalimentaire. A cet égard, le soutien continu apporté à Vitagora, au technopôle agroenvironnemental de Bretenière (Agronov) ou au projet Food-Tech démontre le volontarisme et le dynamisme régional en la matière.
Cette démarche globale repose aussi sur la capacité à orienter de façon significative des exploitations vers des pratiques de production agro-écologiques intégrées (intrants, nouvelles technologies plus vertes, label « paysan chercheur », démarches sociales, bio). »

« Ancrer les projets de développement agricole et agroalimentaire dans les territoires »

« Cette orientation est sous-tendue par la demande accrue des consommateurs : l'alimentation de proximité renvoie autant à la notion de qualité qu'à la préoccupation de conserver une activité paysanne proche de chez eux. Elle passe par des incitations et des actions à destination des producteurs locaux pour la différenciation des produits par le bio ou la définition de seuils minimaux dans les cantines des lycées. Un accompagnement des exploitations vers les débouchés dits de proximité, dont les circuits courts, avec une approche territoriale forte comprenant des incitations à destination des producteurs locaux et l'adaptation d'outils régionaux (ex. plateforme numérique Loc'Halles), est conduit. Un soutien en faveur des initiatives de fédération des producteurs locaux est activé.
Sur ce plan, beaucoup reste à inventer ou à organiser sur les outils et surtout la logistique, l'orientation des productions et l'éducation du consommateur.»

« Favoriser l'installation des agriculteurs et identifier les territoires d'avenir »

« Les orientations précédentes, au coeur de notre politique régionale, n'ont de sens que si des hommes et des femmes s'engagent pour les mettre en oeuvre. Il faut donc préparer l'avenir par l'installation des agriculteurs en favorisant le renouvellement des générations, la reprise et la création d'exploitations. La région est à leurs côtés dès l'installation, avec une aide transitoire pour le hors-cadre familial et un dispositif d'avances remboursables pour les plus de 40 ans sur l'ensemble du territoire dès 201 6, et en lançant des audits d'exploitation pour les réorientations d'activité ou des aides à la reconversion professionnelle.

Une réflexion sera engagée sur les enjeux fonciers pour développer de nouvelles modalités d'ingénierie financière. Elles devront lever les freins liés à la faible capacité d'investissement des nouveaux exploitants. La région souhaite notamment investir dans le maintien et le développement de l'agriculture en zones de montagne et de piémont (zones de plaines ou de collines situées au pied des montagnes). »

Annexe 2 : liste des régimes d'aides d'Etat (Juin 2017)

Hors PDR FEADER 2014-2020, les régimes d'aides publiques à l'agriculture doivent notamment être eurocompatibles. A ce titre, le règlement exemption agricole voire le règlement d'exemption général par catégorie offre des cadres pour se faire. La liste des régimes d'aides ci-dessous en découle. Ils peuvent servir de cadre pour la déclinaison conventionnelle des aides publiques à l'agriculture entre la Région et les autres collectivités. Certaines restrictions législatives nationales limitent l'intervention notamment des Départements sur certains champs thématiques (ex : sanitaire, aides au fonctionnement seulement avec notamment une finalité environnementale) ou quant aux modes de soutien (ex : exclusivement de la subvention).

Le PRDA fixant un cadre de « complémentarité d'objectifs » entre financeurs, les conventions relatives aux aides agricoles pourront utilement s'appuyer notamment sur les régimes d'aides d'Etat ci-après (et son éventuelle actualisation).

Liste des régimes cadres notifiés en vigueur :

- SA 41595- Partie A – Régime-cadre « Aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique » - Entré en vigueur le 12 août 2016
- SA. 41735 « Aides aux investissements des grandes entreprises actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles » - Entré en vigueur le 1er octobre 2015
- SA. 39677 « Aides aux actions de promotion des produits agricoles » - Entré en vigueur le 23 juin 2015
- SA. 39618 « Aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire » - Entré en vigueur le 19 février 2015

Liste des régimes cadres exemptés en vigueur :

- SA 42061 relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur forestier pour la période 2015-2020 - Entré en vigueur le 17/09/2015
- SA.42062 « Aides au transfert de connaissances et aux actions d''information dans le secteur forestier pour la période 2015-2020 » - Entré en vigueur le 15 juin 2015
- SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020 - Entré en vigueur le 19 mai 2015
- SA. 41652 « Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la participation des producteurs de produits agricoles à des systèmes de qualité » - Entré en vigueur le 29 avril 2015
- SA. 41197 relatif aux aides à l'indemnisation des calamités agricoles par le Fonds national de gestion des risques en agriculture - Entré en vigueur le 7 avril 2015
- SA. 40671 « Régime cadre exempté de notification relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux, ainsi que de lutte contre ces maladies et organismes, et aides destinées à

remédier aux dommages causés par des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux pour la période 2015-2020 » - Entré en vigueur le 3 avril 2015

- SA. 41436 « Régime cadre exempté d'aides aux services de remplacement dans les exploitations agricoles pour la période 2015-2020 » - Entré en vigueur le 1er avril 2015
- SA. 40670 « aides au démarrage pour les groupements et organisations de producteurs dans le secteur agricole pour la période 2015-2020 » - Entré en vigueur le 20 mars 2015
- SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020 - Entré en vigueur le 10 mars 2015
- SA 40833 relatif aux aides aux services de conseil pour les PME dans le secteur agricole pour la période 2015-2020 - Entré en vigueur le 6 mars 2015
- SA. 40417 "Aide en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020" - Entré en vigueur le 2 février 2015
- SA. 40321 « aides au secteur de l'élevage pour la période 2015-2020 » - Entré en vigueur le 13 janvier 2015

Liste des régimes cadres en vigueur en lien avec le Programme de Développement Rural (PDR)

- SA 45285 : Aides en faveur de la coopération dans le secteur forestier et dans les zones rurales - Entré en vigueur le 16 septembre 2016
- SA.41595 « Partie B – Régime-cadre « Aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique » - Entré en vigueur le 12 août 2016
- SA.43783 « Aides aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales » - Entré en vigueur le 25 mai 2016

Annexe 3 : analyse AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) de la filière Grandes Cultures en Bourgogne Franche-Comté

(source : Audit de filière menée par la Chambre Régionale d'Agriculture avec l'appui du cabinet Gressard Consultants)

Atouts / Forces : ressources possédées et/ou compétences détenues conférant un avantage concurrentiel

Maillons	Forces

AMONT	• **Des mutualisations**:
	  • AREA (appros)
	  • Val Union BFC (semences)
	  • ARTEMIS
	  • Réseau Mixte Technologique
	  • Chambre d'Agriculture
	  • Etc..
	• INRA Dijon : pôle européen de sélection pois et féveroles

Exploitations agricoles	• **Terres légères** adaptés blé-colza-orge, bonnes conditions pour la culture du soja • capacité à **produire des blés de qualité** (BPS) • **Parcellaire** supérieur à la moyenne nationale, il y a eu du remembrement • Développement de la **coopération entre agriculteurs**, combinaison de compétences : meilleure performance • Agriculteurs **qui expérimentent** (ex : nouvelles cultures intermédiaires) à grande échelle • **Capacité d'adaptation** phénoménale, les agriculteurs sont des entrepreneurs dans l'âme • **Tissu d'accompagnement**, formation performant • **Grossissement des unités de production (et non agrandissement) = meilleure performance** **Climat:** • Yonne: bonne **intégration du risque climatique,** >50% surfaces assurées

Maillons	Forces
OS	• **Des entreprises solides**, qui amènent des services à leur adhérents. • Des **entreprises à taille humaine**, qui ont su mutualiser
Outils industriels	**Des outils industriels sur le territoire:** • Usine alimentation poulet DUC à Chaillet • Usine alim bétail SOREAL à Joigny • Usine de mash Moulin Rouge à Dole • Usine Extrusel • Eurochanvre à Gray • Etc. **IAA 2d transfo:** • Jacquet (Clamcy) • Lu (Besançon) • Daunat et Brioche Dorée (Beaune)
Commercialisation et marchés	• **Cérévia** = 52% des volumes collectés sur le marché national, rémunérateur • **Performant sur les petits marchés** de proximité export, cahier des charges qualitatifs,
logistique	• **Logistique multidirectionnelle** : ferroviaire; fluvial ; multimodal
Filière	• Des **filières de différentiation** : CRC, avoine blanche nue, lin, soja non OGM, soja baby food, blé améliorant, mais waxy, chanvre, moutarde • **Complémentarités PV/PA**: sur certains territoires 50% de la collecte passe en FAB, tourteau soja valorisé filière lait • **Savoir faire traçabilité**

Faiblesse : manque au regard d'un, voire plusieurs facteurs clés de succès ou bien face aux concurrents

Maillons	Faiblesses
Amont	• **Manque de moyens de recherche sur les cultures mineures** (féveroles, pois), • INRA : ne joue plus son rôle, n'a pas mis au point ce que la société demande (agroécologie) / Unité spécialisée ? = faiblesse de la **diffusion, coopération?** • Pert de recherche fondamentale, privatisation de la recherche • Antagonisme financement national et EU / besoins locaux; les besoins ne sont pas en phase • Pas assez d'investissement en **formation pour accompagner les changements**. • **Enseignement:** processus pédagogique et évaluation des élèves pas adapté ?
Systèmes de production:	• **Parcellaire** pas adapté / pyramide des ages • **Schémas techniques trop simplistes** : colza-blé-orge • **Baisse qualité et volumes** des blés • Zone plateaux de Bourgogne : terres « séchantes » • Peu de bonnes terres en rendement, zone intermédiaire,

Maillons	Faiblesses
Exploitations agricoles	**Humain :** • **Manque de remise en question et de partage, frein au changement :** on travaille trop par habitude, • **Manque de compétences, qualités de chef d'entreprise et de réflexion / compléxité:** Perdus face aux difficultés; agriculteurs se sont trop reposés sur les structures d'accompagnement • Adéquation des **techniciens formés** pour accompagner en profondeur et le nombre de personnes baisse: **manque d'approche globale** • **Pyramide des âges** **Economie :** • Forte dépendance à la PAC • DPU : en zone intermédiaire on est pénalisé • **Très faible connaissance des coûts de production**, court terme, gestion « à la campagne » • Des **écarts de productivité qui se creusent** , hétérogénéité des performances • **Suréquipement** : • Bio : Les aides à la conversion restent indispensables • 1/10 sont en très grande difficulté • Un système qui ne favorise pas les dépôts de bilan nécessaires, frein culturel **Climat:** • Très **faible intégration du risque climatique** dans la gestion sur certaines zone

Maillons	Faiblesses
OS	• Manque de schéma collectifs • La notion de « coopération » se perd ? > savent-elle **garder le lien avec les agriculteurs**? • Pas de **stratégie d'investissement à l'aval, manque de R&D** • OS fragilisées par l'augmentation des « dus » • BFC: des OS qui n'ont pas les mêmes marchés voire des intérêts contradictoires • **Coûts de fonctionnement** des Coops • Luzerne: suivi technique insuffisant
Outils industriels	• **Plus assez d'outils** pour transformer les grains produits et **manque d'IAA 2ème** • Colza: dépendance trop forte / Le Mériot • Bio/Moulin **Decollogne: pas rentable** • Tournesol : la seule usine est au Lezoux (63) = frais d'approche très élevés, camions remontent à vide • Meunerie : investissement fort et faible rentabilité • Baigneux les juifs: difficultés d'investissement • **Centres de décisions hors territoire**

Maillons	Faiblesses
Logistique	• Nièvre: pas de fret
Commercialisation et marchés	• Port de Fos sur Mer limité à bateau 30kt (contre 60kt/Rouen) • On ne répond pas toujours aux besoins des marchés export • **Eloignement des grand marchés exports**, malgré axe Saône – Rhône
Filière	• **Bio: logique filière pas assez poussée**, manque de contractualisation • **Communication/société** : on a pas su expliquer notre métier et les évolutions • **Filière soja encore fragile**, a besoin de développer la demande à l'aval • **« contractualisation » :**c'est un mot qui fait peur à tous, manque d'esprit « filière » • **Manque de synergies CDA et coop et privés,** vision partagée, sur les outils Industriels • **Luzerne: un seul outil**, développement limité 50km

Opportunités : éléments externes qui ont un impact possible et à exploiter.

Opportunités
• **Parcellaire** pas adapté / pyramide des ages • Ressources en eau localement ciblée • **Numérique et nouvelles technologies** : animation des collectifs; agriculture de précision (performance),pénibilité • **ENR** méthanisation sous certaines conditions (polyculture élevage); biocarburant • **« Financiarisation »** du foncier = apports de capitaux sous certaines conditions • Développement des **formes sociétaires** et groupements pour développer des modèles plus résilients
Marchés consommateurs: • Bassin parisien, • Suisse, Allemagne, etc • Soja non OGM (déficit mondial) • Bio : forte demande de protéines , Luzerne; > Decollogne • Petits marchés privés méditerranéens que ne prennent pas les gros exportateurs Cargill • « filières » de l'agriculteur à l'industriel (ex: blé de Savoie pour ITM) • niche: ex: lentille Label Rouge; soja, tofu… • Changements des modes d'alimentation: plus de protéines végétales • Nouveaux usages de la matière végétale • Cultures spéciales à VA et valeur environnementale (peu d'intrants) : avoine nue, pois chiche, chanvre…
Complémentarité PV/PA : autonomie protéique des éleveurs, contractualisation directe éleveurs? Ex: Foin de luzerne **Gestion:** • Développement d'outils financiers et assurantiels de gestion du risque
• Canal Rhin- Rhône,Nogent à Bray sur Seine • Activité plus compatible avec les attentes de vie / élevage, y.c. HCF

Menaces : changements en cours ou à venir, pouvant avoir un impact négatif : Politique, Economique, Social, Technologique, Ecologique, Légal…

Menaces
• **Changement climatique** et impact sur les cultures
• Mauvaise **couverture RTK** / agriculture de précision • **« Financiarisation » du foncier** • **Réglementation environnementale (phytosanitaires)** • **Révolution numérique** qui va marginaliser une partie des agriculteurs • **Bio: croissance du marché,** opérateurs conventionnels qui s'emparent du marché bio
• **Concurrence accrue** sur le national : Vivescia 4,5Mt, Axereales 4,5MT ; Soufflet 4,5MT • Pas assez de soutien aux cultures bas niveau d'intrant (ex: luzerne) **Outils industriels:** • Le Mériot : **incertitude sur le marché du Biodisesel** ; outil pas rentable sur la trituration pure, la production de tourteaux sert à l'équilibre. • **FAB : disparition de l'élevage** (allaitant et laitier) • **Meunerie et Malterie sont en mauvaise santé économique** au national, surcapacités industrielles ; idem en FAB car le marché de granulé baisse, plus cher et moins tracable que le mash ; • Decollogne fragile

Menaces
Logistique : • **Transport fluvial** de plus en plus difficile • **Desserte ferroviaire** en déstructuration, • Faible **coût du fret mondial** • Parité €/$
Marchés: • **Volatilité des prix** • **Lobbying anti soja** • **Lobbying anti élevage** • Changement de **mode consommation, moins de viande (FR)** = moins de céréales? • **Pérennité des marchés naissants** ?(effets de modes) • **Compétitivité/Pays exportateurs** • **Filières animales utilisatrices de granulés en difficulté** (porc, volaille) • **Marché du biodiesel** (Brussels) • **Baisse du taux de protéines des blés > perte compétitivité / monde**
• **Impact des lobbies sur nos dirigeants**

Annexe 4 : analyse AFOM filière Porcine

(source : Audit de filière menée par la Chambre Régionale d'Agriculture avec l'appui du cabinet Gressard Consultants)

Maillons	Forces
AMONT	**Aliments :** • Bon tissu de fabricants d'aliment, dont 5 à 6 significatifs • Prix d'aliment compétitif (212€/t en Centre-Est contre 223€/t en Bretagne) • Aliment composé à base essentiellement de céréales de qualité et d'origine régionale (et de co-produits) au travers notamment de partenariats avec les coopératives céréalières • Dynamisme de la filière Comté et maintien de la diversité d'ateliers produisant du lactosérum **Génétique :** • Des atouts sanitaires régionaux pour la sélection –multiplication, vecteur de pérennité des élevages concernés
PRODUCTION	**Gestion des effluents :** Des espaces permettant un environnement favorable pour l'implantation des élevages (et l'épandage, selon les zones) et permettant un bonne fertilisation des maïs et colza **Alimentation :** • FAF : un atout pour abaisser le coût aliment (utilisation de céréales produites sur l'exploitation) / un ou des groupements d'achat pour diminuer le coût et faciliter la logistique d'approvisionnement en MP). • Offre régionale intéressante sur les coproduits (lactosérum, purées, industrie de la biscuiterie…) • Un lien au sol fort notamment en ex-Bourgogne **Technique :** • Un bon niveau sanitaire à relier à la faible concentration des élevages à maintenir (vigilance technique) • Des systèmes d'exploitation cohérents avec la complémentarité de la production laitière en Franche-Comté et des productions de céréales en Bourgogne et zones de plaine de FC • Diversité des ateliers sur une même exploitation • L'intérêt de la production porcine pour des projets de diversification (peu de besoin en main d'œuvre et surfaces) • Des groupements qui apportent un appui pour la commercialisation, la conduite d'élevage, le suivi sanitaire et sont des ressources de conseils en alimentation et bâtiment **Engagement des groupements dans les outils aval :** • B : engagement dans l'aval jusqu'à la transformation (Bourgogne = 11 % des tonnages de CIRHYO qui pèse 50 % des abattages de porcs Bourguignons) // FC : maîtrise de l'outil d'abattage (FCE)

Maillons	Forces
ABATTAGE	**Des abattoirs spécialisés porcins :** • FC : Un abattoir régional spécialisé et performant à Valdahon • Existence d'outils d'abattage importants dans les régions limitrophes et pour partie liés à la filière BFC **Un tissu de petits abattoirs de proximité** qui permettent de conforter le développement de la vente directe et répondent à un besoin
TRANSFORMATION	**Tissu riche d'entreprises régionales :** des entreprises positionnées sur des « produits de volume », des spécialistes des produits régionaux et un réseau d'artisans **Performances des entreprises :** • La restructuration du secteur et des outils a maintenu des entreprises ayant régulièrement investi dans la modernisation • Outils bien équipés et possédant l'agrément CEE **Marchés :** • Quelques marques à rayonnement national sur les produits IGP • Des produits Label Rouge et un développement de la production biologique • Sur la Morteau LR, l'habilitation de 2 principaux opérateurs industriels fin 2016 pourrait dynamiser encore le marché • Un production de 10 000 t d'IGP avec perspectives de développement • Contractualisation sur les besoins spécifiques de l'aval en produits de qualité réel en Franche-Comté ; à construire en Bourgogne • Image de productions de qualité en région
DISTRIBUTION	• Relance de la vente de produits à caractères régionaux, en lien avec les IGP et marques à identité locale • Charcuterie : un rayon important pour la GMS • Bonne diffusion des IGP Franc-Comtoises en GMS • RHF : quelques initiatives d'approvisionnement régional à l'échelon départemental

Maillons	Faiblesses
AMONT	• Faible densité et surcoûts de livraison associés
PRODUCTION	**Zones de production :** • Répartition territoriale hétérogène, avec une production présente essentiellement dans les départements du Doubs et de la Saône et Loire • Disparité des tailles de production des élevages (Ateliers spécialisés / mixtes bovins-porcins, voire porcins-avicoles) • Persistance d'un déficit de porcelet en FC **Technique :** • Performances techniques ? • Vétusté des bâtiments d'élevages et faible capacité d'investissement • Moindre densité d'accompagnement technique, avec des techniciens moins spécialisés • Faible taux de suivi technique **Gestion des effluents :** • Capacités d'épandage limitées sur les zones karstiques **Sociale :** • Population d'éleveurs vieillissante et manque de candidats à l'installation/reprise • Moral à la baisse des éleveurs/isolement lié à la faible densité et difficultés économiques • Faible « culture porcine » dans la profession agricole BFC • Freins à la constitution de formes sociétaires (GAEC…) pourtant perçues comme des modèles plus vivables **Economie :** • Fort taux d'endettement qui limite les capacités d'investissement et de modernisation des élevage → impacts sur la reprise – transmission dans un contexte de population vieillissante • Difficultés de mobilisation de capitaux (disponibilités financière ou mobilisation de financeurs en interne à la filière) • Manque de visibilité sur les marchés : prix de vente & cours des matières premières qui pénalise les investissements • Dépendance des éleveurs de porc-lacto vis-à-vis du marché mondial de la poudre de lactosérum **Approvisionnement en matières premières des transformateurs :** • En Bourgogne, un sourcing bourguignon faible malgré des produits à identité régionale, en Franche-Comté, la concurrence d'autres bassins d'approvisionnement pour les IGP **Services :** • Manque d'accompagnement et de performance des services administratifs, manque de liens de confiance de part et d'autre

Maillons	Faiblesses
ABATTAGE	**Tissu :** Des abattoirs limitrophes en régions Centre et Auvergne-Rhône-Alpes qui pèsent 40 à 50 % des abattages des porcs régionaux (86 % B / 7 % FC) **Main d'œuvre :** • Faible disponibilité et manque de qualification • Manque d'attractivité du métier et manque de communication sur l'évolution des conditions de travail **Métier :** • Saisonnalité de l'activité liée aux IGP MM • Equilibre carcasse compliqué **Services administratifs :** • Manque de dynamisme des services qui impacte la compétitivité des entreprises **Economie :** • Une capacité d'abattage régional inférieure à la production locale • Marges réduites pour investir régulièrement d'où une fragilité potentielle de certains outils • Manque d'innovations produits
TRANSFORMATION	**Main d'œuvre :** • Faible disponibilité et manque de qualification • Manque d'attractivité du métier et manque de communication sur l'évolution des conditions de travail • Saisonnalité de l'activité liée aux IGP MM **Economie :** • Difficultés face à la concentration de la GMS **Services administratifs :** • Manque de dynamisme des services qui impacte la compétitivité des entreprises **Marchés :** • Manque de moyens des entreprises régionales voulant développer des débouchés à l'export • Le segment industriels moins en demande sur des produits régionalisés, plutôt sur des critères de BEA
DISTRIBUTION	• Le circuits bouchers-charcutiers en nette régression • Un circuit GMS déconnecté de la production locale pour les produits standards • RHF : Dynamisme régional moindre ressenti sur la restauration collective et l'approvisionnement régional

Maillon	Opportunités
AMONT	• Potentiel régional en termes d'autonomie protéique (FAB et FAF) • Potentiel de valorisation des productions céréalières régionales dans le cadre de filières régionales (traçabilité) • Développement d'un équilibre des débouchés entre le porc/la poudre pour le lactosérum avec un filière porc capable de souplesse technique
PRODUCTION	• Filière grandes cultures dynamique pouvant porter le développement de la filière porc (diversification) • Existences de solutions pour lisser le revenu : contractualisation avec l'aval, énergies renouvelables et réduction des consommations d'énergie des bâtiments • Argumentaire de la filière : démontrer la capacité de l'élevage porcin à s'adapter aux attentes sociales des nouveaux entrants (pénibilité, revenu…) • Pistes d'équilibre possible du système d'exploitation en intégrant une diversification des productions (atelier porc + céréales/autres productions animales) • Des attentes sociétales sur le BEA pouvant apporter une nouvelle segmentation/la relance du marché et une re-légitimation de l'élevage
ABATTAGE	• L'innovation produit pourrait faciliter l'équilibre carcasse et développer des produits en viande fraîche par exemple • Innovation technologique des chaînes (robotisation…) pour contrer le manque de main d'œuvre
TRANSFORMATION	• Potentiel d'approvisionnement en B, grâce au LR et à l'image régionale • Des produits régionaux pouvant être mieux valorisés (démarches de filière locale, développement de nouveaux SIQO, …) • Des produits intéressants pour l'export (jambon persillé…) • Un production de 10 000t d'IGP avec perspectives de développement (+ 3 % /an) • Développement d'une image qualité sur les productions • L'innovation produit pourrait faciliter l'équilibre carcasse • Développement de nouveaux usages

Maillon	Opportunités
DISTRIBUTION	• Le développement de la demande pour des produits de proximité • Progression possible sur la commercialisation hors région au niveau des IGP et du LR et production AB • Nouveaux modes de distribution (vente en ligne, nouveaux concepts magasin…) • Les attentes sociétales sur le BEA deviennent des éléments d'accès à certains marchés (segmentation/relance du marché) • Des marchés à l'export (Asie) • Développement du VPF • Marché Morteau Label Rouge en progression (10,4% en 2016 et + +30% sur les 5 dernières années) • Développement de la réduction des portions (RHD) facilitant l'approvisionnement en viande de qualité/d'origine régionale (la réduction des portions peut limiter, à budget égal, les surcoûts éventuels liés à ce type d'approvisionnement)
CONSOMMATION	• Une demande régionale supérieure à l'offre actuelle (produits standards mais également bio par exemple) • Des consommateurs de plus en plus connectés, pouvant perdre confiance dans les produits typés « régionaux » dont le sourcing est trop « large » (FR/UE)

Maillon	Menaces
AMONT	• Volatilité des cours des matières premières • Impacts de la situation économiques des élevages sur les bilans des FAB
PRODUCTION	• Concurrence de la poudre de lait sur les volumes disponibles pour le porc FC • Acceptabilité sociétale de l'élevage porcin • Variabilité du cours du porc et des matières premières • Attentes sociétales sur le BEA (& impact sur les coûts de production) • Contraintes environnementales • Difficultés d'accès aux capitaux
ABATTAGE	• Un besoin d'investissement continu pour maintenir les performances et être aux normes • Rentabilité très faible et variable selon les marchés/l'évolution des règlementations • Attentes sociétales sur les conditions d'abattage et forte médiatisation des associations de défense du BEA • Contraintes réglementaires (dues notamment à la pression des associations antiviandes) • Concentration de la grande distribution et marges de négociation limitées • Difficultés croissantes de trouver du personnel qualifié • Difficultés d'accès aux capitaux
TRANSFORMATION	• Attentes consommateur sur la transformation (taux de sel, nitrite, cancer, …) • Maintien du savoir-faire artisanal/industriel • Perspectives de transmission des outils à 10 ans • Concentration de la grande distribution • Difficultés d'accès aux capitaux • Potentiel des concurrents à pénétrer les marchés des acteurs économiques de BFC
DISTRIBUTION	• Capacité à répondre aux évolutions : développement du DRIVE, de nouveaux magasins (Grand Frais…) • Quel résistance des bouchers charcutiers traditionnels face à de nouveaux centres de distributions locaux (MAGAPOMME)
CONSOMMATION	• Diminution de la consommation de viande et de charcuterie associé à un vieillissement et manque de renouvellement des consommateurs de produits de charcuterie • Développement des menus sans porc en RHD • Concurrence de la filière volailles sur des produits traditionnellement porc (saucisses, rillettes, jambon…) • Attentes sur le bien-être animal et risque pour les petits outils moins avancés • Des consommateurs de plus en plus connectés, pouvant perdre confiance dans les produits typés « régionaux » dont le sourcing est trop « large » (FR/UE)

Annexe 5 : analyse AFOM filière Bovine

(source : Audit de filière menée par la Chambre Régionale d'Agriculture avec l'appui du cabinet Gressard Consultants)

Maillons	Atouts
AMONT de la production	• Forte compétence au niveau de l'Idèle : technique, économique, marchés… • Une filière **alimentation animale** – ciblée engraissement - qui se structure : Sanders, Coop Bourgogne du Sud, Philicot, Evialis…
PRODUCTION ELEVAGE	**Production** • **Zone herbagère** très propice à l'élevage; zone de polyculture-élevage plus résiliente ; nous sommes un des rares pays à élever nos bêtes à l'herbe, avec un bon entretien des prairies, qu'il faut communiquer…axe porteur vis-à-vis du consommateur • **Forte compétence des éleveurs** ; **forte productivité** (80-100 bêtes/UTH, pour les spécialisés) • **Volume de production** important • Forte amélioration au niveau du **BEA**
ABATTAGE	• **Présence d'outils** sur le territoire : 3 abattoirs industriels et des outils de proximité • 2/3 des animaux produits en BFC sont abattus sur BCF et le 1/3 restant sur des sites aux portes de la région
MISE EN MARCHE	**En vif** • **Structures d'exportation** de bétail à fort volume en système coopératif ou privé (ex : Deltagroexport – 1ère structure en France) • **Economie agricole liée à l'export** – 2/3 des mâles allaitants en Bourgogne sont exportés ; 80% des volumes faits à l'export. L'export est un bon **outil de régulation**, avec arbitrage possible export / France • **Forte part de marché** en Italie, avec un bon ajustement de la production française à la demande italienne • **Augmentation de l'export** sur les dernières années • **Les marchés aux bestiaux semblent se maintenir, voire se développer** ; ils créent des cotations, ont une offre importante et diversifiée, proposent de nouveaux services (conseil), des innovations comme la prise de vidéos permettant des ventes à distance (test)…. Les cotations sont officielles (pilotage FAM) et donnent des tendances à la hausse, à la baisse, aux acheteurs / vendeurs, de façon transparente

Maillons	Atouts
OFFRE	**Opérateurs** • Quelques **opérateurs régionaux structurants**, amont-aval : Sicarev, Franche Comté Elevage… • Poids important de la **coopération** avec une forte relation avec son amont **En vif** • Offre large de **races à forte notoriété** : Charolaise, Montbéliarde… **En viande** • Une démarche de **marque collective gagnante : Charolux** en Allemagne • **Démarche Bœuf comtois** jugée positivement avec une « contrainte » du né, élevé, abattu en FC ; une autre marque de complément : Bovin de Bourgogne Franche Comté • Une part importante des ventes sous SIQO et offre premium : environ 20% au global GMS + BCT • **Qualité de l'offre** française reconnue – Rq : lancement d'une marque filière viande pour l'export : French Beef, a taste of Terroirs
DISTRIBUTION	**Grande distribution** • Forte densité de GMS sur la région, avec présence de rayons de boucherie de qualité **Réseau de boucheries** • **Savoir-faire** en boucherie reconnue internationalement, notamment le travail en carcasse • Poids conséquent dans le commerce de viandes en France (16-18%)

Maillons	Faiblesses
AMONT de la production	• Une **génétique charolaise** (Herd Book – livre généalogique) qui **ne prend pas le virage souhaité** ; peu de travail sur les critères : qualité de la viande, rendement viande… et focalisation sur des critères morphologiques (poids, conformation…) désuets. • Une ES, Gènes Diffusion souhaitant **développer un second livre généalogique** en race charolaise ! • Un **conseil technique** apporté par un (trop?) grand nombre d'opérateurs : coop., OPNC, CA, marchés au cadran… • Pas ou trop peu de recours au conseil technique dans la filière. • La situation de trésorerie des exploitations, en lien avec le niveau des prix pays producteurs
PRODUCTION ELEVAGE	**Production** • Risque : **baisse du nombre d'exploitations** sans compensation volume de bêtes, sauf de passer en extensif (BG) avec baisse de productivité → impact à terme sur les volumes disponibles • **Pyramide des âges défavorable** (50% > 48 ans sur les élevages spécialisés); réduction MO familiale, distorsion entre travail à réaliser et temps disponible avec risque impact sur la qualité de l'offre • Un maillon avec une pratique de la **cueillette** qui perdure (vente au cul de la bête). Une pratique de **regroupement des producteurs** qui ne semble pas aboutie avec forte dépendance v/v de leur aval. Un apport de bêtes souvent réalisé sans connaissance du prix à payer. • **Forte saisonnalité** (vêlage) avec impact sur les prix (offre / demande) – essai en cours sur 2 saisons de vêlage • **Déficit de production fourragère** (BG) avec forte orientation sur la vente de broutards maigres – peu d'Animaux gras • **Manque de structures d'engraissement** ou d'élevages allant jusqu'à la finition / l'engraissement se fait à l'export ou sur d'autres régions. Rq : l'investissement en engraissement nécessite une visibilité, une garantie sur le prix de sortie, voire un partage de risque entre maillons de la filière et autres partenaires – analyse connue / quelles actions ? • Une **hétérogénéité des producteurs Bio** pénalisant l'action commerciale avec volumes • Une **insuffisante connaissance des coûts de production**, avec une forte hétérogénéité – calcul difficile / pb affectation charges ; des coûts de production élevés en race allaitante • Une part importante du revenu venant des aides – 30 à 40% = **primes** • **Situation de trésorerie critique** de nombreux éleveurs, dont les récents investisseurs; faible rentabilité, rotation longue du capital, charges de structure lourdes, forte valeur de l'actif …et risque majeur • Un niveau d'activité en engraissement lié au niveau des prix de marché – toute crise baisse l'activité – moins sensible en vache qu'en broutard , plus grande réversibilité en vaches **Collecte** • **Faible marge** au stade de collecte du vif → obligation de massifier les volumes
ABATTAGE	• **Faible niveau de rentabilité** des abattoirs et notamment des abattoirs dits intermédiaires ou de proximité – de chevilles (avec soutien public), et quelle capacité à maximiser les volumes abattus pour baisser les coûts, et à capter des marchés aval • **Poids dominant du leader** – 40-50% des volumes abattus, 65% des volumes transformés, et affaiblissement du pouvoir de négociation des acteurs amont • Coûts d'abattage supérieurs à ceux de notre principal concurrent, l'Allemagne • **La machine à classer donne satisfaction** vs objectif sur critères conformation et engraissement. **Elle ne prend pas en compte les autres critères plus liés à la qualité** du produit. Les éleveurs **manquent de retour d'information** des abattoirs ce qui permettrait une amélioration de l'offre en amont et un meilleur ajustement aux demandes en travaillant sur des critères : terroir, alimentation, génétique…Les critères : poids, engraissement, conformation sont les seuls pour fixer le prix; contractuellement, il peut y avoir d'autres critères : race, alimentation…. On ne dit pas à l'éleveur ce que le marché veut.

Maillons	Faiblesses
TRANSFORMATION	• **Baisse de la présence du collège producteurs dans les outils de la transformation**, alors que la valeur se situe à ce jour, majoritairement dans l'aval → **comment aider les éleveurs à se réapproprier la filière** – organisation, formation, ouverture marchés…
MISE EN MARCHE	**En vif** • **Concentration des ventes export sur l'Italie – prise de risque** commercial majeure – investissement insuffisant sur autres zones. La part de marché de la France en Italie baisse avec entrée d'autres concurrents majeur • **Une approche commerciale** et d'adaptation de l'offre aux différents marchés améliorable – formation nécessaire des équipes commerciales des metteurs en marché ?, avec spécificités France / Export – pays. Dès que les marchés s'ouvrent, les opérateurs se positionnent mais de réelles entraves concurrentielles : réglementation sanitaire, parité €/$… • Un maillon **négoce** très important et encore **trop faiblement structuré** - avec des approches différenciées entre France et Export • Maintien d'une **forte autonomie – indépendance des éleveurs dans la vente** de vif en France ; faible niveau de regroupement de l'offre, de massification • Difficulté de **connaître ce qui va être disponible** au niveau des élevages • Maintien d'une **approche PUSH**, de la production vers le marché et **non PULL**, de la demande marchés / consommateurs vers l 'amont / la production **En viande** • A côté d'un **acteur dominant** sur le marché français avec une forte politique d'innovation et de communication / promotion, des **challengers fragilisés** par la faible rentabilité du secteur, d'autres **en phase de consolidation** pour plus peser sur leur territoire • Entreprises peu structurées sur le marché viande à l'export ; quelques positions sur le marché européen et une quasi absence hors Europe • Il existe une plateforme export externalisée avec un fonctionnement à améliorer

Maillons	Faiblesses
OFFRE	**Opérateurs** • Un **déficit en marketing de l'offre** – trop de standard mais pas assez de différenciation – pas d'adaptation suffisante aux marchés avec une offre segmentée versus les besoins • Une **valorisation de l'offre jugée insuffisante** – contrairement à une démarche comme l'Aubrac – « Fleur d'Aubrac » • Une connaissance des attentes / besoins des consommateurs qui ne se traduit pas directement au niveau des producteurs **En vif** • **Une vison de l'amont vers l'aval** – le marché est segmenté en fonction de ce qui est produit en amont. Adaptation potentielle de la production, de l'offre selon la valorisation du marché - axes : alimentation, sanitaire, non OGM, sans antibiotiques… • **Une segmentation de l'offre complexe** • Une **offre en Bio difficile à valoriser** avec une faible qualité – recours à des vaches de réforme majoritairement • Il semble manquer un **marché à terme du broutard** pour certains, mais une offre trop différenciée pour le permettre ; la **contractualisation** peut palier en partie à ce besoin de visibilité et d'engagement moyen terme. La faiblesse**, le manque de visibilité** • Des **cours jugés peu rémunérateurs** pour l'amont – broutards, petits veaux… **En viande** • Une **offre de qualité irrégulière**, sur une même classe de produits ➔ déception consommateur • **Peu de marques** notoires et actives • **Une démarche cœur de gamme pertinente en concept mais qui semble compliquée dans son application**, avec un retour producteur non garanti – l'affectation en CDG se fait par les abattoirs et les distributeurs - GMS. Une démarche qui devrait être étendue sur l'offre steak haché qui représente 42% des volumes en GMS. Une démarche avec un écart prix payé producteur important de 1€/kg. Une démarche non partagée avec l'ensemble des opérateurs, dans sa mise en place • **Une offre trop large de SIQO** en Charolais, portant à confusion pour le consommateur - 1 AOC, 2 Labels, 1 IGP, avec le Label Rouge comme unique repère qualitatif
DISTRIBUTION	
FILIERE	• **Manque de collectif** entre les différents maillons de la filière • **Pas / peu de transparence** entre opérateurs • **Pas de volonté d'engagement** sur la durée, hors statut coopératif, avec système de contractualisation • Faible (?) niveau de connaissance de l'environnement européen / mondial par l'amont • **Faible rentabilité au global de la filière** ➔ investissements limités + poursuite regroupements face à la diminution du nombre d'exploitations

Maillons	Opportunités
AMONT de la production	**Génétique** • Une **réorientation possible de la filière autour de nouveaux critères** de sélection, en phase avec les attentes consommateurs - goût, tendreté… - à prendre en compte dans les orientations génétiques • Le développement de la **génomie** en filière allaitante • Le **développement des IA** en tant qu'outil de diffusion rapide du progrès …plutôt que de passer (que) par la voix naturelle • Le développement de la **méthanisation** qui peut stabiliser les exploitations
PRODUCTION ELEVAGE	**Production** • **Démarches avec potentiel de création de valeur** : élevage en plein air, élevage à l'herbe, territoire… • Développement de l'**engraissement** sous conditions d'une valorisation en face, avec partage de risque. Mise en place d'ateliers compétitifs, recours potentiel à l'énergie durable (photovoltaïque qui semble préférable à la méthanisation en filière allaitante), réflexion sur de la contractualisation…, en individuel ou en collectif • **La filière BBC** a un développement potentiel surtout en zone Franche Comté, en lien avec les autres filières : grandes cultures et bovins laitiers. La filière BBC existe mais encore peu connue
MISE EN MARCHE	**En vif** • Un **potentiel de développement à l'export**, sur pays du bassin méditerranéen et autres zones à défricher : Asie… **En viande** • Une demande marquée pour des offres de qualité, respectueuses de l'environnement…à laquelle l'offre territoriale pourrait répondre, dans une **stratégie plus axée sur la valorisation** que sur le volume

Maillons	Opportunités
OFFRE	**Opérateur** • **Un acteur bien implanté** territorialement sur la zone Charolais pouvant consolider ses positions territoriales et développer progressivement son portefeuille : amont, territoires, outils, offre…
DISTRIBUTION	**Grande distribution** • Quelques enseignes (SU…) ouvertes aux **démarches de segmentation** • La présence d'un autre acteur territorial majeur doit être source de développement auprès des enseignes de la grande distribution • L'innovation au rayon trad poussé par les enseignes de la GD **Réseau de détaillants** • **Relance de la boucherie traditionnelle** avec ouverture de nouvelles structures – bonne qualité, 100% territorial, relation directe avec les consommateurs, développement de services aux consommateurs, innovation… **Restauration** • Une volonté politique / un affichage politique de développer la consommation de viande du territoire au niveau de la restauration mais il manque les lignes de financement **Vente directe :** • poursuite du développement de la VD
CONSOMMATION	• Bonne **perception des consommateurs** sur le maillon élevage / éleveurs • Une augmentation de la consommation sur la **clientèle halal,** notamment au niveau du réseau des boucheries
FILIERE	• **La loi Sapin 2** permettant de faire référence aux coûts de production et pouvant demain faire évoluer la négociation descendante abatteur – éleveur, vers une négociation montante prenant en compte les coûts de production, avec des indicateurs officiels (Idèle…) – discussion autour de l'indice à retenir et révision de l'indice par rapport à son évolution trimestrielle – possible déconnection de la cotation et construction du prix basée sur le coût de production • **Renforcement d'un opérateur** qui fonde sa justification sur une approche territoriale avec création potentielle de valeur sur le territoire • L'essor du marché du haché et sa segmentation

Maillons	Menaces
PRODUCTION ELEVAGE	**Production** • Agrandissement des fermes avec risque de **manque de MO** + **difficultés de cession/transmission** – quel montage pour assurer le renouvellement des générations – quelle solution pour financer le capital ? • **Risques sanitaires** majeurs : IBR, FCO….avec prise en compte plus drastique en France versus autres pays • **Contraintes réglementaires majeures** avec forte distorsion vis-à-vis des autres pays • **Stratégie « viande » clairement affichée par certains pays** et sur des axes porteurs – ex : Irlande avec Origin green – démarche Carbone, avec risque de captation de marchés internationaux • En systèmes de production mixte – lait et viande, **risque sur atelier lait** du fait volatilité des prix, post quotas (FC) • **Risque de transfert sur d'autres systèmes de production** (Franche Comté) : grandes cultures… • **Risque de transfert d'exploitations laitières en atelier viande**, avec impact de surproduction potentielle, à défaut de développer de nouveaux marchés • La 1ère concurrence à l'engraissement est la **méthanisation** à fort rapport (€) chez nos voisins européens : Allemagne, Italie
ABATTAGE	• **Attaque des ligues** L214, L269 avec couverture médiatique majeure • **Recrutement difficile** sur les abattoirs • **Regard critique sur l'abattage des vaches laitières** (non taries…) avec alerte possible de la part de la GMS
TRANSFORMATION	• **L'équilibre matière** nécessaire qui ne favorise pas les races à viande. 42% de la viande transformée en steak haché avec de la vache de réforme, sur le périmètre GMS
MISE EN MARCHE	**En vif** • **Réglementations sanitaires plus strictes** que pour d'autres pays avec une rigidité défavorable à l'export et frein à l'ouverture de nouveaux marchés • **Développement de la concurrence** sur nos marchés export (Italie…), par SP, D, Pol..avec des coûts inférieurs • Impact du **contexte politique** avec fermeture de marchés **En viande** • Impact du **contexte politique** sur la mise en marché

Maillons	Menaces
OFFRE	**En viande** • Attention à l'**inflation des signes de qualité**, pouvant porter à confusion pour le conso, avec besoin de contenu et de transparence • Une **segmentation par un système d'étoiles** répondant à la demande initiale mais quel niveau de compréhension réelle par les consommateurs et quelle garantie de bonne affectation – classement en GMS ou délégué aux abattoirs. En attente retour étude de validation • Une offre viande où **l'innovation reste limitée**, notamment en raison du positionnement prix
DISTRIBUTION	**Grande distribution** • Renouvellement des bouchers en GMS **Réseau de boucheries** • **Manque de personnel** / de personnel qualifié • **Forte concurrence** des rayons boucheries GMS + de la Vente Directe soutenue par la Chambre d'agriculture **Restauration** • **La RHF s'approvisionne à majorité à l'étranger** : 70% des volumes utilisés • La RHF utilise majoritairement de viande de race laitière • Pas de soutien des pouvoirs publics, des collectivités pour une orientation marquée sur de la viande locale (blocage par le code des marchés publics)
CONSOMMATION	• **Forte exigence des consommateurs** vis-à-vis du BEA, vis-à-vis de l'environnement : Carbone, logistique • **Attaque des anti-viande** avec un renfort médiatique • **Baisse régulière de la consommation de viande bovine (conso/hab)** + concurrence des autres viandes : porc (avantage prix), volaille (avantages : prix, largeur de gamme, aspect nutritionnel…) • **Perte de la valeur prix** de la viande ; influence très négative des promotions à bas prix sur le repérage prix conso ; perte de repères sur le marché de la viande, véritable barrière à la consommation • **Mauvaise perception** des consommateurs sur les maillons Transformation et Distribution • Faible bassin de population / consommation sur la région
FILIERE	• **Réelle dépendance de la filière allaitante à la filière laitière**, avec décapitalisation selon niveau du prix du lait, mise à l'abattage de bêtes de moindre qualité ➔ nécessité de déconnecter le troupeau allaitant du troupeau laitier • **Les banques ne semblent pas être très engagées** au côté des éleveurs en cette période difficile – besoin de conduire des audits d'exploitation pour affiner la rentabilité à moyen / long terme et orienter le développement • Perte de positions de la viande bovine française sur les marchés RHD

Annexe 6 : analyse AFOM filière Lait

(source : Audit de filière menée par la Chambre Régionale d'Agriculture avec l'appui du cabinet Gressard Consultants)

Maillons	Atouts
AMONT de la production	• **Berceau des races** Simmenthal, Brune des Alpes, Montbéliarde • **Atouts de la race Montbéliarde** sur la fromageabilité et sur le rapport Omega 3 / Omega 6 ; sur la baisse du taux de renouvellement avec impact sur les coûts de production. Cette race mixte est bien placé sur des critères : rusticité et productivité, possibilité de valorisation des surfaces en herbe, bonne reproduction, • Forte disponibilité en culture de **colza, de soja** avec valorisation, sous ses différentes formes (micro-climat jurassien) • Disponibilité sur d'**autres cultures**, avec bénéfice nutritionnel reconnu : luzerne… • Forte présence de coopératives en polyculture-élevage et d'acteurs privés, avec collaborations en cours
PRODUCTION **ELEVAGE LAITIER**	• **Production de qualité** – critère fromageabilité par exemple • **Forte durabilité des** exploitations • **Mise aux normes** des exploitations faite…et bientôt à refaire, avec la modification par rapport à la directive nitrates • La **restructuration** des exploitations s'est déjà faite avec des exploitations, en moyenne avec une production de lait/UTH élevée…et fort impact sur la baisse du nombre d'exploitations • **Equilibre des productions en système de polyculture-élevage** (OK en appro paille et OK en gestion des effluents ; un équilibre positif face aux exigences environnementales • En **position favorable vis-à-vis du Bien Etre Animal :** pâturage… • **Coût du foncier modéré** • **Transfert** en cours de quelques producteurs, de la filière laitière conventionnelle aux filières SIQO, avec nécessité d'accompagnement du transfert, du changement • Proximité des zones de communication favorisant la collecte

Maillons	Atouts
TRANSFORMATION	• **Forte présence industrielle** sur la région : groupes internationaux, entreprises à fort ancrage régional, tissu de PME dynamiques, fruitières en zone AOP • Orientation de la **transformation fromagère sur des produits de qualité** : SIQO, marques nationales, offres différenciées des PME ; vrai savoir-faire fromager ; peu de présence en produits de commodités / produits industriels. Orientation très fromagère des productions avec une **meilleure valorisation** que celle obtenue sur les produits : lait et ultra-frais • Présence de la majorité des **opérateurs en Ultra-Frais**, avec la proximité de forts bassins de consommation : Danone (collecte en région pour approvisionnement du site isérois, Eurial UF, Yoplait) • **Des partenariats de longue durée** existent entre certains transformations, en filière SIQO et en filière conventionne • **Développement de produits valorisés**, hors AOP : Emmental Grand Cru Label Rouge, Emmental Bio, Gruyère IGP et demain en Bio • **Très nombreux opérateurs assurant la commercialisation** avec pénétration de l'ensemble des circuits de commercialisation • **Une valorisation du prix** payé producteur au dessus de la moyenne nationale, chez de nombreux opérateurs • Quelques outils ajustés de tours de séchage pour éviter les à-coups
FILIERE	• Au cœur d'un **bassin laitier** (européen) volumineux, avec un potentiel de captation de marchés à fort volume • **Réflexion de la filière laitière BFC semble se construire plus sur le moyen terme**, que dans des régions comme la Bretagne et le Nord qui surfent sur toute opportunité de volume. Des opérateurs de la région BFC acceptent d'être en régulation de volume avec compensation prix (Danone) • Tradition de la coopérative avec un esprit de **co-construction** autour d'un projet

Maillons	Faiblesses
AMONT de la production	• Zone de polyculture élevage et risque pour certains de basculer en **productions céréalières**, notamment sur les exploitations amorties • **Concurrence accrue entre organisations** – nécessité de mutualiser et de s'associer • **CDOA** : accord d'installation donné de façon trop large, sans analyse approfondie des compétences du futur exploitant – l'analyse économique peut se baser sur des coûts / des prix de vente déconnectés de la réalité
PRODUCTION **ELEVAGE LAITIER**	• Le système de polyculture-élevage est couteux en investissement • Une **transmission des exploitations** de plus en plus difficile, avec l'augmentation de la taille et de la valeur patrimoniale des exploitations. • **Disponibilité de main d'œuvre**, motivée et compétente • **Isolement** des exploitations • **Zones humides** importantes avec impact sur fourrages et production laitière – drainage nécessaire avec coût • **Zones vulnérables** existent et complexes à gérer ; augmentation du nombre de communes en zone vulnérable du fait de la révision des critères (augmentation de la capacité de stockage des effluents…) • **Faible densité laitière** avec impact sur coût de collecte et sur services aux éleveurs (vétérinaire…) • Une **collecte en zone de montagne**, avec des coûts de collecte supérieurs …mais delta de coût sera pris en compte • En filière **Bio**, problème de **dispersion des producteurs** avec difficulté de la gestion de la collecte – impact négatif pouvant être limité avec la progression des litrages produits sur le moyen terme • Encore de nombreux **producteurs indépendants**, non intégrés en OP ou en coopérative - % à mentionner ; difficultés d'association entre producteurs • Quelques échecs sur des projets de **méthanisation** …nécessitant de regarder les stratégies complémentaires, en fonction des systèmes fourragers de l'exploitation • **La mécanisation** a un impact fort sur les coûts de production

Maillons	Faiblesses
TRANSFORMATION	• **Fragilité de quelques PME** de taille intermédiaire positionnées avec **des offres peu différenciés** sur des marchés préemptés par des grands groupes • **Gestion des excédents** difficile pour des PME non dotés d'outils de transformation en produits industriels ➔ nécessité de trouver de nouveaux débouches / faire de la croissance externe… • Difficile de monter des **partenariats** sur la création d'outils collectifs de type tours de séchage • **Centres de décision** des acteurs majeurs en dehors de la région
FILIERE	• **Difficulté de valoriser un système qui présente des atouts** : % herbes conséquent, peu intensif, inscrit dans la durabilité, autonome…- on peut avoir une offre différenciée répondant aux attentes sociétales actuelles ; ex, de la Tome de Savoie qui a réussi à développer une offre commerciale sur une production peu différenciée en amont • La filière laitière conventionnelle n'a pas une structuration qui permet d'être force de proposition -

Maillons	Opportunités
AMONT de la production	• **Nouvelles démarches de conseil**, associant des compétences complémentaires, comme par exemple la solution Agrilean intégrant la Chambre d'agriculture, le CER France, une organisation de conseil en élevage
PRODUCTION **ELEVAGE LAITIER**	• Augmentation de l'**autonomie alimentaire** avec impact à la baisse sur le coût de production. • Capacité de **faire évoluer, modifier nos systèmes fourragers** pour mieux répondre à la demande…et en lien avec les possibilités de valorisation • Le modèle régional dominant serait à même de **répondre aux attentes sociétales** des consommateurs, aux demandes de nouveaux modes de production – lait à base d'alimentation non OGM, lait paturé… • Potentiel de développement en **laits différenciés** : lait BBC (Bleu Blanc Cœur), lait de foin – de paturage …Rq : ne pas laisser ces développements uniquement aux Normands et aux Irlandais – RQ : la valorisation du lait de foin est la meilleure en système AOP • Poursuite de la modernisation des bâtiments d'exploitation – via la **robotisation** • Potentiel de développement des **énergies renouvelables** (photovoltaïque, méthanisation)…sous réserve d'incitations fiscales et de visibilité long terme (amortissement des investissements) • Développement du **salariat** comme alternative à la MO familiale en baisse – sous réserve d'un prix rémunérateur permettant de financer le salarié – développement des groupements d'employeur avec temps partagé • **Croissance de la production laitière en zones SIQO** (AOP, IGP, Bio, Label Rouge) avec **transfert** possible de producteurs de lait conventionnel sur de la production en zone SIQO. Produits associés : les AOP de montagne et de plaine, l'EGC Label Rouge, l'Emmental Bio, le Gruyère IGP + sa version en Bio. Le transfert se fera dans le respect des cahiers des charges, en fonction des zones, des races, des passages de collecte, des limites de production / ha. Une estimation de volume « transférable » : **50 à 100 ML de lait**

Maillons	Opportunités
TRANSFORMATION	• Création réalisée ou en **projets d'outils de transformation**, à l'initiative d'un collectif de producteurs • Des démarches en cours de **création d'IGP** pourraient développer la production (ex :: cancoillotte)
ACTEURS DE LA DISTRIBUTION	**Restauration collective** • Potentiel marchés sous réserve de soutien des collectivités + charte Etat / régions
MARCHES CONSOMMATION	• **Bio** : fort développement de la consommation en Bio : +20% au global IAA sur 2016/2015, avec un système régional de Polyculture-Elevage bien adapté à cette production • Poursuite du **développement du marché des fromages**, avec une reconnaissance mondiale de la France et de ses opérateurs, amont et aval. Rq : développement contrasté entre familles : poursuite baisse des pâtes molles (en camembert, baisse de 5,6% en valeur entre 2015 et 2016 mais maintien des camemberts AOP, augmentation des pâtes pressées, augmentation des fromages ingrédients…) • Potentiel de **développement à l'export**, notamment sur le grand export (hors zone européenne en voie de saturation), avec un accès marchés possible quelque soit la taille des entreprises, seule ou via alliances, partenariats…sous réserve que ce potentiel commercial ne soit pas freiné par la capacité à produire • **Des bassins de forte consommation** : Paris, Lyon…à proximité…particulièrement opportun pour la filière ultra-frais (Danone, Yoplait, Eurial UF…) + de fortes zones de consommation régionales + zones frontalières dynamiques • Création de **magasins de vente** par les coopératives
FILIERE	• **La génétique** avec des axes novateurs sur : la fromageabilité, la composition fine du lait, les protéines …et toujours le rendement.

Maillons	Menaces
AMONT de la production	• Développement de la **céréalisation**. Question : vis-à-vis des politiques, veut-on garder une activité laitière ? • Forte compétition avec les systèmes de production en céréales
PRODUCTION **ELEVAGE LAITIER**	• Augmentation de la **volatilité du prix** du lait qui impacte très fortement les exploitations en lait standard • Fortes **contraintes environnementales**, supérieures à celles touchant nos concurrents européens et créant une forte distorsion de concurrence. Idem au niveau des **contraintes administratives** • Baisse de l'**attractivité métier** • Forte **aspiration sociétale** des éleveurs…qui nécessitera un changement dans les structures de production de demain. Rq : il faut installer 2 fois plus car les éleveurs ne resteront plus 40 ans sur leurs exploitations • Un **système fiscal et social** défavorable dans la concurrence européenne - des pistes de réflexion sont en cours au niveau de la FNSEA. Un niveau élevé de **charges sociales** qui freine le salariat • Nouvelle **directive nitrate** avec retour en zones vulnérables • **Changement climatique** avec un impact sur les pâturages • Difficultés futures dans la **transmission** de structures agricoles de taille (sociétés agricoles, GAEC) de 5/6 personnes produisant 200 ML sur 400ha - difficultés mais aussi opportunité de cette forme sociétaire plus résiliente. Bien définir les capacités d'emprunt selon le modèle économique des exploitations • Difficultés dans le **renouvellement des générations** • **Réduction de la collecte** par les IAA afin de réduire les excédents…mais avec une revalorisation du prix payé • **Renforcement des chartes d'élevage** avec mise en place de chartes spécifiques à certains transformateurs majeurs – cela peut être aussi considéré comme une opportunité… de créer de la différenciation en espérant une capacité de réponse (force ?) des exploitations à cette mise en place • Arrivée de **capitaux extérieurs** pour le rachat de foncier…à prix abordable (par rapport aux zones laitières de l'Europe du Nord) – 150 investisseurs potentiels non agricoles auraient été identifiés • Les exploitations en polyculture-élevage sont **désavantagées dans les attributions d'aides conjoncturelles**, en raison de la prise en compte de seuils liés à l'EBE – pas de prise en compte des annuités d'amortissement élevés sur ces exploitations à fort taux d'investissement ➔ impact sur la rentabilité et la pérennité de ces systèmes jugés plus résilients. Le dispositif d'aides est focalisé sur les mono-filières : lait, céréales…

Maillons	Menaces
TRANSFORMATION	• **La gestion des excédents**…particulièrement contraignante pour les PME…ne pouvant mettre en place des outils de gestion appropriés (tour de séchage) et avec impact direct sur la rentabilité • **Incertitude sur la transmission** de quelques entreprises régionales – en période de renouvellement des directions • **Sécurité d'approvisionnement** des sites avec la baisse du nombre de producteurs et la situation économique critique de certains : zone ouest de la région BFC en déprise laitière • Des productions régionales, raclette, pâtes molles pouvant **être préemptées par d'autres régions** (Ouest)
ACTEURS DE LA DISTRIBUTION	**GMS** • Apreté des négociations commerciales avec volonté de maintien du pouvoir d'achat…et répercussion sur le maillon production **Restauration collective** • Concurrence d'autres produits alimentaires / baisse utilisation de fromages dans les menus ; ou intégration de fromages non produits sur la région pour des raisons économiques • **Accès marché difficile** du fait des contraintes réglementaires
MARCHES CONSOMMATION	• **Baisse forte du marché** national de l'ultra-frais (-2% en volume) et du lait (–3% en volume) sur 2016 vs 2016 • **Forte baisse du marché des pâtes molles**, plus sur les produits piliers (camembert, coulommiers, brie, carré…) que sur les spécialités de pâtes molles fabriquées en région
FILIERE	• **Discours anti-lait**, avec un contre-feu limité ; discours anti-viande avec dégât collatéral • **Faible adaptation des partenaires de l'agriculture à la fluctuation des marchés** – ex, toutes les banques n'ont pas apporté leur soutien aux exploitants lors de la crise ; la situation de forte volatilité est récente et devra être vite prise en compte par les partenaires • Une interprofession laitière située en Lorraine (Grand Est)…avec une présidente en Bourgogne

Table des matières

- **Edito de la Présidente 4**
- **Introduction 6**
- **Un PRDA : pour quoi faire ? 7**
- **Remerciements 7**

1- Des grandes mutations à intégrer, des défis à relever 8

a. Des mutations structurelles et les besoins induits : mutations politiques, économiques, sociétales, techniques, environnementales et règlementaires 8

b. Des défis à relever pour les politiques publiques et la stratégie du PRDA 13

- **Défi 1- ADAPTATION : Développer des systèmes d'exploitation efficients et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas 15**
- **Défi 2- MARCHES : Valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée 19**
- **Défi 3 – HOMMES ET FEMMES : Valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations 22**
- **4- SOCIETE : Relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés 24**
- **Défi 5- COOPERATION : Coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance…) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale 27**

2- Les fiches orientations du PDRA 30

- Grandes cultures 31
- Filière porcine 34
- Filière bovine 36
- Lait et fromages 39
- Prairies et fourages 43
- Viticulture 44
- Moutarde 46
- Maraichage 47
- Petits fruits 48
- Truffes 49
- Plantes à parfums et médicinales. 50
- Horticulture 51
- Filières avicole et cunicole 52
- Filière caprine, fromages fermiers 53
- Filière équine 54
- Filière ovine 55
- Filières aquacoles 56
- Filière apicole 57
- Filière hélicicole 58
- Fiche thématique Agriculture Biologique 59
- Fiche thématique Alimentation de proximité 64
- Fiche thématique Innovation 68
- Fiche thématique Transmission-installation 72
- Fiche thématique Sanitaire 76

3- Rappel de la démarche participative d'élaboration du PRDA : 79

a. Une élaboration collective, participative, et progressive du PRDA 79

b. Trois formats complémentaires de concertation 80

4- Contexte : principaux repères sur la région, l'agriculture et l'agroalimentaire 81

a. Principaux repères sur la région Bourgogne-Franche-Comté 81

b. Principaux repères sur l'agriculture régionale : 85

c. Principaux repères sur le secteur agroalimentaire 87

5- Le cadre de cohérence 90

a. Cadre juridique d'intervention 90

b. Cohérence du PRDA avec le SRDEII et la stratégie de mandat régionale 92
c. Cohérence entre PRDA et PAC, PDR FEADER, COPA, PRAD 95
6- Gouvernance, fonctions par échelons 101
a. Rappel des fonctions et compétences par échelons 101
b. Le système de gouvernance du PRDA 106
c. Les principes de financement 107
7- Suivi et plan d'évaluation 109
a. Temporalité, périmètre 109
b. Gouvernance de l'évaluation du PRDA et attributions 109
c. Sujets et activités d'évaluation 110
d. Ressources, données et sources d'informations, techniques de collecte et de traitement 111
e. Communication des résultats 113
- **ANNEXES 114**
- **Annexe 1 : rappel des priorités de la stratégie régionale de mandat en matière d'agriculture 115**

« Générer davantage de valeur ajoutée et des débouchés par la qualité et l'excellence » 115
« Ancrer les projets de développement agricole et agroalimentaire dans les territoires » 115
« Favoriser l'installation des agriculteurs et identifier les territoires d'avenir » 115
- **Annexe 2 : liste des régimes d'aides d'Etat (Juin 2017) 117**
- **Annexe 3 : analyse AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) de la filière Grandes Cultures en Bourgogne Franche-Comté 119**
- **Annexe 4 : analyse AFOM filière Porcine 124**
- **Annexe 5 : analyse AFOM filière Bovine 128**
- **Annexe 6 : analyse AFOM filière Lait 133**
- **Table des matières 137**

BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

ICI 2050

4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon CEDEX

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr